



.....

LA VILLE TOUJOURS PLUS LOIN?

.....

Portrait(s)
du périurbain angevin

.....

.....

LA VILLE TOUJOURS PLUS LOIN?

.....

Portrait(s)
du périurbain angevin

.....

SOMMAIRE

05 INTRODUCTION

09 LA PÉRIURBANISATION SUR LE TERRITOIRE ANGEVIN

- 10 Une croissance démographique soutenue par les migrations résidentielles
 - 16 Une dépendance géographique vis-à-vis de l'emploi génératrice de mobilités
 - 20 Une consommation foncière
 - 24 L'organisation et la perception des espaces périurbains
-

37 UN PÉRIURBAIN OU DES PÉRIURBAINS ANGEVIN(S)?

- 38 Un espace réservé aux couples actifs avec des enfants?
 - 44 Le périurbain ne peut-il accueillir que des maisons individuelles?
 - 52 Mixité des fonctions et diversité économique dans le périurbain
 - 64 La voiture particulière : seule solution pour les périurbains
 - 74 L'impact de la périurbanisation sur la nature
 - 78 Les périurbains et le rapport à la nature
-

INTRODUCTION

Dans un contexte local et national d'attention renouvelée aux questions environnementales et plus largement à la ville et aux territoires durables, l'agence d'urbanisme de la région angevine et ses partenaires ont souhaité qu'une réflexion s'engage sur la question du « périurbain ». Il s'agit d'un des plus importants enjeux territoriaux sur lesquels l'aura sera amenée à conduire des études et des analyses et pour lesquels elle devra proposer autant d'initiatives, de représentations voire de préconisations.

Les études de l'aura réalisées sur le phénomène de périurbanisation, de même que les initiatives qui seront proposées sont destinées à mieux rendre compte des objectifs portés par les documents ou projets de planification et d'urbanisme des collectivités angevines partenaires de l'aura (notamment la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, le syndicat mixte du Pays Loire Angers) et à élaborer un processus de sensibilisation et de meilleure compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de ce phénomène.

Les portraits du périurbain angevin constituent ainsi une première étape de la mesure du phénomène sur le territoire. Ils visent, en effet, à mieux le connaître et à apporter un éclairage aux acteurs et aux citoyens sur ses enjeux, ses impacts sur le territoire et la qualité de vie. Cette approche doit permettre d'appréhender les conséquences de la périurbanisation, d'entamer une réflexion prospective sur les évolutions que connaîtront les espaces concernés et les solutions, initiatives qui peuvent émerger et/ou être encouragées. Elle sera poursuivie par :

- une analyse des modes de vie et d'habiter dans le périurbain à partir d'une enquête sociologique interrogeant notamment le « désir de maison individuelle » ;
- une recherche autour des formes urbaines et architecturales, des évolutions possibles de ces dernières et de la place de ce patrimoine bâti récent dans les projets d'éco-réhabilitation.

Vous avez dit périurbain ?

Depuis près de quarante ans, le phénomène de périurbanisation peut être appréhendé au travers de l'évolution du zonage géographique en aires urbaines de l'Insee. S'appuyant sur une analyse des trajets domicile-travail, cette notion d'aire urbaine permet de mesurer l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti (unité urbaine). Il s'agit donc d'une approche économique de l'espace périurbain, défini comme un espace sous influence urbaine, liée à l'attractivité des villes en matière d'emploi. Ainsi, une aire urbaine constitue un ensemble de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain (unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois) ou dans les communes attirées par celui-ci. Le nouveau zonage en aires urbaines 2010 réalisé par l'Insee démontre la poursuite de la périurbanisation à l'échelle nationale entre 1999 et 2008. Il établit que 95% de la population française vit sous l'influence de la ville. Tandis que les emplois se concentrent davantage dans les grands pôles d'emploi, les ménages continuent donc à s'en éloigner. En conséquence, l'espace d'influence des grandes aires urbaines comme celle d'Angers s'est fortement étendu entre 1999 et 2008. Ce sont les périphéries des grands pôles urbains qui ont profité de cette croissance.

Au-delà de cette définition statistique, le phénomène de périurbanisation et la définition de l'espace périurbain soulèvent de nombreuses questions et font l'objet de nombreux débats depuis quarante ans. En effet, cet espace recouvre plusieurs réalités, qui en compliquent l'appréhension.

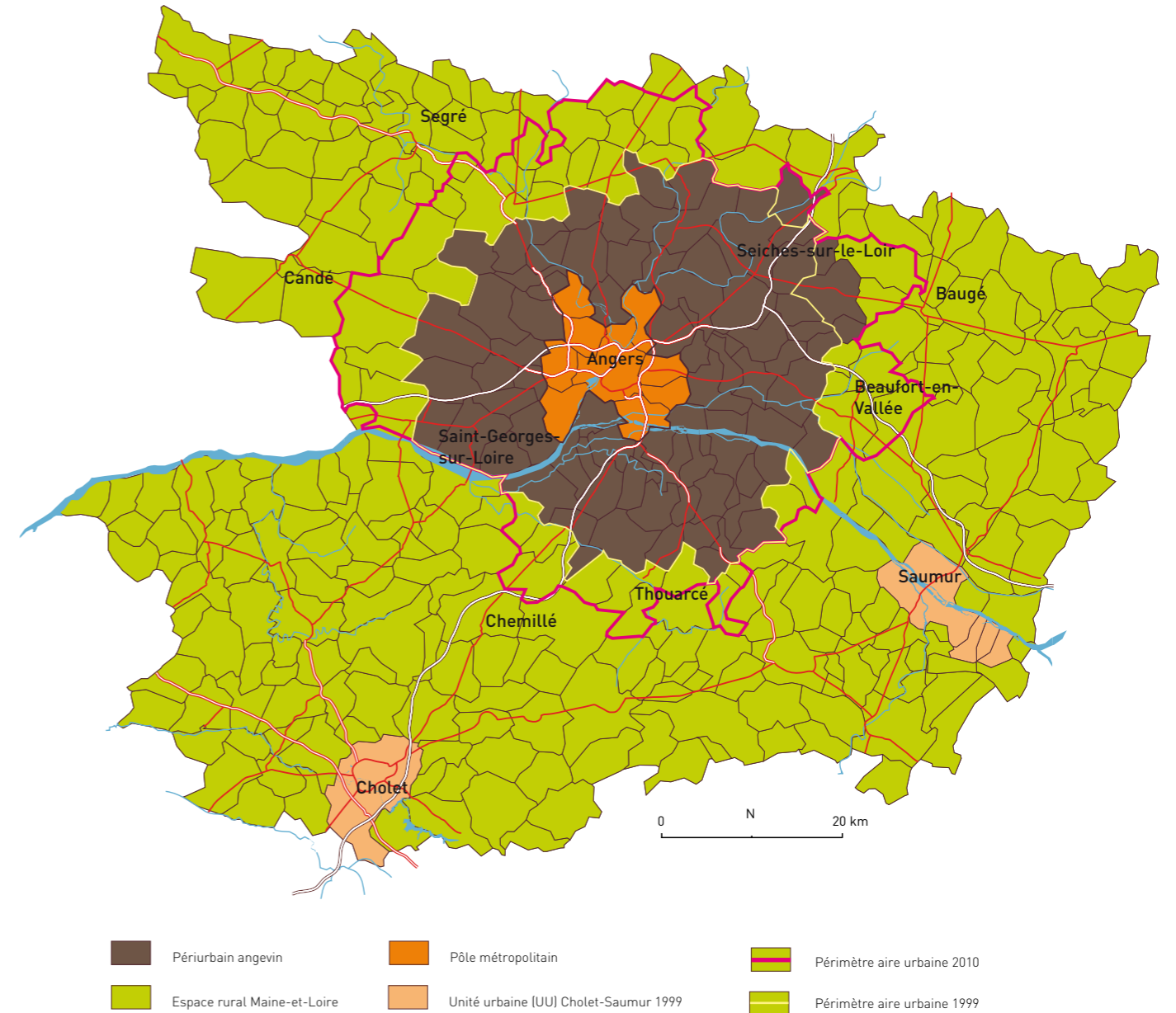
La naissance du phénomène de périurbanisation est inhérente à la généralisation de l'usage de l'automobile qui a rendu possibles des stratégies résidentielles privilégiant, pour un prix abordable, la maison individuelle avec jardin dans un cadre de vie considéré comme plus agréable qu'en ville. Ainsi, cet étalement urbain prend, le plus souvent, la forme de développement pavillonnaire, avec un mode d'habiter qui n'est pas sans conséquences : uniformité des paysages, mitage des terres agricoles et des milieux écologiques, coût d'équipement et d'aménagement de ces territoires peu denses, faible mixité sociale... Il est, en outre, souvent source de conflits d'usage entre les différents acteurs de cet espace (agriculteurs, anciens habitants, nouveaux habitants, etc.).

Mais la sphère résidentielle n'est pas la seule concernée par ces stratégies liées au coût du foncier. La sphère économique l'est aussi et les activités se délocalisent à l'extérieur des villes dans des zones d'activités monofonctionnelles dédiées : après le départ des activités industrielles (davantage lié à une logique de rejet des activités nuisantes), le commerce, la logistique et l'artisanat ont suivi et maintenant, de plus en plus fréquemment, les activités de bureaux. Les conséquences sont les mêmes que pour les développements résidentiels.

Depuis une dizaine d'années, avec la montée en puissance de préoccupations environnementales, le législateur essaie de maîtriser le phénomène. La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) de décembre 2000 a fait, de la limitation de l'étalement urbain, un objectif prioritaire en préconisant le renouvellement de la ville sur elle-même. Elle établit ainsi des règles comme celle de la constructibilité limitée en l'absence de Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Plus récemment, les lois Grenelle, guidées par un souci de protection de l'environnement (maîtrise de l'énergie, réduction des gaz à effet de serre, protection de la biodiversité...), ont repris à leur compte cet objectif. Elles élèvent la lutte contre l'étalement urbain au rang de contrainte majeure que devront dorénavant prendre en compte les projets de planification et les politiques d'urbanisme.

Ce nouveau contexte de planification territoriale et urbaine interroge nécessairement les évolutions territoriales et leurs contenus sociétaux et questionne le phénomène de périurbanisation. Cette publication tente d'en rendre compte.

Evolution de l'aire urbaine d'Angers



© aura - Source : Insee, aura

.....

LA PÉRIURBANISATION SUR LE TERRITOIRE ANGEVIN

Une croissance soutenue par des migrations résidentielles

La périurbanisation est un phénomène général, à l'œuvre depuis les années 1960-1970, qui ne touche pas spécifiquement le territoire angevin.

Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 de l'Insee démontre la poursuite de cette tendance à l'échelle nationale mais aussi régionale entre 1999 et 2008. Il établit que 95% de la population française vit sous l'influence de la ville. Cette part atteint même 97% en région Pays de la Loire, qui se caractérise par un maillage particulièrement serré d'aires urbaines.

Tandis que les emplois se concentrent davantage dans les grands pôles d'emploi, les ménages continuent à s'en éloigner. En conséquence, l'espace d'influence des grandes aires urbaines comme celle d'Angers s'est fortement étendu entre 1999 et 2008 (+39,2%), intégrant de nouvelles communes. Il accueille aujourd'hui **plus de 80% de la population et des emplois et représente près de la moitié du territoire** (46,1%) contre un tiers dix ans auparavant. Si la surface des grands pôles urbains s'est étendue, c'est surtout à la périphérie qu'a profité cette croissance. Les couronnes des grandes aires urbaines sont devenues la catégorie de zonage la plus étendue (28,6% du territoire français, 25% du territoire régional).

Si l'augmentation de la population des grandes aires urbaines peut être affectée à deux phénomènes (54% à l'extension territoriale et 46% à la densification), **la croissance démographique par effet d'extension concerne davantage les couronnes périurbaines que les pôles urbains**. L'augmentation de la population de l'aire urbaine angevine est essentiellement le fait de l'extension de sa couronne périurbaine (à 68% contre 32% pour la densification) : celle-ci a gagné 74 000 habitants entre 1999 et 2008, dont 49 900 sur les communes nouvellement intégrées, soit les deux tiers. L'aire urbaine du Mans a connu, dans une même mesure que celle d'Angers, ce phénomène d'extension de sa couronne périurbaine. En revanche, l'aire urbaine de Nantes connaît le double phénomène de densification et d'extension géographique en proportions beaucoup équilibrées (respectivement 49 et 51%). La densification s'y joue essentiellement sur le pôle urbain qui continue d'attirer des actifs grâce à son bassin d'emploi dynamique et diversifié.

Une croissance démographique essentiellement portée par le solde migratoire

En 1975, le Maine-et-Loire comptait un peu moins de 630 000 habitants dont 75 000 dans le périurbain angevin. En trente ans, le département a gagné 145 000 personnes réparties inégalement sur le territoire. La très grande majorité de cet accroissement est due au solde naturel (+137 000) et le reste au solde migratoire apparent (+ 8 000). Alors que l'excédent naturel est relativement constant lors des 4 périodes intercensitaires, l'arrivée de migrants varie selon les périodes.

De 1975 à 1982, 45 000 personnes supplémentaires sont recensées dans le département dont 9 000 dues au solde migratoire.

Angers connaît une décroissance de sa population à cause d'un déficit migratoire important (-1,25%/an). Lors de cette période, 12 000 Angevins ont quitté la ville, principalement pour rejoindre la proche périphérie. En effet, **la population périurbaine d'Angers augmente considérablement grâce au solde migratoire** (+2,58%/an).

Les périodes intercensitaires 1982-1990 et 1990-1999 sont marquées par un déficit migratoire dans le Maine-et-Loire (respectivement -5 000 et -3 000 habitants). Toutefois, le solde naturel largement excédentaire permet au département d'enregistrer un accroissement de sa population. Ces deux périodes sont relativement similaires dans leur évolution démographique pour chaque type de territoire. Angers et son pôle métropolitain arrivent à contenir le départ massif de personnes en périphérie observé lors du précédent recensement, contrairement aux deux autres principales unités urbaines du département. Dans le périurbain angevin, la croissance est moins significative à cause d'un excédent migratoire plus faible. Cependant, le solde migratoire contribue davantage que le solde naturel à cet accroissement (+10 000 dû au solde naturel entre 1982 et 1999 ; +14 000 dû au solde migratoire).

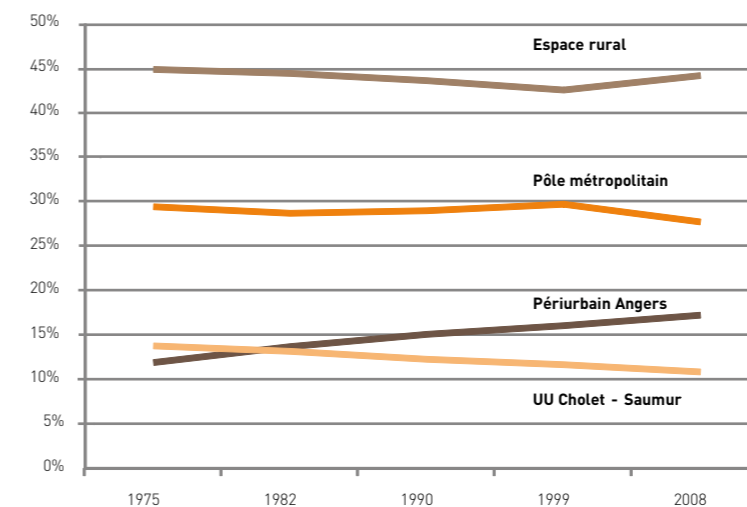
De 1999 à 2008, la population du Maine-et-Loire s'est accrue de 42 000 personnes. Avec un excédent naturel de +35 000, l'excédent migratoire ne participe que pour 17% à la croissance démographique du département sur cette période (+7 000).

Evolution démographique par type de territoire de 1975 à 2008

Taux de variation annuel (%/an)	1975-1982		1982-1990		1990-1999		1999-2008	
	solde nat.	solde mig.	solde nat.	solde mig.	solde nat.	solde mig.	solde nat.	solde mig.
Pôle métropolitain	1,1	-0,5	0,9	-0,2	0,6	0,0	0,5	-0,7
Périurbain angevin	0,4	2,6	0,6	1,2	0,5	0,6	0,7	0,7
Espace rural Maine-et-Loire	0,6	0,3	0,5	-0,1	0,3	-0,1	0,4	0,6
UU Cholet - Saumur	1,2	-0,9	0,9	-1,2	0,6	-0,7	0,4	-0,6
Maine-et-Loire	0,8	0,2	0,7	-0,1	0,5	0,0	0,5	0,1

© aura - Source Insee RP 1975 à 2008

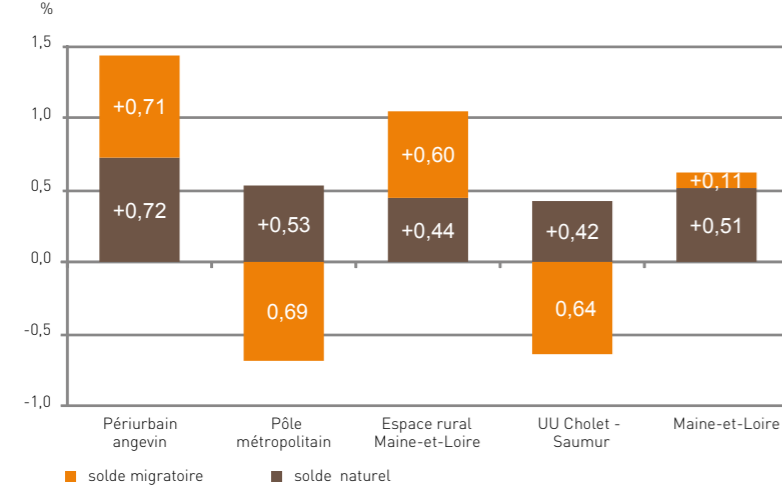
Evolution du poids démographique de chaque territoire dans le département



© aura - Source : Insee RP 1975 à 2008

Ainsi entre 1999 et 2008, ce sont les communes du périurbain angevin (+8 000) ainsi que celles de l'espace rural du Maine-et-Loire (+17 500) qui ont attiré les migrants.

Contribution des soldes naturel et migratoire à la croissance démographique 1999-2008 (%/an)



© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

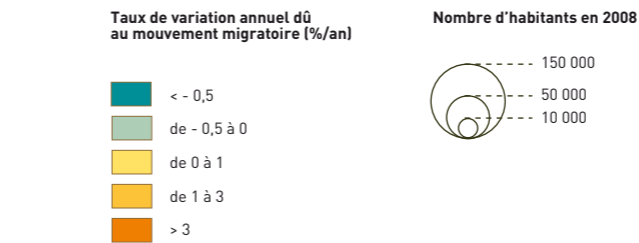
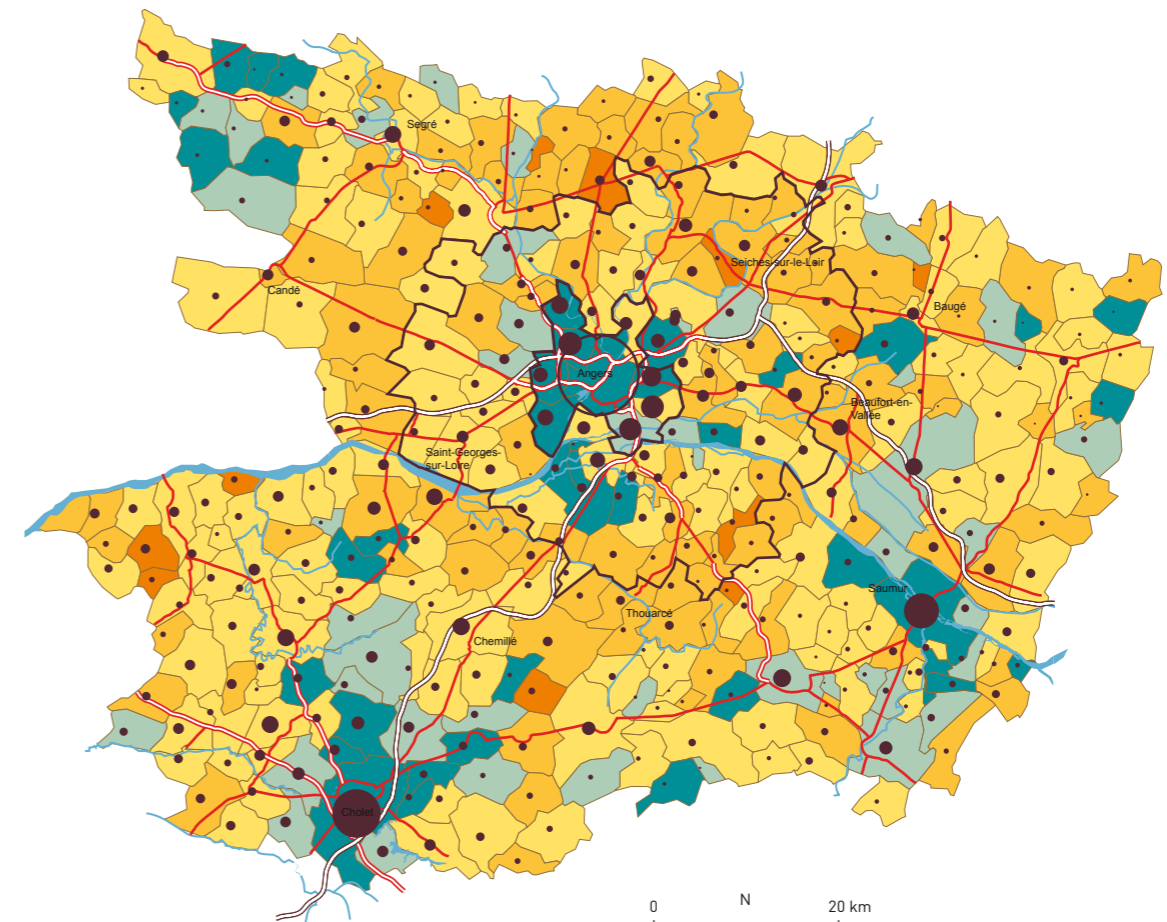
Les soldes naturel et migratoire contribuent à valeur égale à la croissance démographique du périurbain angevin.

Contrairement à l'essor connu entre 1982 et 1990, les communes se situant en limite de l'aire urbaine sont les plus attractives.

Le pôle métropolitain, quant à lui, ne bénéficie pas de cet apport de néo-angevins (-13 000). Excepté Trélazé et Ecoflant, l'ensemble des communes du pôle métropolitain enregistre un déficit migratoire. L'excédent naturel ne compense pas le déficit migratoire pour soutenir la croissance démographique sur ce territoire, soit une perte de 3 000 personnes. Le même constat peut être fait pour les unités urbaines de Cholet et Saumur.

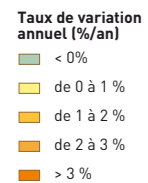
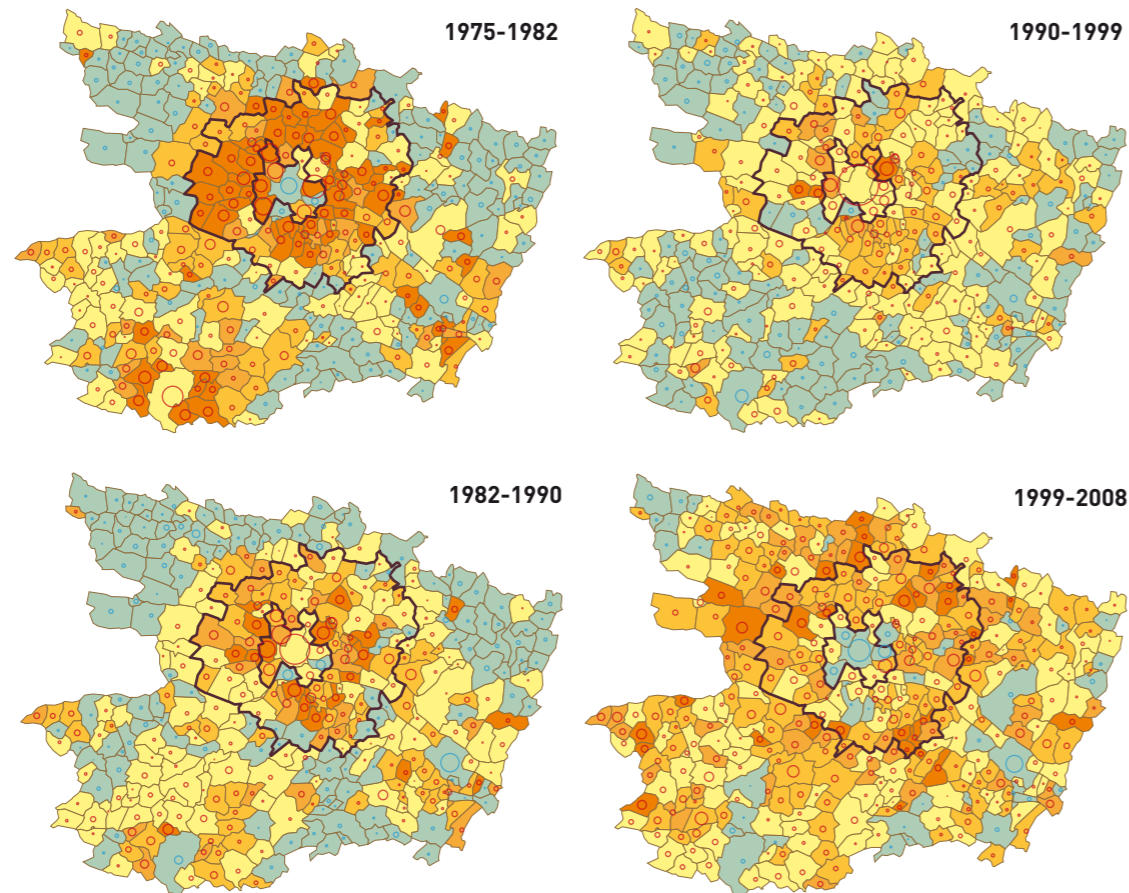
En revanche, parmi les 85 communes du périurbain angevin, seulement 14 ont un solde migratoire déficitaire. L'on observe un pourcentage relativement similaire dans l'espace rural du Maine-et-Loire (23% des communes ayant un déficit migratoire).

Evolution démographique due au solde migratoire entre 1999 et 2008



© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

Evolutions démographiques depuis 1975 dans le Maine-et-Loire



© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

Le périurbain, un espace très attractif pour les habitants du pôle métropolitain

Sur l'aire urbaine angevine, **les départs de population pour d'autres territoires sont supérieurs aux arrivées** de nouveaux habitants. Ainsi, les échanges migratoires entre l'aire urbaine et le reste de la France métropolitaine subissent un déficit de plus de 4 000 personnes.

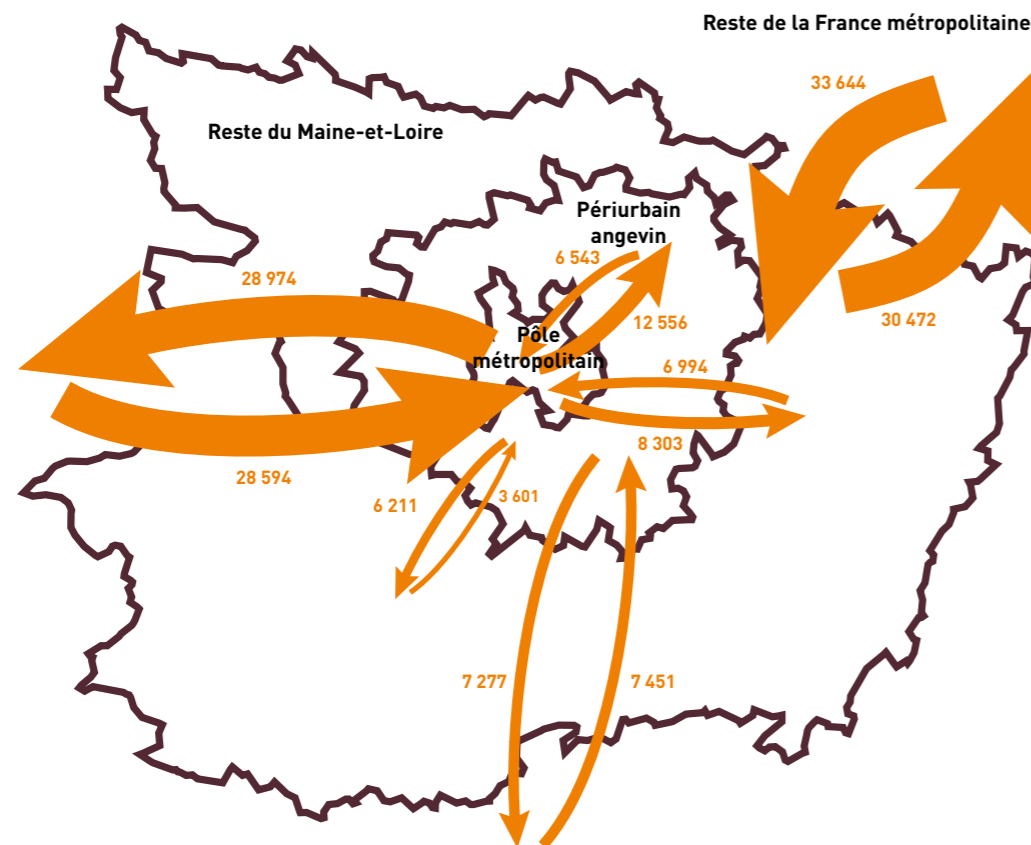
Ce déficit global est essentiellement le fait du pôle métropolitain qui perd 7 700 habitants de plus qu'il n'en gagne au jeu des migrations résidentielles alors que l'espace périurbain angevin affiche un solde largement positif de près de 3 600 habitants.

Les migrations résidentielles entre 2003 et 2008

	Arrivées *	Départs *	Solde
Pôle métropolitain	42 131	49 832	-7 702
Périurbain angevin	23 608	20 031	3 576
Aire urbaine	46 639	50 765	-4 125
Espace rural	44 833	33 794	11 039

© aura - Source : Insee RP 2008 ; * Uniquement les échanges avec la France métropolitaine, hors mouvements internes

Les mouvements migratoires entre 2003 et 2008

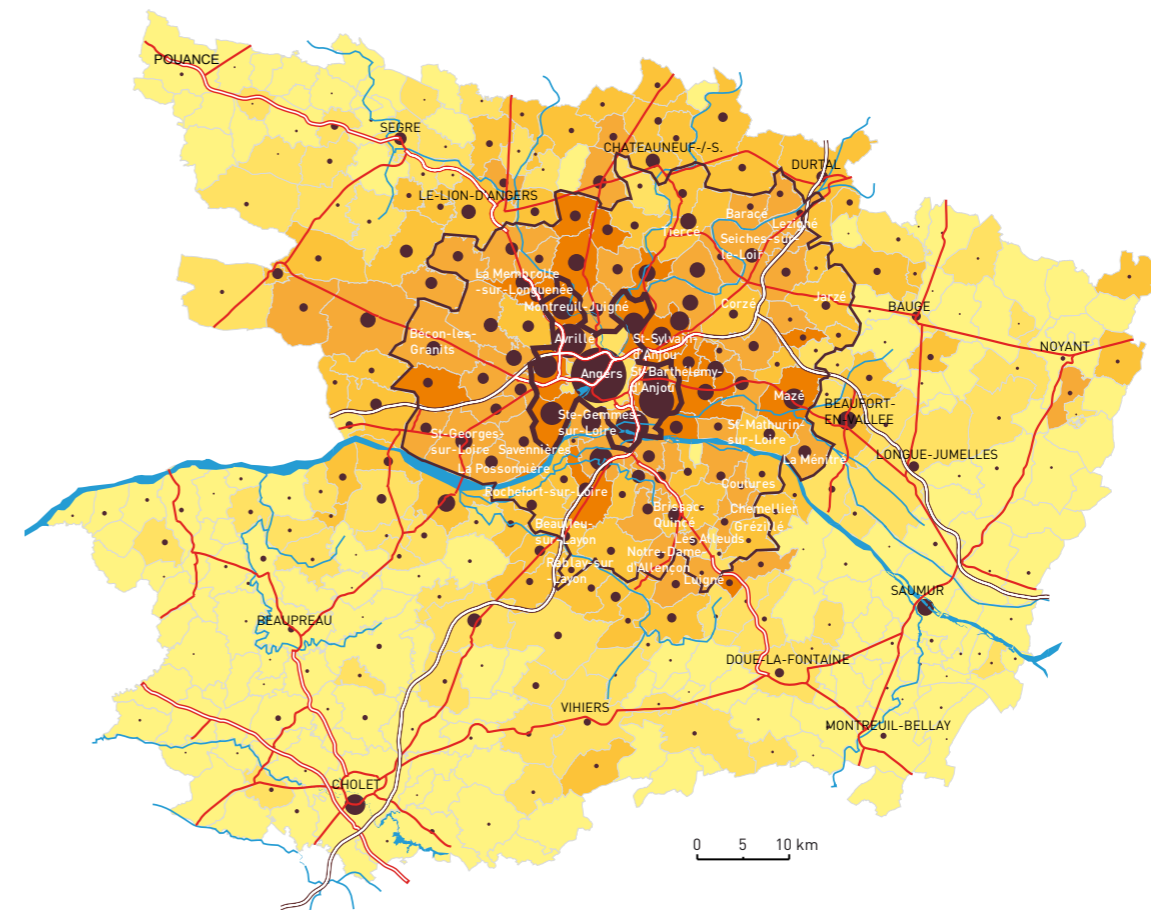


© aura - Source : Insee RP 2008

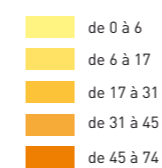
Les départs du pôle métropolitain se font surtout au profit de l'espace périurbain angevin (solde de - 6 000 personnes) mais aussi de l'espace rural départemental (solde de - 2 000 personnes). Ce constat est bien le signe d'une périurbanisation de plus en plus lointaine. Même l'espace périurbain angevin,

pourtant globalement attractif, affiche un solde migratoire négatif de - 2 500 personnes avec l'espace rural départemental. De fait, **l'espace rural départemental est un territoire très attractif** puisqu'il gagne globalement 11 000 habitants de plus qu'il n'en perd au profit des autres territoires.

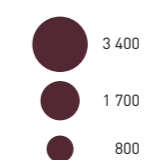
Les nouveaux arrivants provenant des communes du pôle métropolitain angevin en 2008



Part des nouveaux arrivants provenant du pôle métropolitain angevin parmi les nouveaux arrivants (hors stables pour les communes du pôle métropolitain angevin)



Nb d'habitants de 5 ans et plus qui résidaient dans le pôle métropolitain angevin cinq ans auparavant (hors stables pour les communes du pôle métropolitain angevin)



© aura - Source : Insee RP 2008

Une dépendance géographique vis-à-vis de l'emploi génératrice de mobilités

Les emplois demeurant largement concentrés dans les villes et les actifs s'installant de plus en plus loin des centres urbains, **la mobilité domicile-travail s'est fortement amplifiée** ces dernières années.

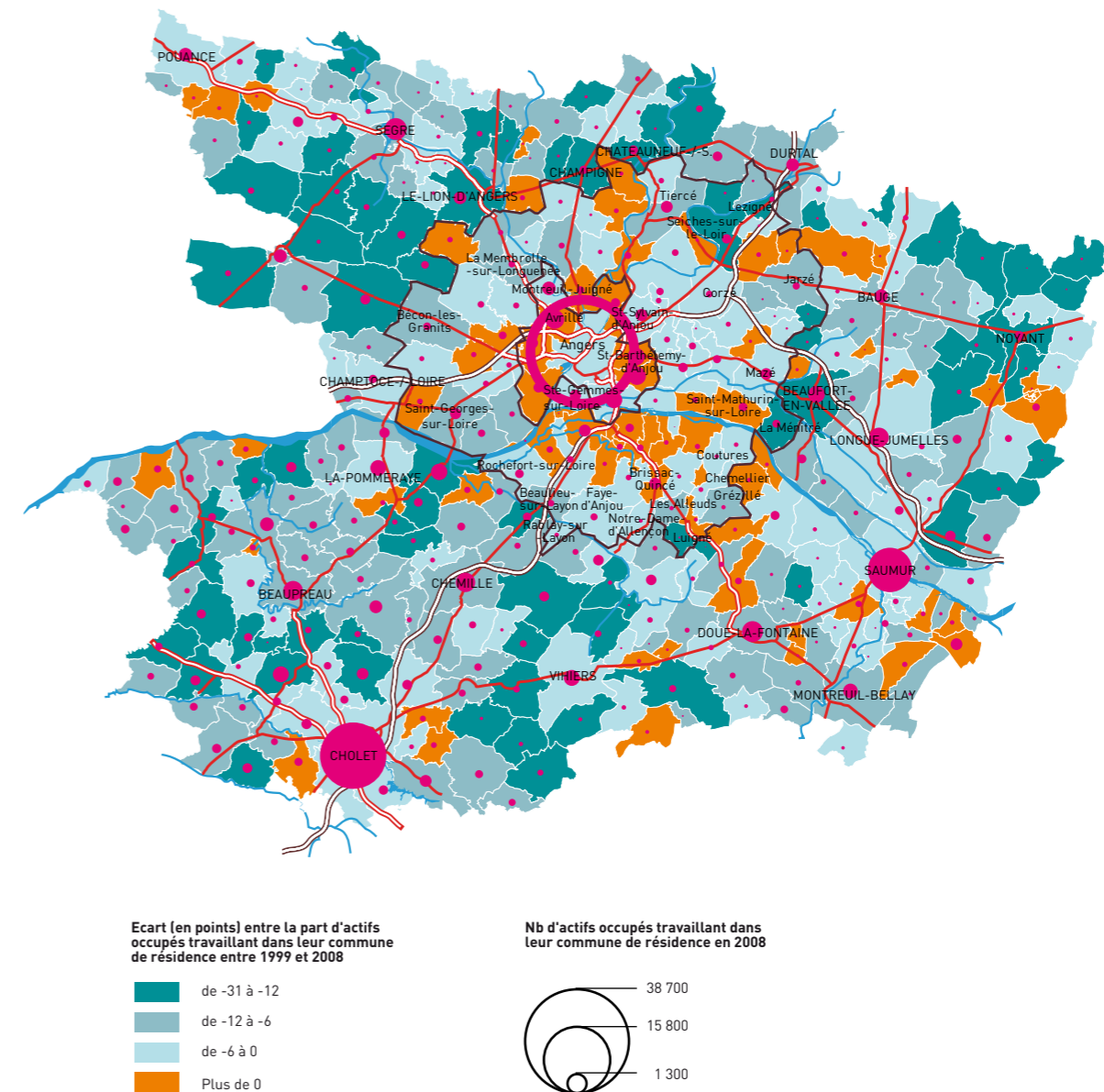
Depuis 1999, le taux de mobilité des actifs, hors Île-de-France, a augmenté de 4 points. Au niveau régional, le rythme de cette progression est même plus soutenu (+ 6 points). Si environ 60% des actifs, hors Île-de-France, quittent leur commune de résidence pour se rendre au travail, cette part connaît de fortes variations selon les types d'espace. Ainsi, elle atteint presque 80% dans l'espace périurbain, ce qui correspond à une forte hausse depuis 1999 tandis que son augmentation est beaucoup plus faible dans les pôles urbains où la part des actifs mobiles se maintient à un peu plus de 50%.

De plus, si les pôles urbains, hors Île-de-France, regroupent plus de 130 emplois pour 100 actifs résidents (ratio largement tiré vers le haut par les villes centres), les couronnes périurbaines, elles, n'offrent qu'un emploi pour deux actifs résidents. Un actif résidant dans un pôle urbain a donc potentiellement plus de chance de trouver un emploi dans sa commune qu'un actif périurbain. Cependant, les emplois proposés dans un certain type d'espace ne correspondent pas obligatoirement aux compétences des actifs résidents. En effet, le ratio emplois/actifs résidents des différents types d'espace varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Il montre, par exemple, une surreprésentation des emplois ouvriers dans le périurbain et une sous-représentation de tous les autres types d'emplois (cadres, professions intermédiaires, employés).

Une dissociation croissante entre lieu de résidence et lieu d'emploi qui explique l'élargissement de l'aire urbaine angevine

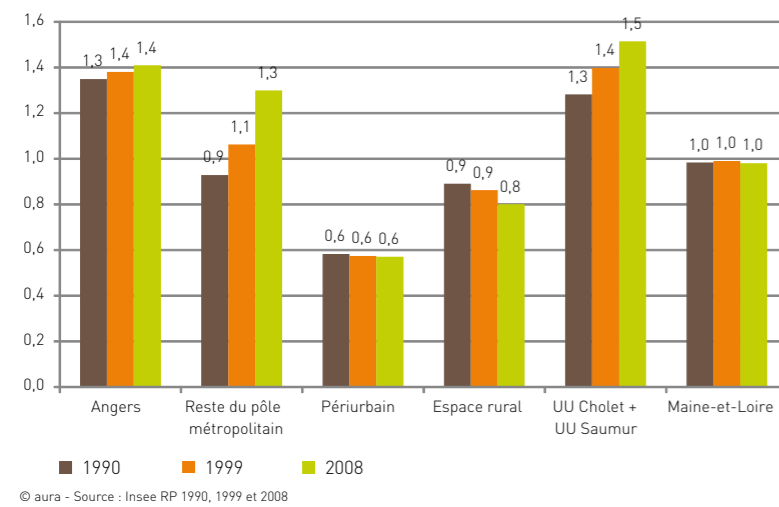
L'évolution entre 1999 et 2008 de la part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence montre **une augmentation sensible de la mobilité des actifs notamment dans l'espace rural départemental**, l'espace périurbain angevin étant déjà fortement touché par ce phénomène dès 1999.

Evolution des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence entre 1999 et 2008



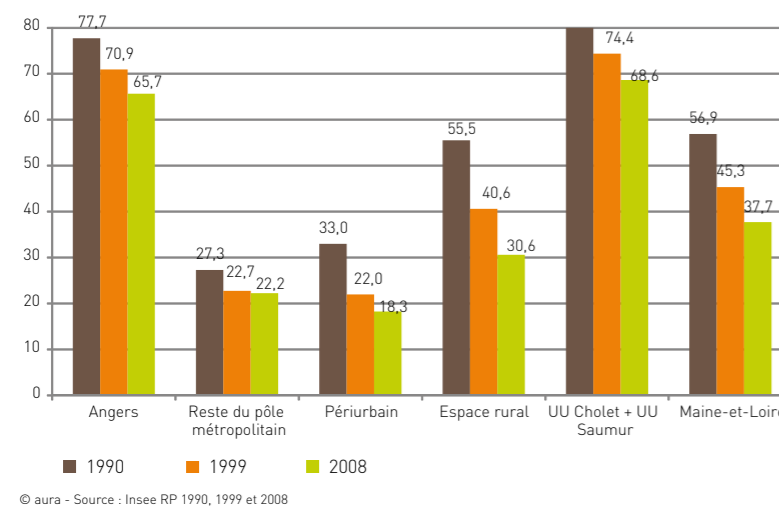
Le faible niveau d'emploi n'est pas le seul facteur explicatif de la croissance des mobilités quotidiennes

Taux d'emploi



A l'échelle de l'aire urbaine angevine, le taux d'emploi régresse à mesure que l'on s'éloigne de la ville centre. Entre 1990 et 2008, le taux d'emploi n'a pas véritablement évolué dans l'espace périurbain et la ville centre mais a sensiblement augmenté dans les communes du pôle métropolitain hors Angers, passant de 0,9 à 1,3 (le développement économique a été plus rapide que la croissance démographique). L'écart entre le taux d'emploi d'Angers et celui du reste du pôle métropolitain s'est ainsi atténué, celui d'Angers restant toujours le plus élevé (1,40). **Les communes périurbaines offrent environ un emploi pour deux actifs occupés.** Dans un contexte de périurbanisation accrue, ces chiffres traduisent la dissociation croissante entre lieu de résidence et lieux d'emploi, induisant davantage de déplacements pour se rendre au travail.

Part des personnes travaillant dans leur commune de résidence



Entre 1990 et 2008, la part des actifs occupés résidant et travaillant à Angers a sensiblement diminué (-12 points atteignant 65,7%). Pour autant, cette part reste bien plus élevée à Angers que dans le reste de l'aire urbaine. La part des personnes travaillant dans leur commune de résidence est quasiment identique dans les communes du pôle métropolitain hors Angers et celles de l'espace périurbain alors que les taux d'emploi sont très différents entre ces deux territoires. Manifestement, les communes du pôle métropolitain, dont l'offre d'emploi se concentre majoritairement dans de grandes zones d'activités, attirent des actifs provenant de l'extérieur. Dans le même temps, leurs actifs résidents quittent en masse leur commune pour aller travailler. **Il y a une dichotomie forte liée à la spécialisation, à la fois résidentielle et économique de ces communes.**

Le taux d'emploi et la part des personnes travaillant dans leur commune de résidence sont plus élevés dans l'espace rural départemental que dans le périurbain angevin, signe d'une dépendance moins forte des espaces ruraux vis-à-vis des espaces urbains.

La structuration urbaine : un facteur distinctif entre communes périurbaines vis-à-vis des personnes travaillant dans leur commune de résidence

A l'intérieur même du périurbain angevin, des communes se distinguent :

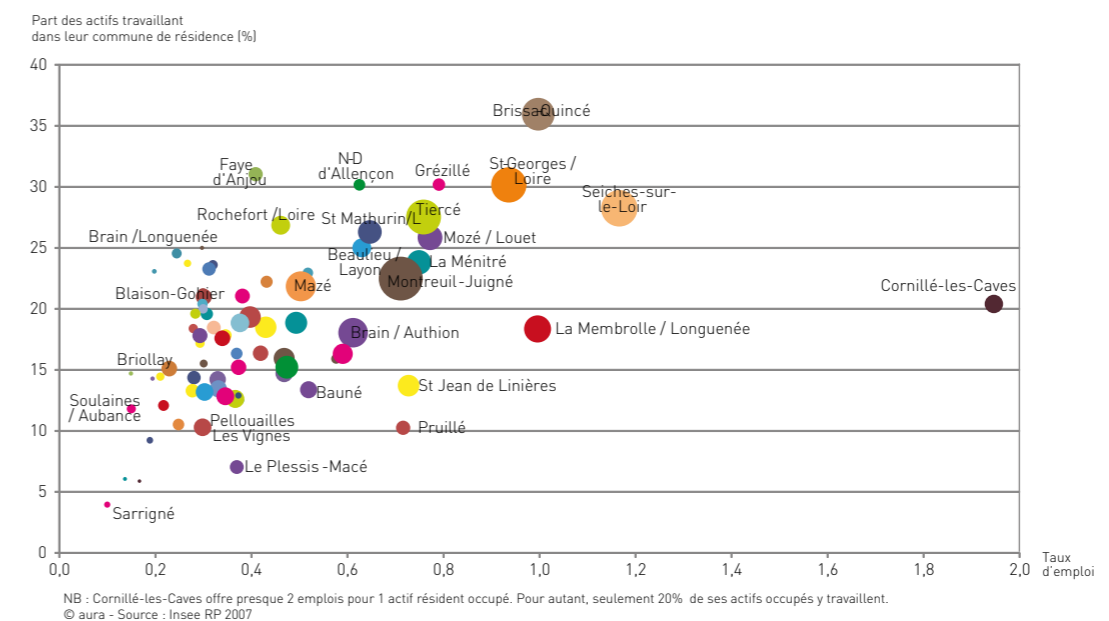
Cornillé-les-Caves présente un fort taux d'emploi (près de 2 emplois pour un actif occupé) mais son taux de stables est proportionnellement peu élevé. Cette commune se caractérise par la forte spécialisation des emplois qu'elle offre, ce qui, sur ces deux critères, la fait ressembler aux communes de la première couronne d'Angers.

Brissac-Quincé, St-Georges-sur-Loire, Seiches-sur-le-Loir présentent un bon taux d'emploi (autour de 1) et une part de stables plus

importante (autour de 30 - 35%). Ces communes constituant des petits pôles de vie offrent des emplois plus variés, bénéficiant davantage à la population active résidente.

Le reste des communes périurbaines présente plutôt un profil de communes résidentielles : peu d'emplois offerts par rapport à la population active et forte mobilité professionnelle des actifs résidents.

Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence en fonction du rapport emplois / actifs



Une consommation foncière

La région des Pays de la Loire est la 9^e région la plus artificialisée de France, selon les données Corine Land Cover.

Entre les périodes 1990-2000 et 2000-2006, l'artificialisation s'est accélérée faisant des Pays de la Loire **la région la plus grande consommatrice de surface**. Le dynamisme démographique ne suffit pas à expliquer ce phénomène. La région est extrêmement riche en terres agricoles et celles-ci sont donc fortement sollicitées pour l'artificialisation, plus particulièrement le bocage. L'urbanisation s'intensifie sur les communes où les contraintes sont moins fortes et progresse donc fortement toujours plus loin des villes dans l'espace rural. Trois départements des Pays de la Loire figurent parmi les cinq premiers de France pour la surface artificialisée entre 2000 et 2006. La Vendée, avec 3 750 hectares, se situe ainsi au premier rang ; le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique suivent respectivement aux 4^e et 5^e rangs avec 2 550 et 2 000 hectares. Entre 2000 et 2006, les espaces artificialisés croissent en proportion 2,3 fois plus vite en Maine-et-Loire qu'au niveau national ; ce phénomène va en augmentant puisque sur la période 1990-2000 le rapport était de 1,6. Cette croissance de l'artificialisation est plus importante dans l'espace à dominante rurale (2,75 fois plus qu'au niveau national) que dans les pôles urbains (2 fois plus qu'au niveau national). L'artificialisation des terres, de plus en plus diffuse, est portée par l'urbanisation. Les extensions concernent d'abord la périphérie angevine, le Choletais, les Mauges et le canton de Segré. Alors que le taux d'artificialisation en 2006 des pôles urbains est comparable à la moyenne nationale, celui de l'espace rural du Maine-et-Loire est 1,5 fois plus élevé.

L'espace périurbain angevin plus artificialisé que le reste du département

En 2006, la moitié des surfaces artificialisées du département se situent dans l'espace rural. 20% de ces surfaces concernent l'espace périurbain angevin autant que dans le pôle métropolitain. Les espaces agricoles se concentrent essentiellement dans les zones rurales et

périurbaines, pour les trois quarts dans l'espace rural et 19% dans le périurbain angevin. Il en est de même pour les espaces naturels et semi-naturels du département.

Occupation du sol 2006

Surface en ha	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Zones humides et surfaces en eau	Total
Périurbain angevin	7 874	115 094	16 622	1 901	141 491
Espace rural	19 540	460 492	62 588	2 307	544 927
Pôle métropolitain	7 411	8 854	897	577	17 739
UU Cholet+Saumur	4 035	11 363	1 797	613	17 807
Total	38 859	595 803	81 903	5 399	721 964

© aura - Source : Union européenne - SoeS, Corine Land Cover, 2006

L'espace périurbain angevin est plus artificialisé en proportion que l'espace rural départemental (5,6% de territoires artificialisés contre 3,6%). Ceci s'explique principalement par un poids du tissu urbain plus important autour d'Angers par rapport au reste du département (4,4% des surfaces contre 2,8%).

A l'inverse, les zones périurbaines d'Angers sont un peu moins agricoles que l'espace rural

(81,3% des surfaces contre 84,5%). Par rapport à l'espace rural, on y trouve en proportion plus de prairies que de terres de culture.

Le pôle métropolitain et l'espace rural se partagent pour les trois quarts les surfaces en zones industrielles ou commerciales (respectivement 38 et 36%) alors que l'espace périurbain angevin ne compte que 10% des surfaces.

Répartition des surfaces d'occupation du sol en 2006

Surface en ha	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Zones humides et surfaces en eau	Total
Périurbain angevin	5,6%	81,3%	11,7%	1,3%	100,0%
Espace rural	3,6%	84,5%	11,5%	0,4%	100,0%
Pôle métropolitain	41,8%	49,9%	5,1%	3,3%	100,0%
UU Cholet+Saumur	22,7%	63,8%	10,1%	3,4%	100,0%
Total	5,4%	82,5%	11,3%	0,7%	100,0%

© aura - Source : Union européenne - SoeS, Corine Land Cover, 2006

Le poids du périurbain angevin dans la perte des terres agricoles depuis 1990

Une baisse des surfaces agricoles plus importante en proportion dans le périurbain angevin

L'espace périurbain angevin a perdu près de 2 000 ha de terres agricoles sur la période 1990-2006, représentant une baisse des surfaces de -1,7%. Principalement des prairies, ces terres se sont transformées en terres artificialisées pour 60% (tissu urbain, aéroport, chantiers) et en espaces naturels et semi-naturels pour le reste.

En comparaison, la tendance est moindre pour l'espace rural avec une diminution des surfaces

agricoles de -0,7%, soit plus de 3 200 ha de moins. Il s'agit majoritairement de prairies devenues des terres artificialisées : tissu urbain, chantiers, extraction de matériaux et zones d'activités.

Le périurbain angevin qui représente 20% des surfaces du département concourt pour 30% dans la diminution des terres agricoles alors que l'espace rural participe à 49% des surfaces disparues mais représente 75% des surfaces totales. Ainsi la perte des terres agricoles se concentre à près de 80% dans les espaces périurbain et rural du département.

Une artificialisation des terres plus importante dans le périurbain angevin

Depuis 1990, les territoires artificialisés ont augmenté de 19% dans le périurbain angevin, représentant près de 1 250 ha supplémentaires. Il s'agit, pour plus de la moitié, de nouvelles surfaces en tissu urbain et de 17% consacrés à l'aéroport (Angers-Marcé). Cette évolution des espaces artificialisés est plus importante que celle constatée à l'échelle de l'espace rural (+16%) mais représente moitié moins de surfaces (2 700 ha supplémentaires). Ces nouvelles surfaces concernent à 63% le tissu urbain, 17% les zones d'activités et 14% l'extraction de matériaux.

L'artificialisation a évolué différemment dans l'espace périurbain angevin et l'espace rural. Dans le périurbain angevin, les surfaces urbanisées pour l'aménagement de l'aéroport de Marcé sont notables alors que ce sont les zones d'activités qui ont le plus progressé dans l'espace rural (+29% contre 12%). Elles accueillent la moitié des nouvelles surfaces du département (contre 7% pour le périurbain angevin).

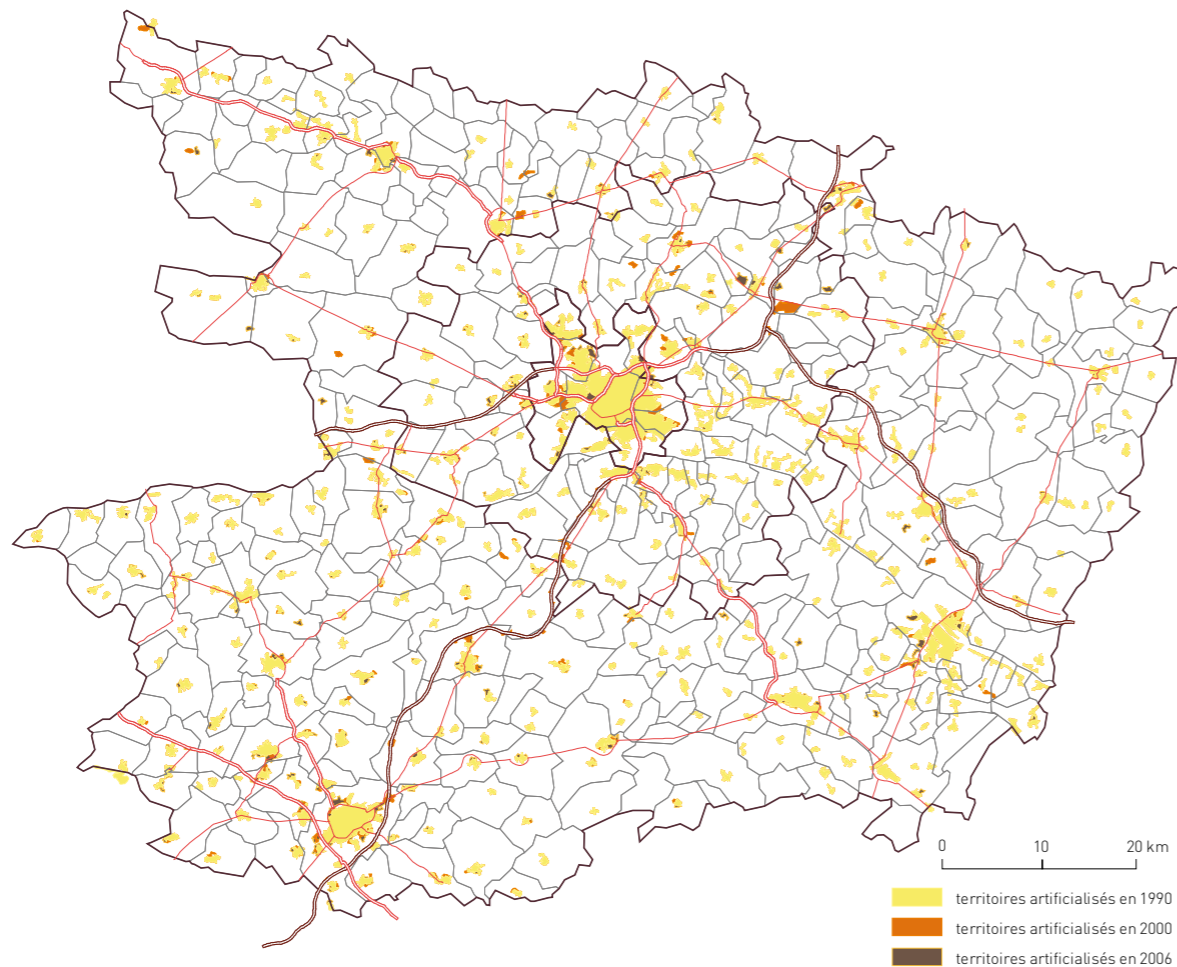
Seul le tissu urbain a évolué de manière égale dans les deux espaces périurbains (+13%). Ces nouveaux espaces artificialisés se situent pour un quart dans le périurbain angevin et pour moitié dans l'espace rural.

Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2006

	Territoires artificialisés		Territoires agricoles		Forêts et milieux semi-naturels		Zones humides et surfaces en eau	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Pôle métropolitain	635,7	9,4%	-763,7	-7,9%	98,6	12,3%	29,4	5,4%
Périurbain angevin	1243,4	18,8%	-1973,4	-1,7%	328,6	2,0%	401,4	26,8%
Espace rural	2711,0	16,1%	-3211,2	-0,7%	374,1	0,6%	126,1	5,8%
UU Cholet+Saumur	626,4	18,4%	-601,4	-5,0%	-158,6	-8,1%	133,5	27,9%
Total	5216,5	15,5%	-6549,7	-1,1%	642,7	0,8%	690,5	14,7%

© aura - Source : Union européenne - SoeS, Corine Land Cover 1990, 2006, RRP Insee 1990, 2006

Evolution des territoires artificialisés entre 1990 et 2006



© aura - Source : Union européenne - SoeS, Corine Land Cover, 1990, 2000, 2006

Rapporté à la population, le périurbain angevin a consommé deux fois moins d'espace que l'espace rural sur la période 1990-2006

Si l'on rapproche l'évolution de la population de celle des surfaces artificialisées sur la période 1990-2006, on peut considérer qu'un habitant supplémentaire du périurbain angevin a consommé 527 m², soit deux fois moins qu'un habitant de l'espace rural.

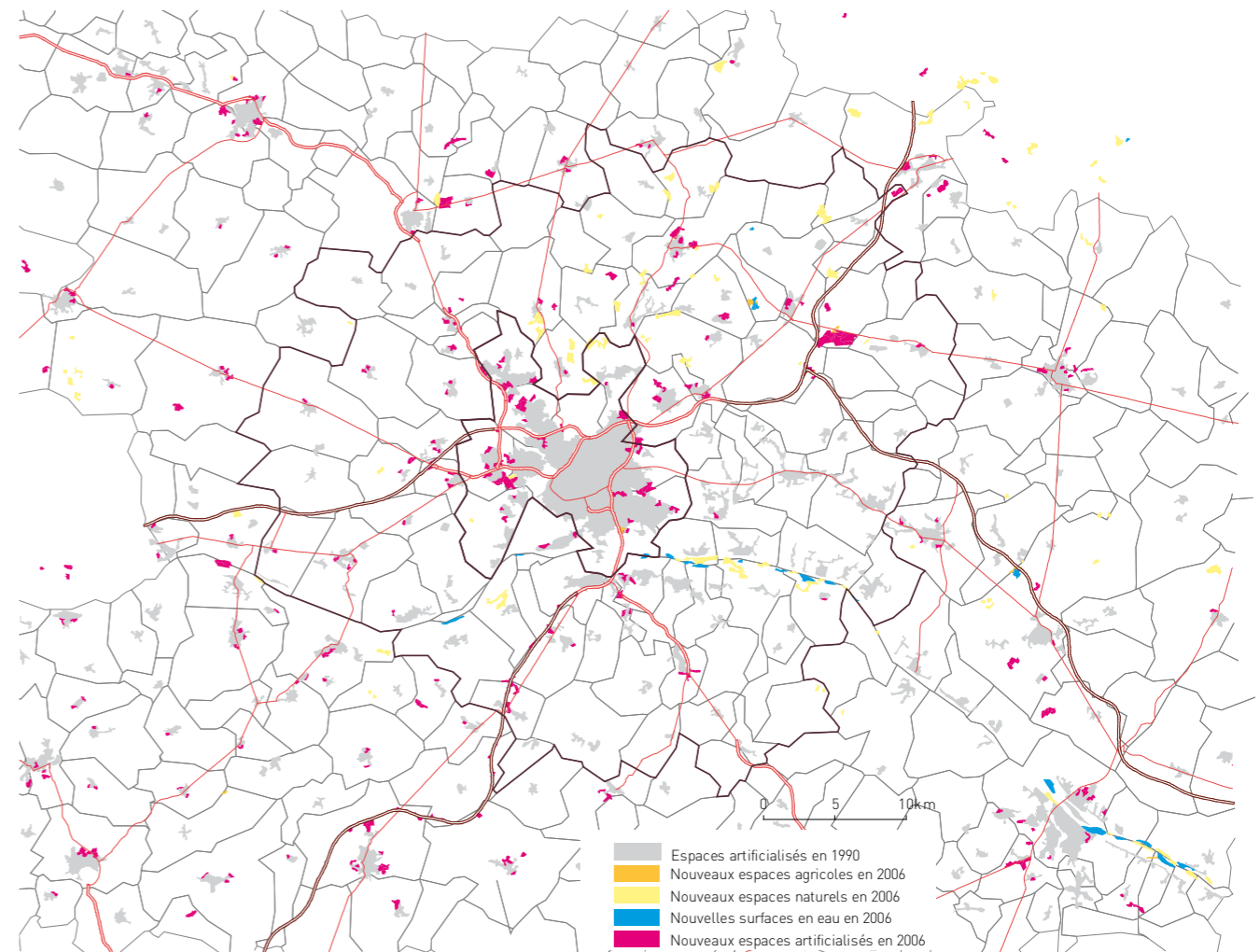
On constate que l'évolution de population est sensiblement la même dans l'espace rural et dans le périurbain angevin pour une consommation de terres artificialisées deux fois plus importante dans l'espace rural.

Evolution de la population et des terres artificialisées entre 1990 et 2006

	Evolution de population	Evolution des surfaces (ha)	Nb m ² /hab.
Périurbain angevin	23 600	1 243,4	527
Espace rural	25 212	2 711,0	1 075
Pôle métropolitain	13 714	635,7	464
UU Cholet+Saumur	-1 753	626,4	-
Total	60 773	5 216,5	858

© aura - Source : Union européenne - SoeS, Corine Land Cover 1990, 2006, RRP Insee 1990, 2006

Evolution de l'occupation de l'espace entre 1990 et 2006



© aura - Source : Union européenne - SoeS, Corine Land Cover, 1990, 2000, 2006

L'organisation et la perception des espaces périurbains

L'organisation territoriale de la croissance urbaine a évolué au fil du temps. Si dans un premier temps elle s'est organisée de manière radioconcentrique avec tout d'abord le développement des faubourgs puis des banlieues, à partir des années 1960, elle concerne des territoires de plus en plus éloignés.

L'introduction des droits à construire, avec la loi d'orientation foncière de 1967 et son impact sur les règlements d'urbanisme, a contribué à modifier l'organisation spatiale des espaces habités.

Ainsi, la diversité des espaces périurbains tient autant au contexte (spécificité de chaque site) qu'à la dimension des opérations et des types d'habitat (individuel, groupé, intermédiaire ou collectif). Elle tient aussi aux documents d'urbanisme qui règlementent l'évolution de la taille des parcelles (article 5) et les conditions d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et aux limites séparatives (articles 6 et 7). La diversité architecturale et l'ambiance urbaine tiennent également à l'attention portée au découpage foncier (taille et forme des parcelles) et à l'aménagement des espaces publics (au-delà des articles 10 et 11).

A travers quelques exemples d'extensions urbaines réalisées dans quelques communes périurbaines d'Angers, on observe que différentes formes de l'étalement urbain se sont développées dans la région angevine. Les communes ont été choisies en fonction de leur localisation variée par rapport à Angers : Briollay, Tiercé, Seiches-sur-le-Loir, Pellouailles-les-Vignes, Montreuil-sur-Loir, Saint-Lambert-la-Potherie, Bécon-les-Granits, Brissac-Quincé et Blaison-Gohier.

Le centre-bourg et ses extensions

Plusieurs types d'extensions peuvent être distingués en fonction de leur localisation par rapport au bourg ancien. Elles donnent lieu à diverses formes urbaines, et parfois aussi à une offre urbaine différente. Densité et taille des espaces publics sont ici en jeu.

Les extensions en continuité de bourg : un tissu plus resserré

En général, les extensions en continuité du cœur de bourg et notamment les plus récentes sont aussi les plus denses. La mitoyenneté y est plus répandue, le lien physique avec le centre-bourg est facilité et les différences de tissus urbains plus ténues malgré certains éléments qui en révèlent les évolutions (présence de garages individuels, orientation des maisons par rapport à l'espace public, place accordée à la voiture sur cet espace public...).

Briollay et Seiches-sur-le-Loir (Les Tanneries) présentent deux opérations récentes purement résidentielles situées en continuité immédiate du cœur de bourg. La première opération est accolée à la place de la mairie et la seconde est située tout près de l'école et de la mairie.

Tous les services, équipements et petits commerces centraux se localisent à moins de 400 m, soit à l'échelle du piéton. Le lien avec le cœur de bourg se fait facilement.

A Briollay, une venelle relie directement l'extension à la place de la Mairie.

A Seiches, le lien avec la place Auguste Gautier, qui concentre la majorité des équipements, commerces et services de Seiches, se fait notamment en empruntant les cheminements reliant entre eux le restaurant scolaire et l'école près de l'opération.

Dans les deux cas, le tissu urbain est assez resserré : maisons de ville mitoyennes, jardins-terrasses, desserte par des voies étroites privatives en impasse pour Briollay, maisons mitoyennes et petits collectifs pour Seiches.

Pour autant, la différence avec le tissu ancien est perceptible.

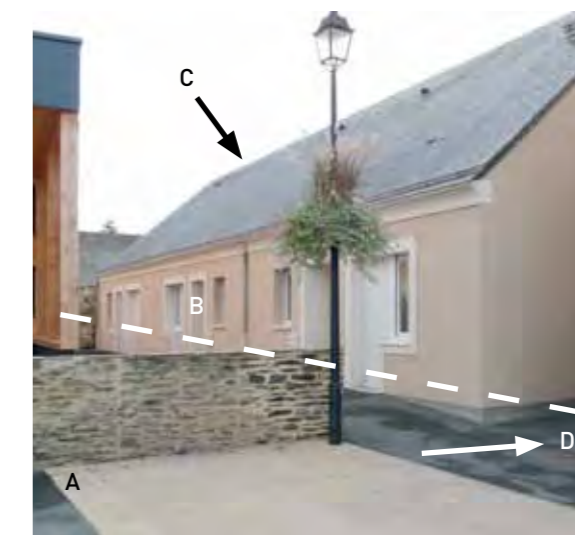
A Briollay, la présence de garages individuels et l'orientation des maisons sont les éléments différenciateurs les plus notables. En effet, les façades principales des maisons sont orientées vers l'intérieur de l'îlot (sur la place de la Mairie pour certaines) et non vers la rue principale, même si l'alignement en front de rue est respecté au niveau des pignons.

A Seiches, la différence avec le tissu ancien se perçoit plus particulièrement à travers le tracé plus sinueux des rues, la place importante du stationnement sur l'espace public, le recul des maisons par rapport à la rue.

Briollay

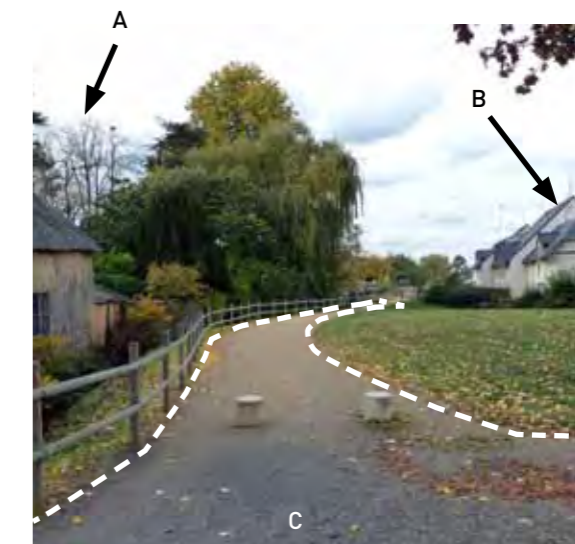


© aura - Source : Cadastre DGI 2010



A/ Place de la mairie
B/ Alignement de façades principales sur l'espace public
C/ Jardins et garages sur l'arrière des maisons, en cœur d'îlot, desservis par une impasse
D/ Venelle reliant la place de la Mairie au cœur d'îlot

© aura - photo commune de Briollay



A/ Cœur de bourg (place A. Gautier)
B/ Opération «Les Tanneries»
C/ Cheminement reliant le restaurant scolaire en cœur de bourg

© aura - photo commune de Seiches-sur-le-Loir

Seiches-sur-Loir



© aura - Source : Cadastre DGI 2010

- A/ Maisons individuelles, implantées en retrait par rapport à la rue, avec jardins et stationnement sur la parcelle
- B/ Petits collectifs
- C/ Offre de commerces et services de proximité en pied d'immeuble à l'entrée du lotissement.
- Offre de stationnement pour les usagers des commerces
- D/ Aménagement pour le stationnement des vélos



© aura - photo commune de Briollay

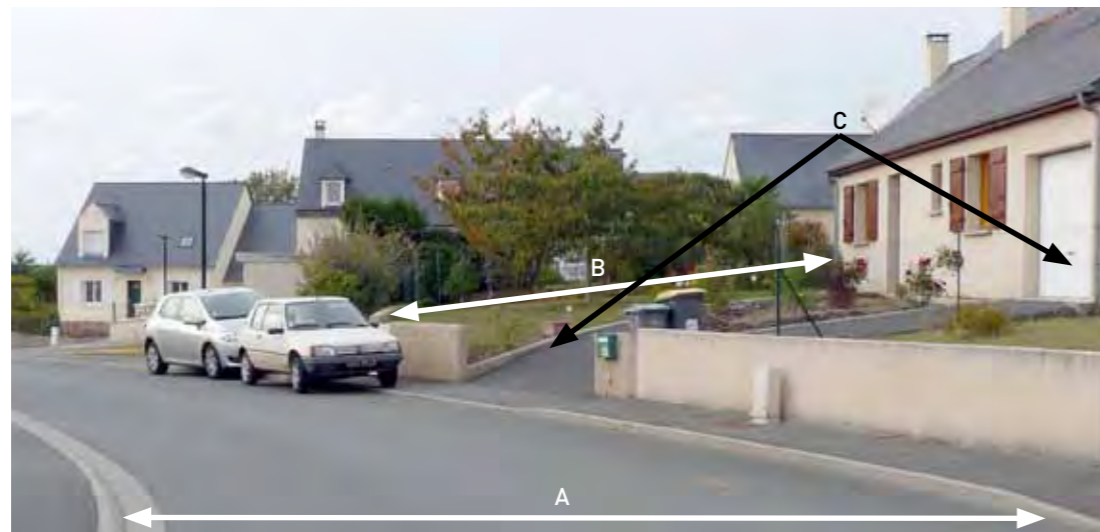
Les extensions en frange de bourg : différences plus marquées avec le tissu ancien

Il s'agit sans doute du cas de figure le plus fréquent : les vagues d'urbanisation successives des anciens bourgs ruraux devenus périurbains se sont souvent traduites par un développement radioconcentrique autour du cœur de bourg. A mesure que l'on avance dans le temps, les extensions urbaines s'en éloignent progressivement.

Briollay et Seiches-sur-le-Loir présentent deux opérations récentes répondant différemment à leur relatif éloignement du cœur de bourg.

Cette deuxième extension de Briollay est plus éloignée du centre-bourg même si les parties les plus proches se situent dans le périmètre de 400 m autour du centre-bourg. Dans ce cas, outre des logements, l'extension comporte une nouvelle centralité offrant commerces et services de proximité à l'entrée du nouveau quartier (petite supérette, tabac-presse, coiffeur, salon d'esthétique, pharmacie, cabinets médicaux...). Grâce à cette offre sur place, la distance au bourg est moins pénalisante. Cependant, l'accès au bourg est facilité. Malgré la présence d'une route assez passante à traverser, les continuités douces ont été pensées.

La deuxième extension à Seiches-sur-le-Loir est purement résidentielle, malgré son éloignement encore plus grand du centre-bourg (au-delà de 500 m). L'accès au centre-bourg peut se faire soit par le chemin des vallées (vers l'ouest du bourg), qui est une petite route de campagne non aménagée pour les piétons, soit par la route de Matheflon dont les trottoirs assez étroits sont facilement encombrés de véhicules en stationnement. L'accès assez long au centre-bourg n'est donc pas particulièrement confortable.



© aura - photo commune de Seiches-sur-le-Loir

- A/ Chaussée de desserte et trottoirs relativement larges par rapport à ceux du centre-bourg
- B/ Retrait important de la maison par rapport à la rue
- C/ Stationnement possible sur la parcelle

Dans ces deux cas, la différence avec le tissu urbain du cœur de bourg est beaucoup plus marquée : larges trottoirs, retrait des maisons par rapport à la rue, abandon de la mitoyenneté (ou seulement sur un côté), jardins privatifs plus vastes, stationnement facilité sur la parcelle et sur l'espace public...

Les extensions linéaires : disparition du front urbain continu

D'autres communes périurbaines angevines se sont développées de façon linéaire à partir du bourg ancien, soit le long d'un axe routier soit le long d'une rivière. Dans ces cas, les développements linéaires diffèrent, en général, en fonction de l'époque de construction. La première vague d'urbanisation (années 1970-1980) a plutôt donné lieu à la construction de grandes maisons individuelles implantées au milieu de vastes terrains et orientées face à la route, avec un large recul par rapport à celle-ci. La deuxième vague d'urbanisation (années 1990 à nos jours) a plutôt donné lieu à des constructions un peu plus en épaisseur sous forme d'un chapelet de lotissements juxtaposés le long de la route, dans lesquels les maisons sont davantage orientées vers l'intérieur, leur pignon donnant sur la route.

La commune d'Andard illustre assez bien ce cas de figure. Elle s'est, en partie, développée linéairement à partir du cœur de bourg le long de la D4, reliant Les Ponts-de-Cé à la D347 en passant par le centre d'Andard. Cette extension linéaire s'étend à partir d'un point situé à environ 500 m du cœur de bourg et ses commerces et équipements, sur une longueur d'environ 1 km. Le parcours à pied jusqu'au cœur de bourg se fait sur les bas-côtés gravillonnés de la D4 dont l'un des côtés de la route a été aménagé pour sécuriser le cheminement (haie basse de buis séparant le bas-côté de la chaussée). L'autre bas-côté est fréquemment utilisé comme aire de stationnement devant les maisons. Les côtés de la route sont alternativement occupés soit par des maisons isolées au milieu de grandes parcelles avec un retrait relativement important par rapport à la route mais orientées vers celle-ci, soit par des petits lotissements d'une dizaine de maisons induisant une urbanisation légèrement plus en profondeur. Ils sont généralement desservis par une courte voie centrale en impasse vers laquelle sont orientées les maisons, laissant dans certains cas les pignons des maisons d'entrée du lotissement border la route.

Dans ce cas également, la différence avec le tissu urbain du cœur de bourg est très marquée. Le paysage s'ouvre en passant du front urbain continu du cœur de bourg vers les maisons individuelles non mitoyennes et en recul par rapport à la voie.

Andard



© aura - Source : Cadastre DGI 2010

Saint-Lambert-la-Potherie



© aura - Source : Cadastre DGI 2010



Cœur de bourg de St-Lambert-la-Potherie
Alignement des maisons en front de rue
Trottoirs et chaussées plus larges

© aura - photo commune de Saint-Lambert-la-Potherie



Domaine des Ecots, ambiance végétale
A/ Maisons implantées en net recul par rapport à la voie
Trottoirs et chaussée larges

© aura - photo commune de Saint-Lambert-la-Potherie

Les extensions isolées : trame indépendante de celle du bourg

Dans des cas plus rares, les extensions se sont faites de façon complètement déconnectée du centre-bourg. Créées ex-nihilo, elles s'organisent suivant une trame urbaine conçue de façon plus libre et sans contrainte, permettant toutes les originalités, que ce soit en matière de tracé des voies, d'emplacement des espaces publics, de taille de parcelle comme d'emplacement du logement sur cette parcelle... A Saint-Lambert-la-Potherie, un lotissement a été créé dans les années 1970 dans un cadre boisé à plus d'un kilomètre du centre-bourg. A la sortie du lotissement, un chemin d'environ 250 m de long peut être emprunté à pied et à vélo pour rejoindre une petite route communale non aménagée pour les piétons aboutissant dans les lotissements du sud du bourg. A partir de là, plus de 600 mètres restent à parcourir à travers les lotissements du village. L'isolement par rapport au bourg est donc total, renforcé par l'environnement boisé dans lequel il s'inscrit et qui en dissimule l'existence depuis la route. Dans ce cas, la différence avec le tissu urbain du cœur de bourg est fortement marquée : tracé original des larges voies de desserte en forme de « 8 », larges trottoirs, parcelles très vastes, implantation au milieu de la parcelle, très grandes maisons de style traditionnel...

Taille des parcelles et ambiances paysagères dans les extensions urbaines

Le découpage parcellaire constitue une des composantes majeures des paysages du périurbain. L'analyse de l'évolution de la taille des parcelles met en lumière son impact sur les formes urbaines et les ambiances paysagères.

Dans les premières extensions, la taille des parcelles étant plus importante, les espaces privés en front de rue participent activement à l'ambiance générale de la rue. Les maisons sont implantées avec un retrait important permettant un aménagement plus riche de l'espace libre ouvert sur la rue. Leur taille permet de les concevoir comme des jardins d'agrément avec des arbres de haute-tige. La rue s'efface au profit de l'environnement végétal porté par le privé. L'aménagement de la rue a moins d'impact visuel. Cette mise à distance par rapport à la rue peut permettre également d'avoir des clôtures basses (muret et barrière) et des plantations caduques. L'ouverture des espaces privés sur l'espace public contribue à valoriser la nature en ville, à diversifier et animer les parcours piétons sans perturber l'intimité des habitants.

Au fil du temps, la taille des parcelles diminuant, le jardin de devant est devenu un espace d'entre-deux dimensionné au minimum pour préserver une certaine intimité et répondre à la réglementation sur le stationnement. La maison se retrouve dans un premier temps sur une butte pour permettre l'aménagement de la descente de garage. Afin de réduire les coûts, le garage est accolé à la maison. La place du végétal se réduit, les arbres de haute-tige disparaissent. Ce micro-espace libre peut être aménagé comme un espace de représentation minimaliste avec des usages limités (accès à la maison et au garage).

La perception de ces espaces depuis la rue varie en fonction de l'aménagement des limites privées en front de rue. On retrouve deux principes :

1- Des extensions liées à la privatisation physique et visuelle de l'espace privé avec l'implantation de clôtures hautes généralement végétales. Le découpage parcellaire est peu visible car la présence de haies de persistants fabrique un mur opaque. Si la rue n'a pas fait l'objet d'un traitement qualitatif, le minéral prédomine, la rue n'a qu'une fonction de circulation.



Le concept des extensions « première génération » crée un paysage vivant et diversifié (Tiercé)



Le rôle de la rue est réduit et le repérage spatial est impossible avec l'homogénéisation du paysage par les clôtures (Saint-Lambert-la-Potherie)



Dans les extensions plus récentes, une partie de l'espace privé prolonge l'espace de la rue. (Pellouailles-les-Vignes)

Le bâti n'est plus l'élément structurant et les haies de persistants constituent une limite imperméable. Par contre, l'aménagement de la rue permet une plus grande qualité des espaces habités (Pellouailles-les-Vignes)



L'espace public aménagé peut, au contraire, être un élément identitaire fort permettant de minimiser l'impact visuel des clôtures privées. L'ambiance urbaine sera issue du parti d'aménagement paysager de la rue, avec par exemple la création d'un espace collectif porteur d'usages diversifiés mettant la voiture (circulation, stationnement) au second plan. Mais la présence de clôtures végétales peut participer aussi au « charme » d'une rue. La présence de haies vives avec des arbustes aux floraisons diversifiées donne à la rue son caractère.

2- Des extensions habitées par la mise à disposition « visuelle » d'une partie des espaces privés (devant l'habitation). Ces espaces, généralement traités avec sobriété (tapis végétal), s'inscrivent dans l'espace de la rue en modifiant la perception et les usages. L'espace circulé n'est plus la composante principale. Ce parti pris est facteur d'urbanité en favorisant les échanges entre voisins. Les limites privées-publics s'estompent et ce sont les fronts bâtis en retrait qui constituent les limites visuelles de la rue. Le principe des maisons accolées, au minimum par deux, crée un front urbain en retrait et permet de préserver l'intimité des jardins intérieurs.

Le découpage parcellaire peut se lire également quand les constructions sont implantées en limite de l'espace public. Ce principe reprend la trame urbaine des centres-bourgs. Dans les extensions, elles sont plus présentes dans les territoires contigus au noyau ancien. Le principe d'une contre-allée semi-privative permet de préserver les caractéristiques du front urbain tout en créant un espace de transition intermédiaire.

Par contre, le parcellaire disparaît dans des opérations résidentielles mixtes. Les projets incluant de l'habitat intermédiaire ou collectif s'inscrivent dans des approches urbaines et paysagères plus globales donnant plus de place aux espaces libres aménagés en prairies naturelles ou fonctionnelles.

Le front bâti structure l'espace public. La création d'une contre-allée a permis de préserver l'intimité des habitants (Tiercé)



Le parcellaire et la rue disparaissent. Les relations entre le bâti et l'espace public sont immédiates et favorisent le lien au grand paysage (Pellouailles-les-Vignes)



Envie de nature et besoins de motorisation : la trame des espaces publics périurbains

Les espaces publics dans les extensions récentes des bourgs présentent des traits communs et différent souvent de ceux des centres anciens, notamment du fait du développement de l'usage de l'automobile individuelle. D'une extension à l'autre, des différences de conception des espaces publics sont également notables en fonction des époques d'urbanisation.

Espace public / espace privé : de plus en plus de perméabilités

Un des aspects qui ont le plus évolué entre les différentes époques d'extension est sans doute le rapport espace public / espace privé. Dans les premières phases d'extension, la limite entre l'espace public et l'espace privé a tendance à

être très marquée par des murets, clôtures ou des haies opaques... L'accès à l'espace privé se fait alors par un portail ou portillon. Dans les périodes plus récentes, en revanche, la limite entre l'espace public et l'espace privé est beaucoup plus ténue, plus poreuse. L'espace privé devant la maison s'est réduit et l'usage de murets et de clôtures « imperméables » se fait plus rare.



© aura - photo commune de Briollay

Limite espace public/espace privé très marquée par des clôtures des haies et des palissades hautes et opaques



© aura - photo commune de Briollay

Limite espace public/espace privé très perméable : aucune clôture

A/ Distance de recul limitée entre la maison et l'espace public

La place du végétal

Le végétal est plus ou moins présent selon la localisation par rapport au centre du lotissement mais aussi l'époque d'urbanisation. Il a tendance à être plus important dans les extensions plus récentes. Les plates-bandes plantées séparent les trottoirs piétons de la chaussée, les systèmes

de noues et de bassins d'orage paysagés, etc., sont de plus en plus fréquents. La présence végétale prend, dans certains cas, la forme d'espaces verts beaucoup plus vastes : « coulée verte » ou grand square au milieu des pavillons.



1



2



3



4

Plates-bandes (1)
Bassin d'orage (2)
Coulée verte (3)
Square (4)



1

Elle peut également s'appuyer sur le patrimoine existant. L'urbanisation nouvelle cherche alors à préserver les arbres remarquables ou les ensembles boisés, les haies bocagères. Ainsi, à Pellouailles-les-Vignes, des logements intermédiaires ont été construits autour d'un vieux chêne et sont protégés par rapport à la rue par la conservation d'une haie bocagère. Des arbres de haute-tige ont également été conservés sur les lots privés. Ils prennent place dans le fond des jardins et sont maintenant bien appropriés puisqu'ils servent à construire des cabanes pour les enfants.



2

Conservation des arbres de haute-tige (1)
Conservation des haies bocagères (2)

Quels usages des espaces publics ?

La conception des extensions a souvent eu tendance à freiner les possibilités de circulation automobile pour en limiter les nuisances (insécurité en premier lieu, bruit...). Ainsi, la continuité entre deux espaces publics qui pourraient communiquer est parfois volontairement interrompue. Le système des voies en impasse est très fréquent également dans ce genre d'extension, limitant ainsi les continuités circulées. Ces impasses visent souvent à créer un espace public pacifié (rayon de retournement imposé induisant un vaste espace libre au bout de ces impasses). Leur forme leur vaut le nom de « voies en raquette ». Ces vastes espaces libres en enrobé sont traités de manières différentes (circulation organisée autour d'un arbre, création de places de stationnement au centre...). Néanmoins, ces aménagements parviennent rarement à transformer ces espaces et à développer les usages. Ils sont résiduels ou non et participent à l'imperméabilisation des sols.



Rupture des continuités



Voie en raquette aménagée en stationnements

La gestion des différentes circulations (piétonnes, cycles, automobiles) varie d'un lotissement à l'autre. Actuellement, la séparation des flux est assez répandue. Par exemple, les circulations piétonnes sont bien dessinées sur le trottoir et délimitées de la chaussée par une plate-bande plantée en plus du dénivelé du trottoir. Des cheminements piétons et cyclistes serpentant entre les pavillons se multiplient également. Mais dans certains lotissements (y compris des extensions des années 1970), les espaces publics ont été conçus pour permettre des usages partagés. Les rues sont sinueuses, assez étroites et sans trottoirs. Les différents modes doivent donc se partager la chaussée, ce qui incite les automobilistes à la prudence. Les rues desservent des maisons dont le jardin non clôturé est en contact direct avec la chaussée. Les cheminements automobiles, non continus, sont dissuasifs (voies en impasses). Les continuités piétonnes, elles, sont facilitées par de nombreux passages étroits entre les maisons.



Voie en raquette autour d'un arbre

Ces dernières années, même si la largeur des chaussées desservant le cœur des lotissements a eu tendance à se réduire pour des questions de sécurité (limitation de la vitesse), les autres formes d'espaces publics (cheminements, squares, coulées vertes, espaces réservés au stationnement...) ont plutôt eu tendance à s'élargir. La multiplication des cheminements

s'est parfois faite de façon non ciblée, conduisant à une profusion de petits bouts de chemins ne correspondant pas forcément à des parcours régulièrement pratiqués. La place et les moyens accordés à l'entretien de vastes espaces verts posent enfin question dans des quartiers où les habitants disposent de jardins privatifs et où l'usage d'espaces communs est donc limité.



Cheminement



Usages partagés de la chaussée

L'architecture périurbaine : un modèle unique ?

La diversité architecturale est relative dans les espaces périurbains contemporains. Les maisons individuelles représentent la majorité de l'offre résidentielle. L'innovation, la spécificité sont rares mais existent cependant.

Les extensions résidentielles dans le périurbain s'appuient généralement sur les mêmes principes en termes de découpage parcellaire, de règlement et enfin d'architecture. Ces opérations produisent ou ont déjà produit un modèle « standard » ne prenant pas toujours en compte les identités des territoires : similitude de volumes, maisons rectangulaires, de plain pied ou avec des combles aménagés (velux ou chien assis). Les maisons accolées sont généralement mitoyennes par le garage traité éventuellement en retrait pour permettre le stationnement à l'extérieur.



Un découpage parcellaire permettant une architecture « personnalisée »

L'attention portée au découpage parcellaire ou à la préservation d'éléments porteurs de l'identité des lieux peut au contraire apporter une singularité à la réalisation de la maison : le maintien d'un mur ancien pour une grande parcelle permet d'accueillir une construction différente (implantation, volume, présence de balcon ou terrasse avec de la végétation...).

La diversité architecturale et urbaine suppose par ailleurs la mixité des séquences et des formes d'habitat : introduction d'un front bâti continu avec des maisons en bandes dans le prolongement d'un espace public bordé de petits collectifs ou intermédiaires avant de trouver quelques maisons individuelles permettant des vues lointaines sur le grand paysage. La prise en compte des lieux peut permettre cependant une architecture distincte.



Pavillons de constructeurs combinant mitoyenneté et jeux de toitures



Une architecture qui prend en compte le site et la topographie (Montreuil-sur-Loir)



Des individuels groupés en vis-à-vis des maisons du XIX^e siècle (Seiches-sur-le-Loir)



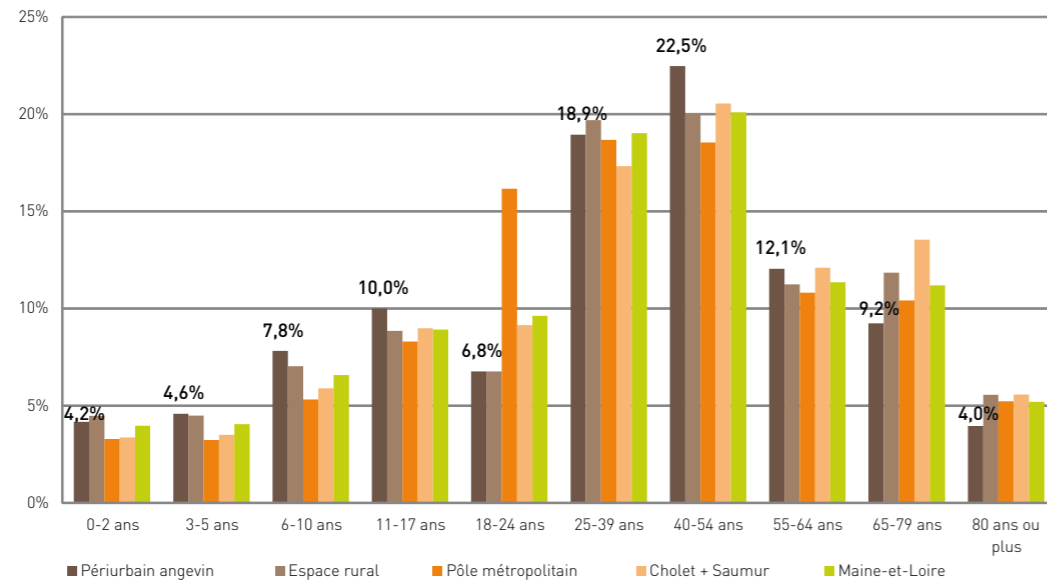
Un modèle pavillonnaire du milieu du XX^e siècle (Seiches-sur-le-Loir)

UN PÉRIURBAIN OU DES PÉRIURBAINS ANGEVIN(S)?

Un espace réservé aux couples actifs avec enfants ?

Le périurbain angevin demeure l'espace de la jeunesse

Part de la population par tranche d'âge en 2008



© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation principale

En 2007, 13 111 individus ont quitté le pôle métropolitain pour s'installer dans le périurbain angevin. 33% de ces individus sont âgés de 30 à 39 ans. 17% sont des jeunes âgés de 5 à 14 ans. Les 25-29 ans représentent 15,5% des migrants. Les retraités ne représentent que 6% de cette population. Nous pouvons donc confirmer que ce sont essentiellement des jeunes couples avec enfants qui ont quitté le pôle métropolitain pour venir s'installer dans le périurbain angevin. Près de 50% d'entre eux sont des ménages de plus de 4 personnes. Concernant la CSP de ces migrants, on observe une surreprésentation de professions

intermédiaires (21,3%), d'employés (19,6%) et d'ouvriers (16,3%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 8% des migrants.

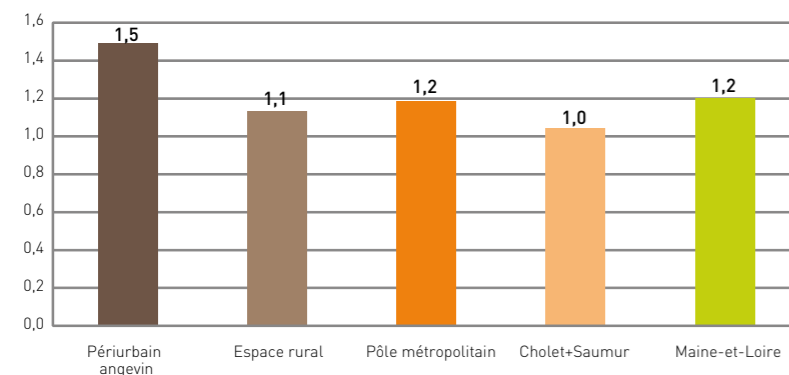
En 2008, on observe sur le territoire périurbain angevin une nette surreprésentation d'enfants âgés de moins de 10 ans (17% de la population totale du périurbain angevin). Les jeunes âgés de 11 à 17 ans sont également surreprésentés (10%) au regard des autres territoires de comparaison et notamment des territoires urbains.

On constate également une surreprésentation des 40-54 ans (22,5%). Les mouvements liés à l'arrivée de familles avec enfants permettent de maintenir le caractère jeune de la population. A l'inverse, la population plus âgée (65 ans et plus) est la plus faible des territoires de comparaison. Pour cette tranche d'âge, le périurbain angevin se distingue nettement de l'espace rural départemental.

Ainsi, l'indice de jeunesse (rapport entre la population des moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus) est particulièrement élevé sur le périurbain angevin au regard des autres territoires de comparaison.

Le périurbain angevin apparaît comme l'espace de la famille.

Indice de jeunesse en 2008

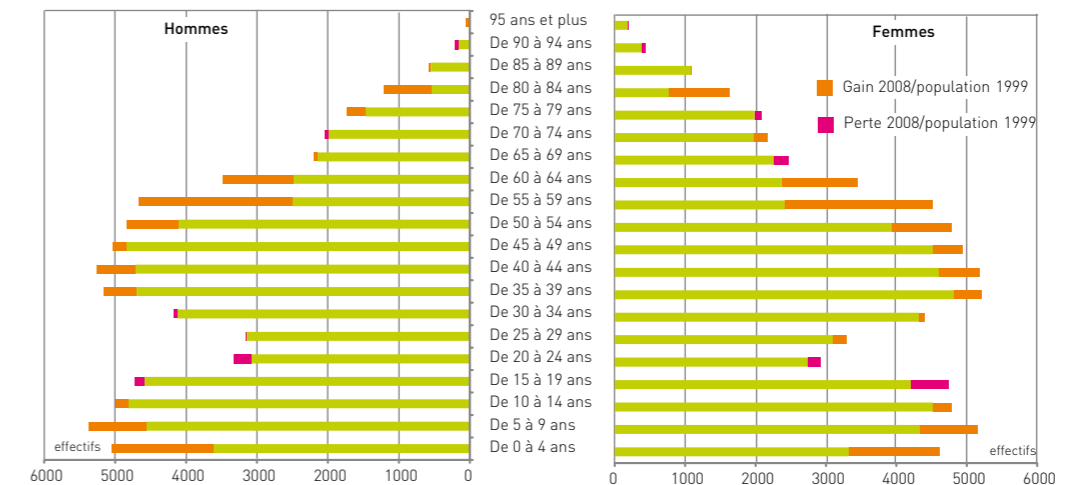


© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation principale

On observe très clairement une hausse des populations jeunes (enfants 0-14 ans) accompagnées de leurs parents (35-44 ans). Mais la population n'échappe pas au

vieillesse, notamment des habitants des premières vagues de périurbanisation avec une forte progression des 55-59 ans et des 60-64 ans dans une moindre mesure.

Evolution de la population par âge du périurbain sans le pôle métropolitain entre 1999 et 2008



© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

Les couples avec enfants, un marqueur périurbain

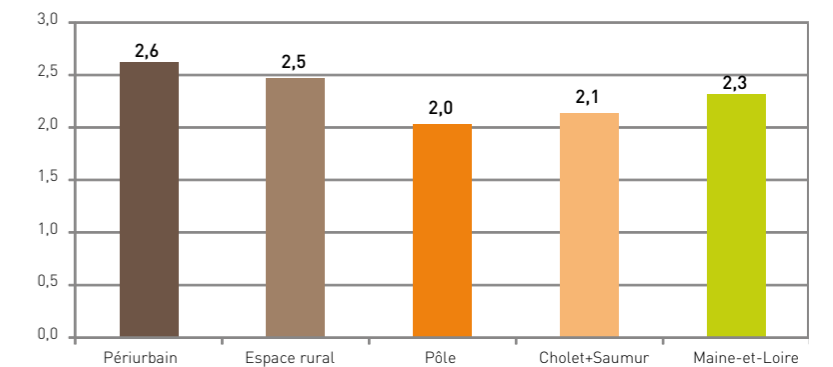
En 2008, le périurbain angevin se démarque des autres territoires de comparaison par une forte proportion de couples avec enfant(s), près de 40%, déjà très élevée en 1999.

Cependant, la part des couples avec enfant(s) baisse de 6,5 points (baisse la plus forte après celle des unités urbaines Cholet + Saumur) entre les deux recensements au profit principalement des couples sans enfant traduisant le phénomène de décohabitation : départ des jeunes en formation ou pour leur premier emploi (baisse du nombre des 15-24 ans).

La taille moyenne des ménages de 2,6 est la plus élevée des territoires de comparaison (celle de l'espace rural atteint 2,5), confirmant le rôle particulier du périurbain dans l'accueil des familles.

La part des ménages en couple avec enfant(s) est assez hétérogène dans les communes du périurbain angevin : elle est plus élevée à l'ouest et sud-est du territoire.

Taille moyenne des ménages en 2008



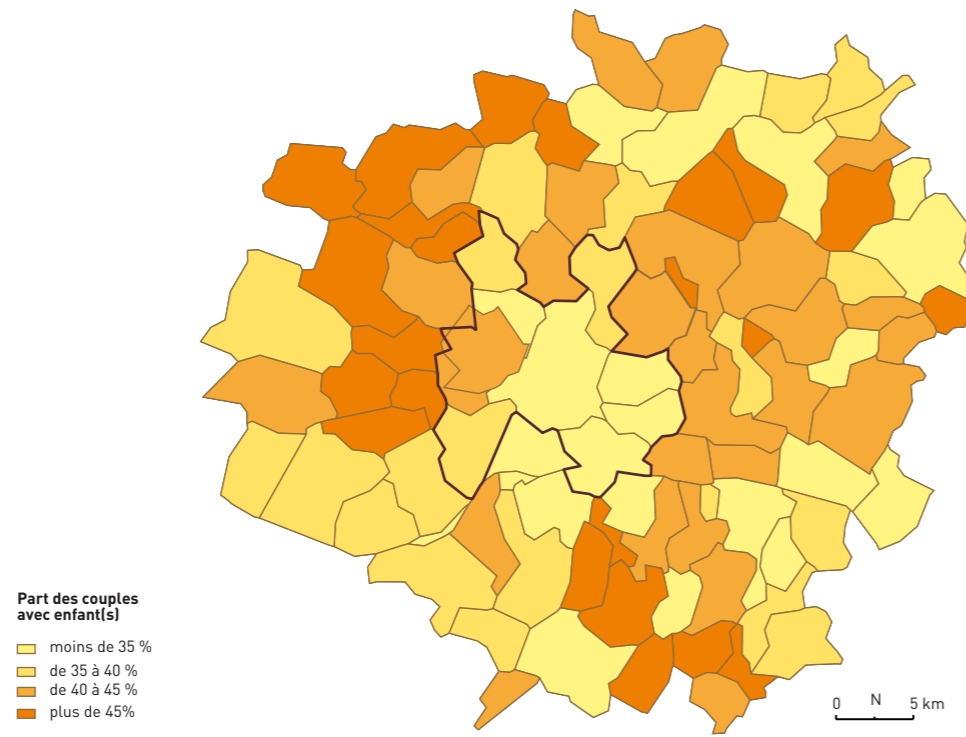
© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation principale

Evolution des ménages selon la composition

	Personne seule		Couple avec enfant		Couple sans enfant		Famille monoparentale		Autre ménage	
	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
Périurbain angevin	18,7%	20,7%	46,4%	39,9%	28,8%	32,5%	4,9%	5,6%	1,2%	1,4%
Espace rural	23,3%	25,6%	40,4%	34,8%	30,0%	32,8%	5,1%	5,2%	1,2%	1,5%
Pôle métropolitain	40,0%	44,1%	26,5%	20,7%	22,4%	23,7%	8,2%	8,1%	2,9%	3,4%
Cholet + Saumur	34,1%	38,8%	30,0%	23,5%	27,1%	28,2%	7,3%	7,8%	1,8%	1,5%
Maine-et-Loire	29,5%	32,2%	35,4%	29,9%	27,0%	29,4%	6,4%	6,4%	1,8%	2,1%

© aura - Source : Insee RP 1999, 2008, exploitation complémentaire

Part des ménages en couple avec enfant(s)



© aura - Source : Insee RP 2008

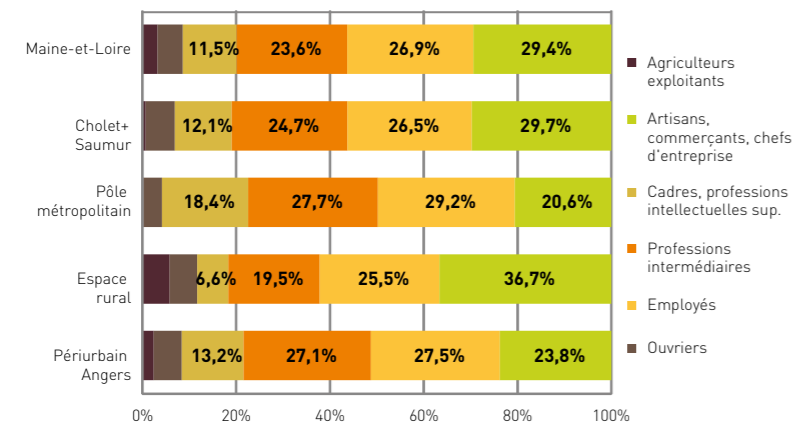
Un espace divisé socialement

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres pers. sans activité professionnelle
Périurbain angevin	2,2%	5,6%	11,4%	17,8%	8,8%	20,2%	31,3%	2,7%
Espace rural	4,3%	4,9%	5,2%	12,2%	7,0%	27,8%	35,9%	2,7%
Pôle métropolitain	0,2%	2,8%	11,9%	15,5%	13,7%	14,9%	27,8%	13,2%
Cholet + Saumur	0,5%	4,3%	8,2%	13,8%	10,6%	20,6%	35,9%	6,2%
Maine-et-Loire	2,2%	4,3%	8,6%	14,3%	9,8%	21,7%	32,7%	6,4%

© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation complémentaire

Population active occupée de 15 à 64 ans selon la CSP en 2008



© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation principale

Contrairement à quelques éventuelles idées reçues, le périurbain angevin n'est pas le lieu de résidence de ménages essentiellement composés de cadres supérieurs. Il est composite car constitué d'abord de retraités (31%), d'ouvriers (20%) et de professions intermédiaires (18%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 11,4% des ménages soit une proportion équivalente à celle observée dans le pôle métropolitain et deux fois supérieure à l'espace rural. La part des employés est plutôt modeste, ceux-ci étant plus représentés dans le pôle métropolitain. Les artisans sont plus présents sur le périurbain angevin au regard des autres territoires de comparaison.

On retrouve de fait cette mixité dans la population active occupée qui est d'abord constituée d'employés et de professions intermédiaires (> à 27%), puis d'ouvriers (24%) et, enfin, de cadres et professions intellectuelles supérieures (13%).

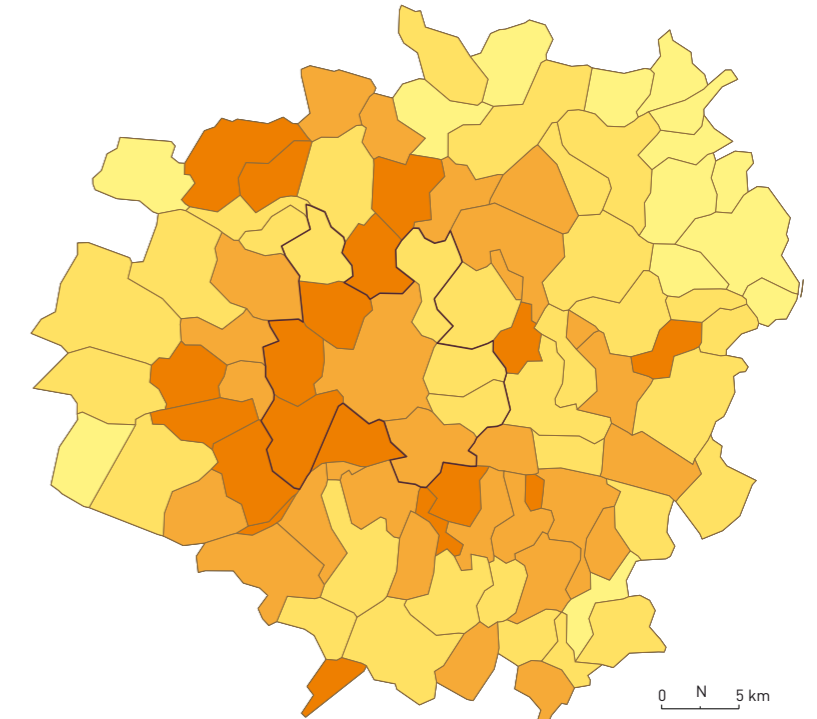
Le périurbain angevin se distingue nettement de l'espace rural qui compte près de 37% d'ouvriers et à peine 7% de cadres.

Pour autant, on observe une certaine sectorisation résidentielle des catégories socio-professionnelles.

Les cadres et professions intermédiaires sont plus nombreux à s'installer dans le périurbain angevin à l'ouest du pôle métropolitain.

À l'est et au sud, six communes se démarquent par une présence importante de cadres et de professions intermédiaires. Les ouvriers et employés sont plus présents au nord-est du territoire.

Rapport entre cadres, professions intellectuelles supérieures (CPIS) et professions intermédiaires/employés et ouvriers en 2008



© aura - Source : Insee RP 2008

Un taux d'activité féminin élevé dans le périurbain angevin

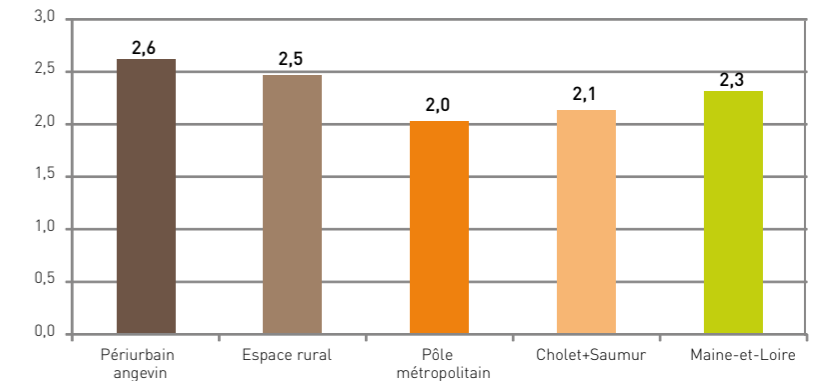
Près des deux tiers des femmes en âge de travailler du périurbain angevin et de l'espace rural départemental occupent un emploi, soit 10 points de plus que sur les territoires urbains. Ces femmes vont notamment travailler sur le pôle métropolitain, où le développement des services a été important.

L'installation en périurbain et notamment dans le périurbain angevin est majoritairement le fait de couples d'actifs et parmi eux de couples d'actifs avec enfant(s), ayant, avec deux salaires, les moyens d'accéder à la propriété.

RP 2008	Couple avec enfant(s) où l'homme et la femme ont tous les deux le statut d'actif ayant un emploi
Périurbain angevin	40,2%
Espace rural	35,4%
Pôle métropolitain	26,3%
Cholet + Saumur	25,3%
Maine-et-Loire	32,9%

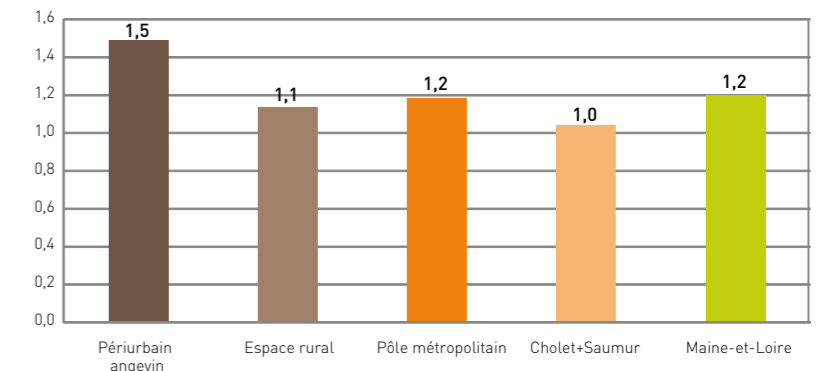
© aura - Source : Insee RRP 2008, exploitation complémentaire

Taux d'activité féminin de 15 à 64 ans en 2008



© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation principale

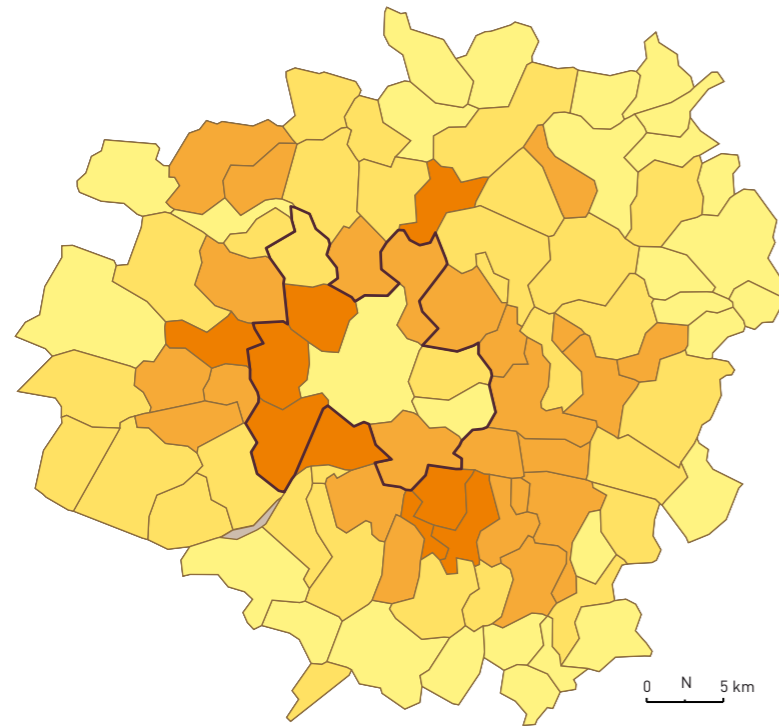
Couple où l'homme et la femme ont tous les deux le statut d'«actif ayant un emploi» en 2008 (%)



© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation complémentaire

Des revenus plus élevés dans les communes ceinturant le pôle métropolitain

Revenu médian par mois et par unité de consommation en 2008 (€)



© aura - Source : Insee RP 2008, exploitation principale

Avec plus de cadres et de professions intermédiaires et de couples bi-actifs, on observe sur le périurbain angevin (communes autour du pôle) la présence de ménages disposant de revenus plutôt élevés. Cela s'observe en particulier dans les communes de la première couronne périurbaine et au sud-est du pôle métropolitain. Juigné-sur-Loire, Saint-Melaine-sur-Aubance et Bouchemaine se distinguent des autres communes avec un revenu médian compris entre 1 800€ et 1 950€.

Revenu par mois (€/UC)

- moins de 1 450
- de 1 450 à 1 600
- de 1 600 à 1 700
- plus de 1 700

Principaux constats

Le périurbain angevin demeure l'espace de la jeunesse. Les mouvements liés à l'arrivée de familles avec enfant(s) permettent de maintenir le caractère jeune de la population. Cela s'observe avec **un indice de jeunesse élevé** (1,5). Mais la population n'échappe au vieillissement. Ce phénomène est à associer à la première phase de périurbanisation (années 1970).

Les couples avec enfant(s), un marqueur périurbain. Le périurbain angevin est de toute évidence l'espace privilégié de résidence des familles (40% en 2008). Pour autant, on observe une baisse importante de la part des couples avec enfant(s) (-6,5 points entre les deux recensements) au profit des couples sans enfant (phénomène de décohabitation).

Le périurbain, un espace divisé socialement. Il est constitué d'abord de retraité (31%), d'ouvriers (20%) et de professions intermédiaires (18%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 11,4% des ménages. Pour autant, on observe une certaine sectorisation résidentielle des catégories socio-professionnelles. Les cadres et professions intermédiaires sont plus nombreux à s'installer dans le périurbain à l'ouest du pôle métropolitain.

Un taux d'activité féminin élevé dans le périurbain angevin. Près des deux tiers des femmes en âge de travailler (15-64 ans) occupent un emploi dans le périurbain angevin et départemental, soit 10 points de plus que sur les territoires urbains. Le périurbain angevin est majoritairement le fait de couples d'actifs avec enfant(s), le double salaire étant souvent la condition indispensable pour accéder à la propriété. Ce niveau d'activités contribue au développement des services.

Des revenus plus élevés dans les communes ceinturant le pôle métropolitain. On observe sur le périurbain angevin la présence de ménages disposant de revenus plutôt élevés, particulièrement dans les communes de la première couronne périurbaine et au sud-est du pôle métropolitain.

Le périurbain ne peut-il accueillir que des maisons individuelles ?

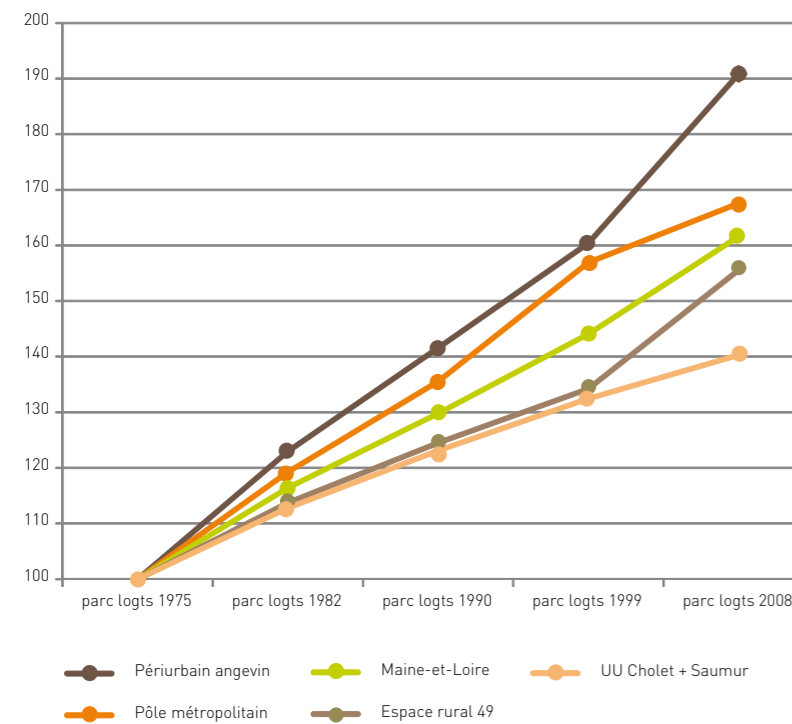
Demande sociale et phénomène d'extension urbaine

Parc de logements en 2008 et évolution entre 1995 et 2008

	Parc de logements 2008	Répartition du parc 2008	Variation brute 1975-2008	Taux d'évolution annuel
Pôle métropolitain	108 440	30,5%	43 724	+1,58%
Périurbain angevin	54 336	15,4%	25 860	+1,98%
Espace rural 49	150 399	42,4%	53 742	+1,35%
UU Cholet + Saumur	41 850	11,8%	12 021	+1,03%
Maine-et-Loire	355 025	100%	135 347	+1,47%

© aura - Source : Insee RRP 1975 à 2008

Evolution du parc de logements (base 100 en 1975)



© aura - Source : Insee RP 1975 à 2008

Après avoir encouragé les grands ensembles et créé les zones à urbaniser pour répondre aux besoins de la reconstruction de l'après-guerre, l'Etat a engagé une politique favorable à la maison individuelle (concours, circulaires, par exemple plafond légal de densité...) et notamment une réforme du financement du logement (loi du 3 janvier 1977) qui institue une aide à la personne et accélère l'accession à la propriété et la périurbanisation. Ainsi, Angers et dans une moindre mesure quelques communes du pôle métropolitain ont vu se développer à partir de 1953 des grands ensembles¹. A partir de la fin des années 1960, une vague de constructions de maisons individuelles se répand dans un premier temps sur le pôle métropolitain, notamment dans le cadre de concours (Village Anjou sur La Roseraie en 1967) et de programmes particuliers comme les « chalandonnettes » (Bouchemaine, Ecoflant) puis sous forme de lotissements dans des communes de plus en plus lointaines.

Entre 1975 et 2008, le parc de logements du département s'est accru de 135 000 unités pour atteindre 355 000 logements.

Cette évolution est portée par l'espace rural départemental pour près de 40% et par le pôle métropolitain pour 32%. Le périurbain angevin contribue pour 19% à la progression du parc de logements sur cette période de plus de trente ans, alors que son parc ne représente que 15% du parc de logements du département.

L'augmentation du parc de logements du périurbain angevin a été plus rapide entre 1975 et 1982 (+935/an) et au cours de la dernière période (+962/an). L'espace rural enregistre des mouvements similaires.

L'évolution du parc de logements au cours des périodes intercensitaires montre deux vagues importantes entre 1975 et 1982 et entre 1999 et 2008. Cependant, l'évolution au cours de la première période a été plus intense, notamment autour des pôles urbains et dans le sud-ouest du département. Entre 1999 et 2008,

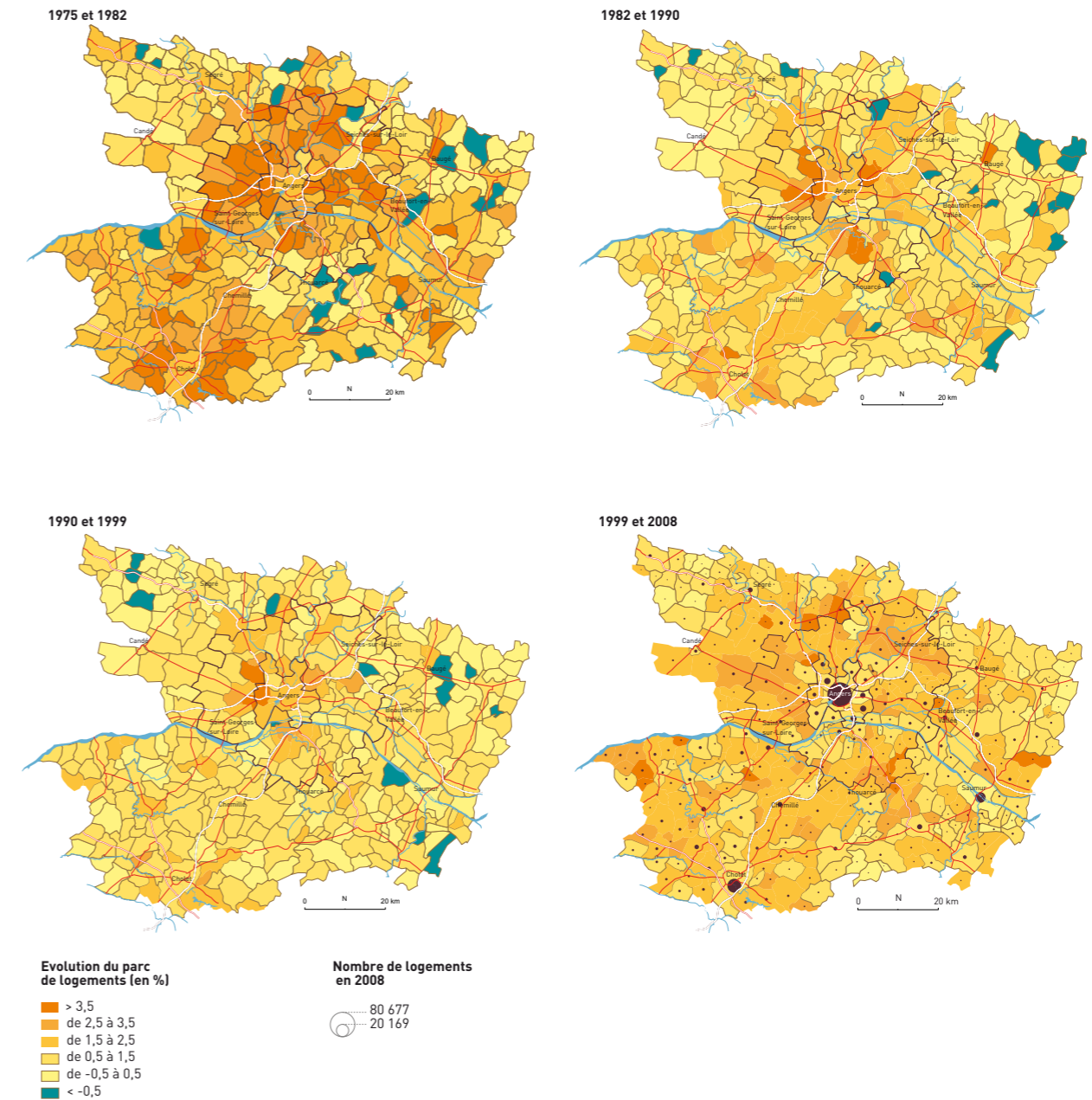
1- Belle-Beille 1^{er} ZUP de France en 1953 (1 300 logements), suivie par les ZUP Angers-nord et Angers-Briollay (2 300 logements) sur le quartier Monplaisir au début des années 1960 et celle de La Roseraie à partir de 1965 (2 000 logements collectifs et individuels). Les Plaines/Petit-Bois à Trélazé (600 logements), Pasteur-Mercier à Avrillé (120 logements), Chauvin sur Les Ponts-de-Cé (300 logements), La Paperie à St-Barthélemy-d'Anjou (120 logements).

la progression du parc de logements est plus diffuse et concerne toutes les communes du département.

Durant les deux périodes 1982-90 et 1990-99, le développement du parc a été moins soutenu

et surtout son évolution a été moins diffuse, se concentrant sur le pôle métropolitain et son pourtour.

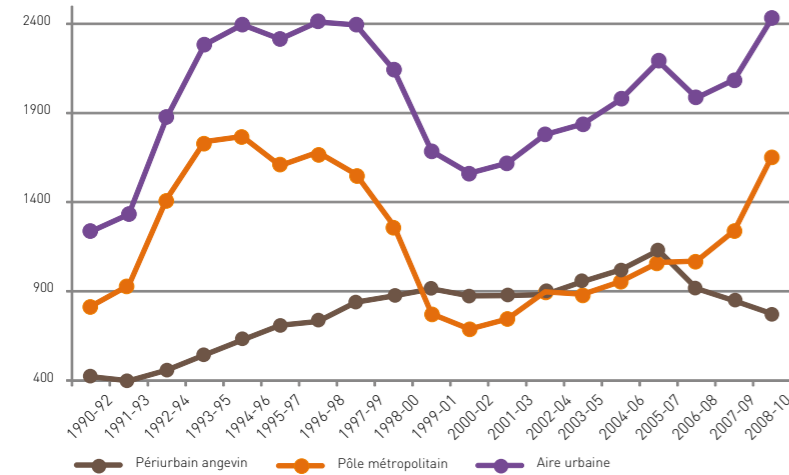
Evolution du parc de logements entre 1975 et 1982



© aura - Source : Insee RP 1975 à 2008

Une construction neuve plus dynamique dans les communes périurbaines durant la période 1999-2006

Evolution de la construction neuve depuis 1990 sur l'aire urbaine d'Angers (moyenne triennale glissante)



© aura - Source : MEEDDM/CGDD/S0eS- Sit@del1 et DREAL-Sitadel2, logements commencés en date de prise en compte

Depuis 2007, la construction neuve sur l'aire urbaine (AU) d'Angers est repartie à la hausse, portée principalement par les nombreuses mises en chantier situées sur le pôle métropolitain (75% du total de l'AU). Auparavant, la production neuve de l'AU a connu une période moins faste. Entre 1999 et 2003, période de récession économique, on a ainsi construit 1 700 logements par an contre 2 459 depuis 2007.

Durant la période 1999-2003, le rythme de la construction neuve du pôle métropolitain est même devenu plus faible que celui des communes périurbaines (en moyenne 800 logements par an contre 901). Dans un contexte de hausse de la production neuve sur l'aire urbaine d'Angers, cette tendance se poursuit jusqu'en 2006. Les communes périurbaines construisent en moyenne 1 020 logements par an contre 956 par an pour le pôle métropolitain entre 2004 et 2006.

Au total, entre 1999 et 2006, la construction neuve dans les communes périurbaines a été plus intense que dans le pôle métropolitain d'Angers (en moyenne 946 contre 858 logements par an).

Au cours des années 2000, le développement des communes du périurbain angevin s'appuie pour les deux tiers sur la construction en individuel pur

Entre 1999 et 2001, la part de l'individuel pur dans la construction neuve dépasse 90% dans la plupart des communes situées aux franges de l'aire urbaine d'Angers.

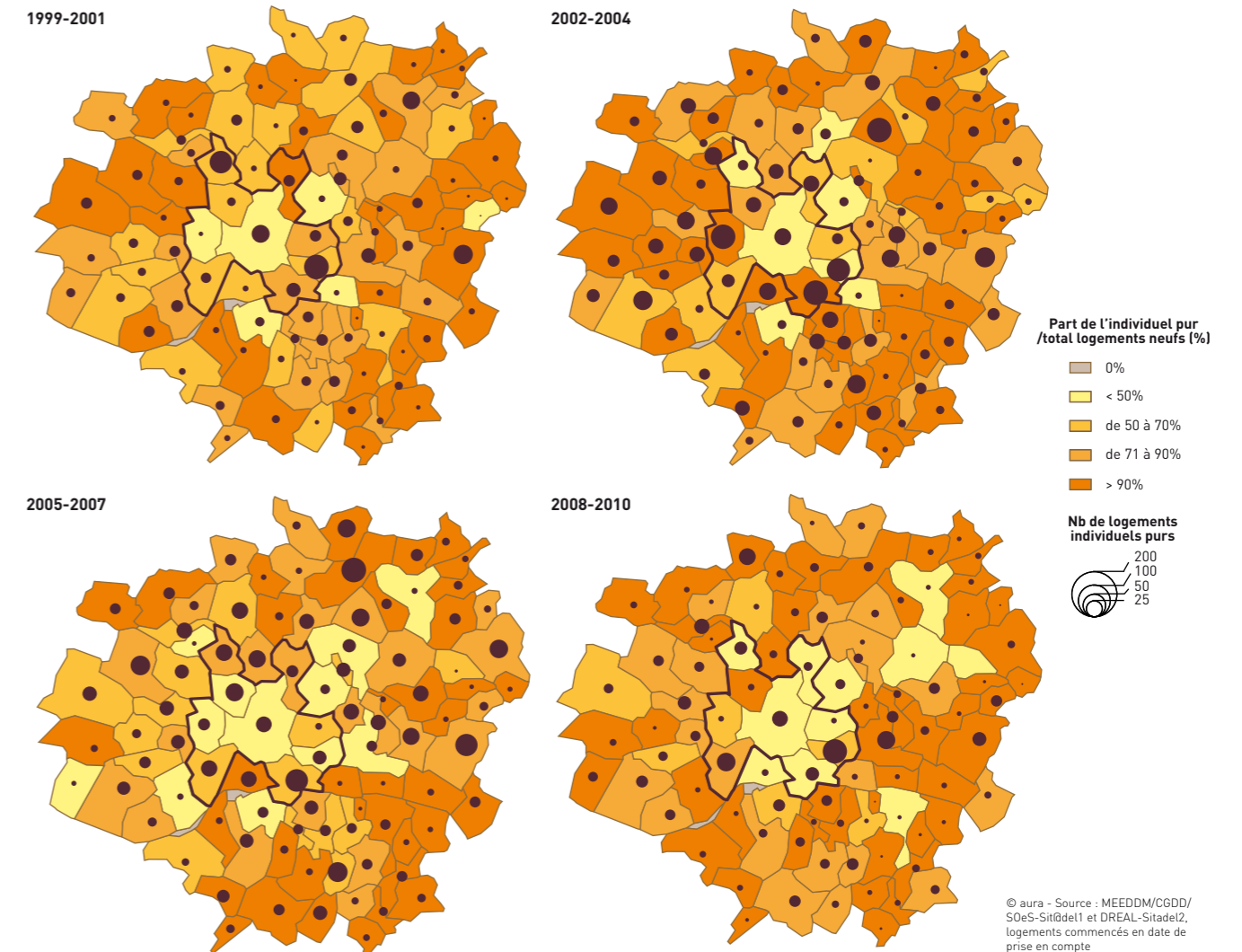
On constate une hausse de cette part sur la période 2002-2004 et particulièrement dans les territoires de l'ouest, du nord-est et du sud de l'aire urbaine. Cette évolution résulte du succès du PTZ et de la baisse des taux d'intérêt, complétés par l'envie de la population de devenir propriétaire dans un logement plus grand. Inversement, la part est plus faible pour les communes du pôle métropolitain.

Entre 2005 et 2007, le nombre de communes où la part de l'individuel pur totalise 90% des logements construits se réduit par rapport à la période précédente (de 50 à 38). Cette période d'embellie du marché immobilier est marquée par des mesures pour favoriser l'accession à la propriété : ouverture du PTZ à l'ancien sans travaux en 2005, instauration du Pass-Foncier

en 2007, dispositifs d'aides locales en sus. Dans ce contexte, la production neuve se réoriente davantage vers l'individuel groupé et le collectif (en légère hausse dans le périurbain angevin). Un certain équilibre quantitatif est rétabli entre les zones les plus chères et les zones moins urbanisées, où le foncier est plus accessible.

Entre 2008 et 2010, le nombre de communes présentant plus de 90% d'individuels purs dans la production progresse à nouveau (de 38 à 49). Mais, avec la crise immobilière et économique, la production a fléchi dans le périurbain (en moyenne 515 logements contre 735 entre 2005 et 2007). A contrario, la production neuve est restée soutenue dans le pôle métropolitain, sous l'effet de mesures gouvernementales et locales (Plan de relance, Vente en état futur d'achèvement, lancement de plusieurs opérations de logements s'inscrivant dans la mise en œuvre du Programme local de l'habitat d'Angers Loire Métropole approuvé en 2007...).

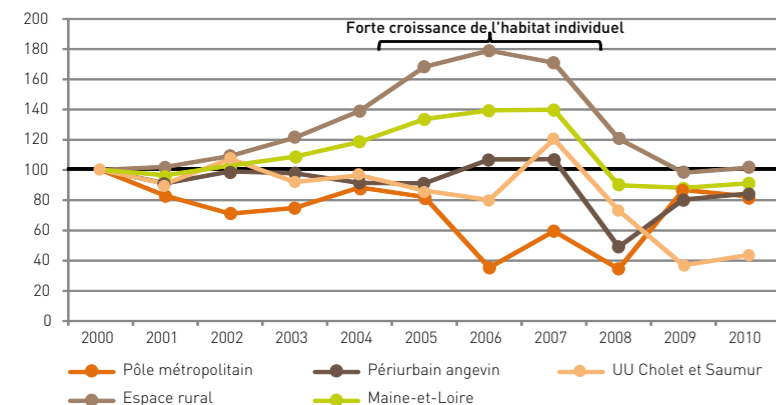
Evolution de la construction neuve en individuel pur depuis 1990 dans l'aire urbaine d'Angers



© aura - Source : MEEDDM/CGDD/S0eS-Sit@del1 et DREAL-Sitadel2, logements commencés en date de prise en compte

Le logement individuel constitue l'essentiel de la production périurbaine

Evolution de la construction neuve en individuel pur par territoires (base 100 en 2000)



© aura - Source : MEEDDM/CGDD/S0eS- Sit@del1 et DREAL-Sitadel2, logements commencés en date de prise en compte

Logements commencés (moyenne annuelle)	2000-2006	dont individuels	2007-2010	dont individuels
Périurbain angevin	938	91,5%	881	83,3%
Rural départemental	2 386	95,8%	2 316	92,1%
Pôle métropolitain	828	40,1%	1 578	20,9%
UU Cholet+Saumur	189	64,9%	180	39,9%
Maine-et-Loire	4 530	82,2%	5 135	65,1%

© aura - Source : MEEDDM/CGDD/S0eS- Sit@del1 et DREAL-Sitadel2, logements commencés en date de prise en compte

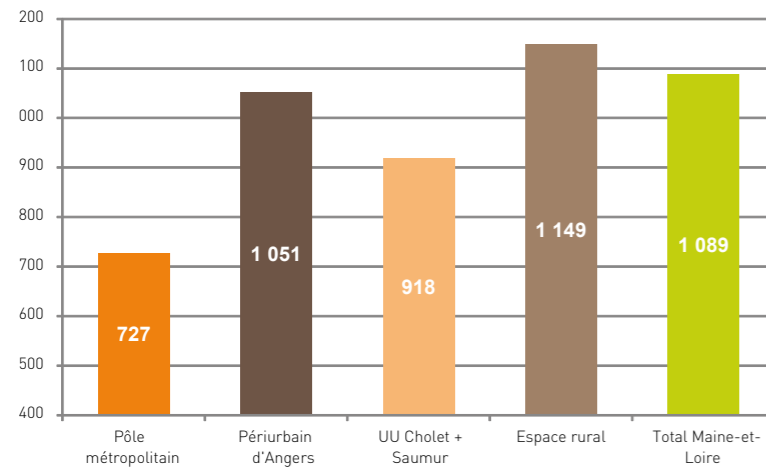
L'une des principales caractéristiques des communes périurbaines est la prédominance de l'habitat individuel. Dans le périurbain angevin, 71% des logements construits depuis 1990 sont en individuel pur. Cette proportion est encore plus forte dans l'espace rural du Maine-et-Loire (80%).

Avec l'instauration du prêt à taux zéro (PTZ) en 1995, la part de l'individuel pur a fortement augmenté dans les communes périurbaines d'Angers (en moyenne 265 logements par an avant 1995 contre 609 logements par an après 1995). Le triplement de cette production s'explique également par l'attrait de la maison individuelle, porté par des conditions plus favorables du marché (taux d'intérêt bas, stabilité du coût de la construction jusqu'en 2002).

Par contre, dans les territoires plus urbains, la part de l'individuel pur atteint tout juste 15% dans le pôle métropolitain et 40% dans les unités urbaines de Cholet et Saumur. Le foncier, plus rare et plus onéreux, conduit ces territoires urbains à privilégier le collectif.

La maison individuelle moins consommatrice de foncier depuis 2007

Taille moyenne de terrain par logement individuel pur entre 2000 et 2010 (en m²)



© aura - Source : DREAL-Sitadel2 (logements commencés en date de prise en compte. Seules les constructions individuelles pures sur une parcelle comprise entre 100 et 6 000 m² ont été retenues, soit 95% de l'ensemble)

Nombre moyen de logements individuels purs construits par an selon la taille de leur parcelle par périodes

	Parcelle < à 400 m ²		Parcelle > à 1 200 m ²	
	2000-2006	2007-2010	2000-2006	2007-2010
Pôle métropolitain	23	71	20	22
Périurbain angevin	16	56	196	148
Espace rural	49	74	641	574
UU Cholet + Saumur	14	14	41	34
Maine-et-Loire	101	215	897	778

© aura - Source : DREAL-Sitadel2, logements commencés en date de prise en compte. Seules les constructions individuelles pures sur une parcelle comprise entre 100 et 6 000 m² ont été retenues, soit 95% de l'ensemble.

Le périurbain est attractif pour les ménages souhaitant de plus grands terrains. Ainsi, les logements individuels neufs dans le périurbain angevin consomment en moyenne 1 051 m² de foncier par logement contre 727 m²/logement pour les communes du pôle métropolitain. La taille moyenne des parcelles dans les communes périurbaines d'Angers est cependant plus petite que celle observée dans l'espace rural départemental.

Entre les périodes 2000-2006 et 2007-2010, le nombre de logements individuels construits sur des parcelles de terrain de plus de 1 200 m² se réduit dans tous les territoires du Maine-et-Loire (la production départementale est divisée par 2,3).

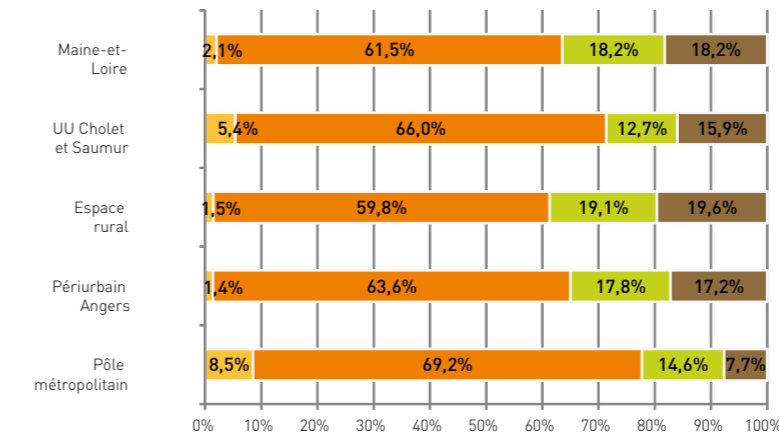
La hausse du prix du foncier et les politiques nationales (effet «Grenelle») et locales (Plan départemental de l'habitat ...) luttant contre la consommation foncière ont favorisé l'émergence de projets d'accession vers de plus petites parcelles. Le nombre de logements individuels purs construits sur des parcelles de moins de 400 m² a ainsi été multiplié par deux entre les deux périodes. Cette tendance est encore plus marquée dans les territoires de l'AU d'Angers (multiplié par 3,3).

Après 2007, la part de logements individuels purs construits sur des parcelles de plus de 1 200 m² baisse sur l'AU d'Angers, passant de 15,4 à 13,8% de la production totale. L'ensemble des communes de l'AU suit la même tendance. Entre 2007 et 2010, en moyenne 979 logements individuels purs par an ont été construits sur l'AU d'Angers, soit une baisse moyenne par an de 46 individuels purs par rapport à la période précédente.

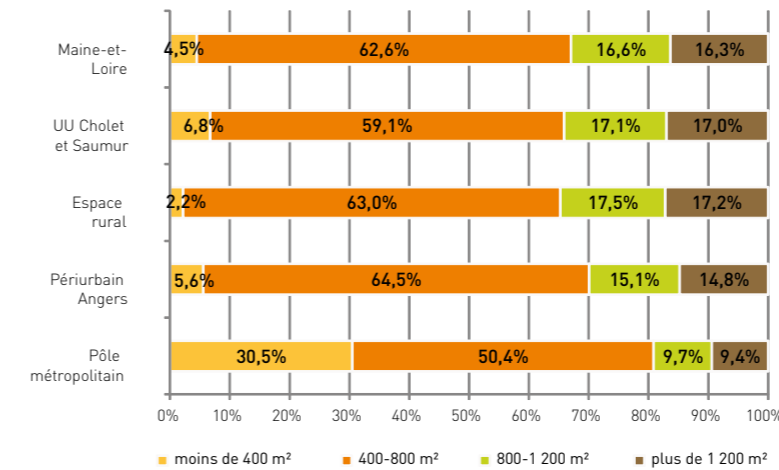
L'ensemble des territoires de l'AU observe également cette baisse, hormis Briollay, Cheffes, Cornillé-les-Caves, Ecoflant, Fontaine-Milon, Pellouailles-les-Vignes, Saint-Lambert-la-Potherie et Savennières. Néanmoins, le volume de ces sept communes ne représente que 13% de la construction individuelle pure de l'AU d'Angers sur la période 2007-2010.

Part des logements individuels purs répartis selon la taille de leur parcelle (%) par périodes

Avant 2007



Après 2007



© aura - Source : DREAL-Sitadel2, logements commencés en date de prise en compte. Seules les constructions individuelles pures sur une parcelle comprise entre 100 et 6 000 m² ont été retenues, soit 95% de l'ensemble.

Le parc de résidences secondaires se réduit fortement

En 1975, le parc de logements du périurbain angevin comptait près de 13% de résidences secondaires (3 500 logements). Trente-trois ans plus tard, ce parc représente à peine 4% du parc de logements et ne totalise plus que 1 900 unités. La réduction du parc de résidences secondaires concerne particulièrement les communes limitrophes du pôle métropolitain au sud le long de la Loire et au nord-nord-est dans les vallées

de la Sarthe et du Loir. Ainsi, le périurbain angevin a perdu progressivement sa vocation de villégiature.

Le parc de logements du périurbain angevin se distingue par la faiblesse du parc vacant, qui avec la réduction du parc de résidences secondaires traduit la pression de la demande sur ce territoire, comme sur le pôle métropolitain.

Parc de logements en 2008

	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
Périurbain angevin	50 030	92,1%	1 929	3,6%	2 377	4,4%
Espace rural	135 052	89,8%	6 198	4,1%	9 149	6,1%
Pôle métropolitain	101 655	93,7%	1 433	1,3%	5 353	4,9%
UU Cholet+Saumur	38 197	91,3%	746	1,8%	2 906	6,9%
Maine-et-Loire	324 934	91,5%	10 306	2,9%	19 785	5,6%

© aura - Source : Insee RRP 2008

Un parc de logements spécialisé (types et tailles), un peu plus diversifié en statut d'occupation

Depuis 1990, la progression de la part des grands logements (T5 et plus) a été plus forte sur le périurbain angevin et elle atteint 58,4% en 2008, soit 13 points de plus.

Le périurbain angevin présente la plus forte proportion de grands logements devant l'espace rural départemental (52,5% en hausse de 10 points).

Les communes du nord-est de l'aire urbaine se distinguent par une proportion de grands logements inférieure à 50%.

Inversement les communes situées à l'ouest et au sud du pôle métropolitain présentent une part très élevée, supérieure à 65%.

Sur les pôles urbains la proportion des grands logements a plus légèrement augmenté (+4 points) et se situe en deçà de 40%.

Répartition des résidences principales selon la taille des logements en 2008

	T1T2	T3	T4	T5+
Périurbain Angers	7,0%	12,4%	22,2%	58,4%
Périurbain Maine-et-Loire	7,2%	14,5%	25,7%	52,5%
Pôle métropolitain	28,3%	20,3%	20,8%	30,6%
UU Cholet+Saumur	17,1%	18,4%	26,7%	37,8%
Maine-et-Loire	14,9%	16,5%	23,7%	44,9%

© aura - Source : Insee RRP 2008

Sur le périurbain angevin, le nombre et la part des appartements ont légèrement progressé depuis 1990. La part de ce type de parc reste cependant anecdotique à moins de 7% et ne

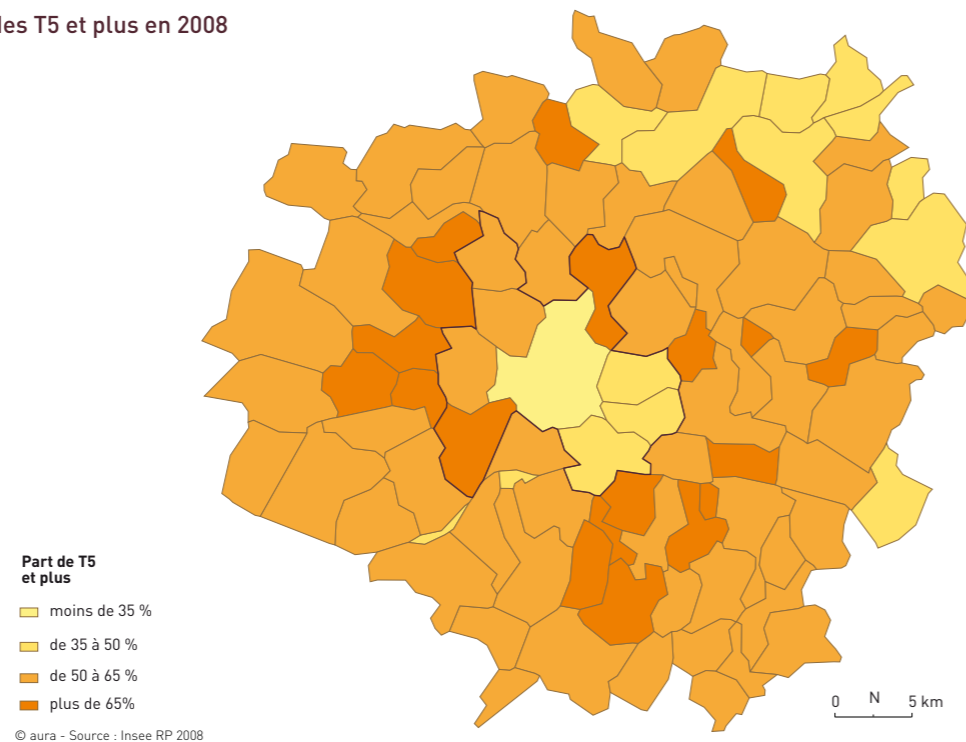
dépasse 15% que sur 3 communes, chefs-lieux de canton ou dont la superficie est très faible et les possibilités d'extension limitées.

Nombre d'appartements en 2008 et évolution depuis 1990

	Nb appartements en 2008	en 2008	en 1999	en 1990	var. brute annuelle 2008-1999	var. brute annuelle 1999-1990
Périurbain angevin	3 402	6,8%	4,5%	3,0%	+ 171	+ 93
Espace rural	9 722	7,2%	5,7%	5,2%	+ 348	+ 130
Pôle métropolitain	62 760	61,7%	59,8%	58,4%	+ 663	+ 1 021
UU Cholet+Saumur	15 421	40,4%	41,2%	39,6%	+ 61	+ 200
Maine-et-Loire	91 305	28,1%	27,8%	26,5%	+ 1 244	+ 1 444

© aura - Source : Insee RRP 1990, 1999, 2008

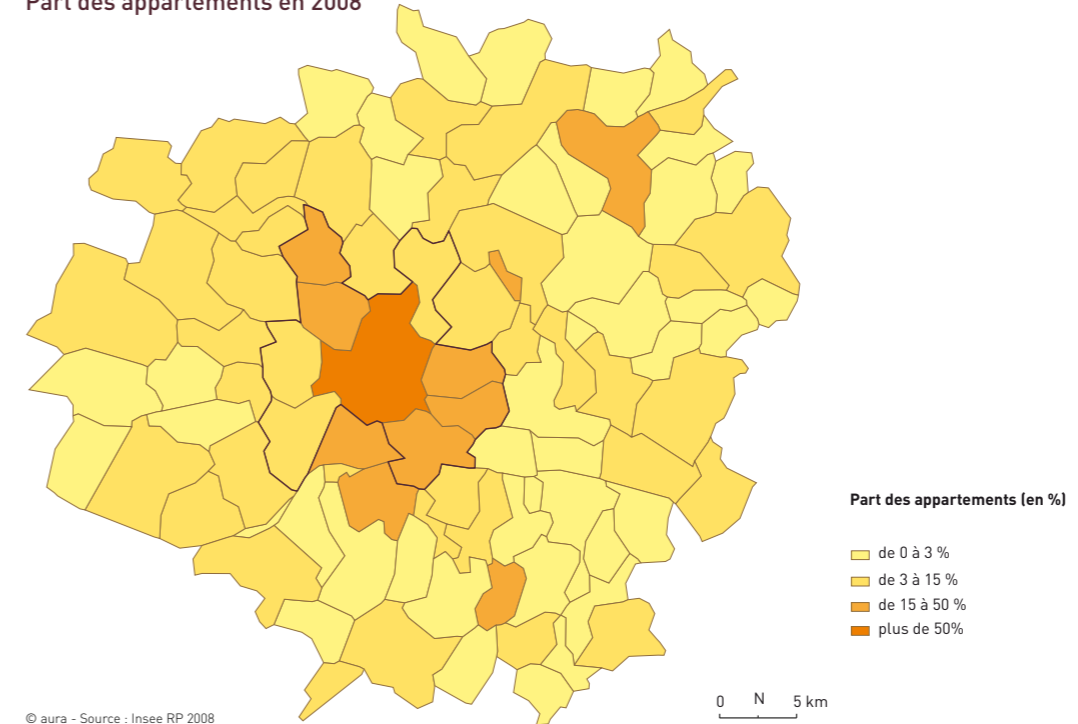
Part des T5 et plus en 2008



En 2008, le périurbain angevin compte plus de 37 000 propriétaires. Près des trois quarts des résidences principales sont occupées par des propriétaires, soit la proportion la plus élevée des territoires de comparaison.

Mais depuis 1990 cette part est stable, de même que celle du parc locatif privé. La part du locatif public a crû de 2,5 points, au détriment de celle des autres catégories (logé gratuitement!).

Part des appartements en 2008



Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2008

	propriétaires	locatif privé	locatif public	autres
Périurbain angevin	74,3%	15,8%	8,7%	1,2%
Espace rural	70,4%	17,3%	11,0%	1,3%
Pôle métropolitain	39,7%	31,1%	27,7%	1,5%
UU Cholet+Saumur	54,5%	24,6%	20,0%	0,9%
Total Maine-et-Loire	59,5%	22,3%	16,9%	1,3%

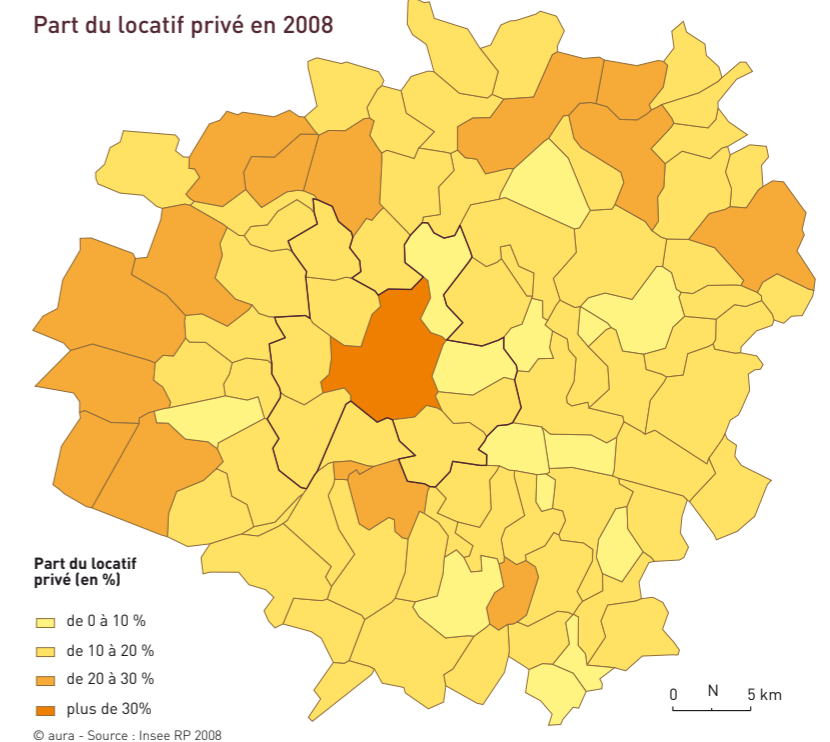
© aura - Source : Insee RRP 2008

Malgré une évolution du parc HLM plus rapide entre 1990 et 2008 que celle du parc locatif privé, le parc locatif privé compte en 2008 près du double de logements (7 913) que le parc HLM (4 329).

Seule une dizaine de communes du périurbain angevin compte plus de 20% de logements locatifs privés : ce sont soit des pôles (Tiercé, Seiches-sur-le-Loir, Brissac, St-Georges-sur-Loire), soit des communes plus rurales sur lesquelles des investisseurs ont opéré, notamment entre 2004 et 2007.

Le parc locatif en HLM est peu présent dans le périurbain angevin au regard de l'espace rural départemental. 11 communes pôles ou situées sur le pourtour du pôle métropolitain totalisent 44% de ce parc.

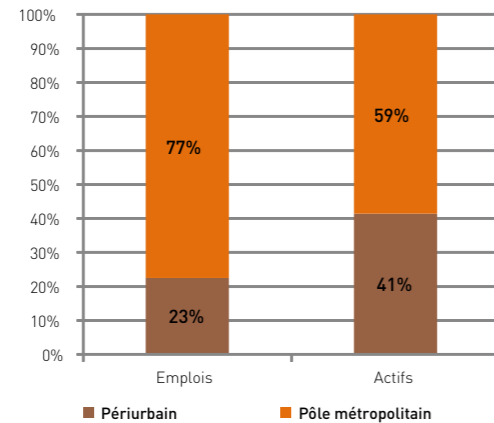
Part du locatif privé en 2008



1- Le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur...).

Mixité des fonctions et diversité économique dans le périurbain

Moins d'emplois que d'actifs



Un des traits marquants du territoire périurbain est le **déséquilibre entre le nombre d'actifs qui résident sur ces communes et le nombre d'emplois implantés sur ce territoire** : ce phénomène se vérifie localement. Ainsi, quand le périurbain accueille 41% des actifs de l'aire urbaine (60 700), il n'en accueille que 23% des emplois (34 500 en 2008).

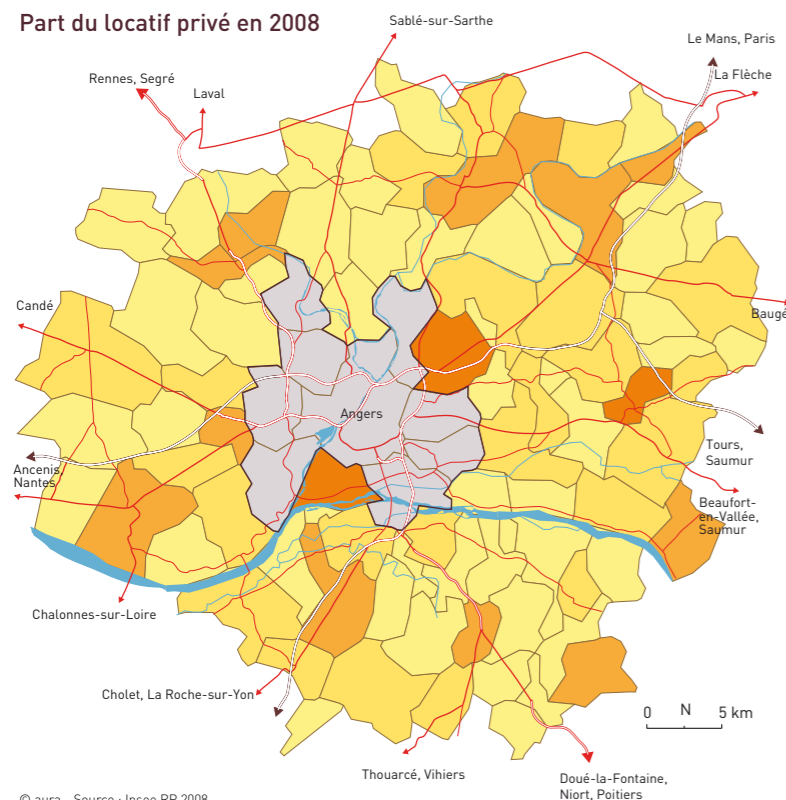
Le taux d'emploi est donc très faible : 57 emplois pour 100 actifs, alors que le pôle métropolitain, a contrario, accueille 138 emplois pour 100 actifs résidents.

C'est bien là un trait caractéristique du périurbain puisque dans le reste du territoire départemental (hors Cholet et Saumur), dans un espace plus rural, ce taux d'emploi est supérieur et atteint presque 80 emplois pour 100 actifs. Cependant ce taux se dégrade, signe d'une périurbanisation qui grignote l'espace dit rural.

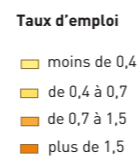
Taux d'emploi (emplois / actifs occupés résidents)	Périurbain angevin	Rural 49	Pôle métropolitain	UU Cholet + Saumur	Maine-et-Loire
Taux d'emploi 2008	56,8	79,5	138,2	153,7	98,2
Taux d'emploi 1999	56,1	85,6	128,1	142,0	99,0

© aura - Source : Insee 1999 et 2008

Part du locatif privé en 2008



Au sein de l'espace périurbain, ce taux est cependant assez variable : les communes d'Angers Loire Métropole, mais aussi de la communauté de communes du Loir, ont un taux supérieur à 60 emplois pour 100 actifs résidents, ce qui signifie qu'elles sont moins purement « résidentielles ». A contrario, à l'ouest, on tombe à 30 pour 100 voire moins (région du Lion d'Angers et du Haut Anjou).



© aura - Source : Insee RP 2008

Les activités implantées dans le périurbain

Une reconfiguration des secteurs dans le périurbain angevin

L'agriculture, qui représentait en 1968 plus de 50% des emplois de l'espace périurbain angevin, n'en représente plus qu'à peine 15% en 2006. Si cette baisse affecte tous les territoires, signe de la très forte déprise agricole, le périurbain angevin a été le plus touché.

En 1968, l'industrie et la construction représentaient moins de 20% des emplois de ce territoire. **La part des emplois industriels a progressé, à plus de 25% en 2006 : c'est le seul territoire à connaître une telle progression.** A l'inverse, cette part a continuellement diminué dans le pôle métropolitain. **Une partie des emplois qui ont quitté le pôle métropolitain ont certainement bénéficié au périurbain angevin.**

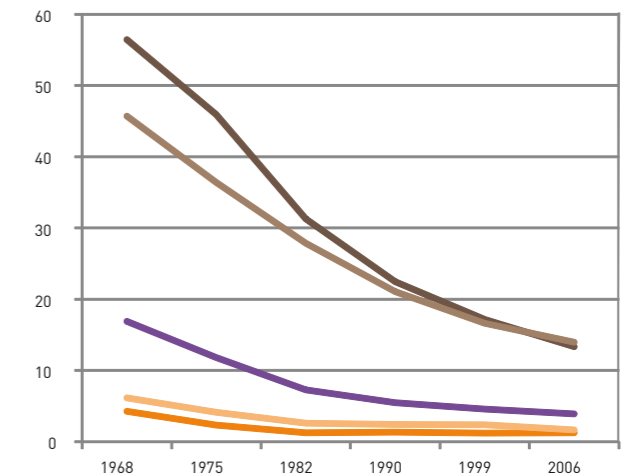
Enfin, la part des emplois tertiaires augmente continuellement dans tous les territoires mais l'espace périurbain angevin a connu la progression la plus forte.

D'une façon générale, les cœurs métropolitains perdent de l'importance dans l'emploi total au profit de territoires périphériques. Ce constat est essentiellement lié au départ des centres urbains des emplois industriels et de construction. Les emplois de services et de commerce (dans une moindre mesure) continuent de s'y développer mais connaissent des évolutions différenciées.

Ce desserrement des activités prend également des formes différentes. Ainsi, le desserrement des activités de commerce bénéficie à l'ensemble des communes périurbaines alors que le redéploiement des activités industrielles se fait, lui, davantage dans une logique de pôle. Enfin, le redéploiement de certaines activités de services n'empêche pas une centralité persistante pour d'autres (emplois métropolitains supérieurs, emplois des services aux entreprises, emplois des services publics).

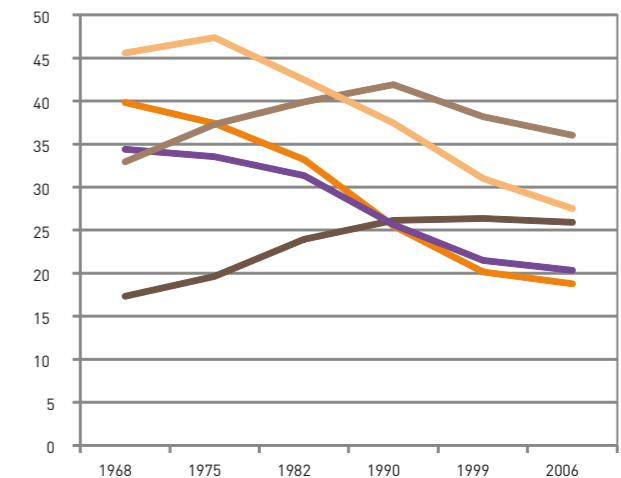
Localement, le pôle métropolitain angevin a perdu de l'importance dans la répartition des emplois salariés privés entre 1993 et 2009, notamment dans les secteurs du commerce-réparation (-5,9 points), de la construction (-7 points) et surtout de l'industrie (-14,6 points).

Part de l'agriculture dans l'emploi total



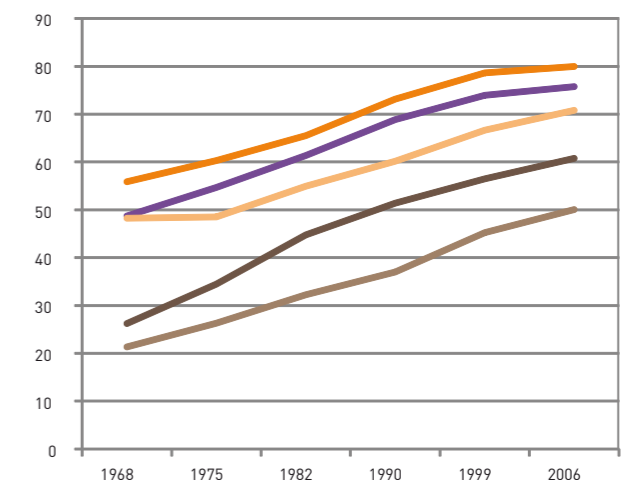
© aura - Source : Insee RP 1968 à 2006

Part de l'industrie dans l'emploi total



© aura - Source : Insee RP 1968 à 2006

Part du tertiaire dans l'emploi total



© aura - Source : Insee RP 1968 à 2006

Evolution du taux de centralité des emplois salariés privés entre 1993 et 2009

Taux de centralité des emplois par rapport au pôle métropolitain	1993	2000	2009
Commerce et réparation	80,8	79,6	74,9
Construction	69,8	67,3	62,8
Industrie	81,0	74,2	66,4
Services	88,3	84,3	87,1
Total général	83,3	79,5	78,9

© aura - Source : Unedic 1993 à 2009
NB : Part des emplois de l'aire urbaine, selon l'activité, présents sur le pôle métropolitain. Ex. : 69,8% des emplois de l'aire urbaine dans le secteur de la construction y sont situés

La part des emplois salariés privés dans le pôle métropolitain s'est cependant maintenue dans le secteur des services mais cela cache des réalités variées que révèle l'analyse plus fine des catégories d'emploi. Ainsi, quand l'importance du pôle métropolitain dans la répartition de

l'emploi reste stable ou augmente légèrement dans la majorité des secteurs des services, elle diminue en revanche fortement dans le domaine du transport et de l'entreposage (-13,4 points) et des activités immobilières (-15 points).

Evolution du taux de centralité des emplois salariés de services entre 1993 et 2009

Taux de centralité des emplois par rapport au pôle métropolitain	1993	2000	2009
Transports et entreposage	78,7	75,1	65,3
Hébergement et restauration	82,2	82,7	83,8
Information et communication	95,7	97,9	96,2
Activités financières et d'assurance	96,3	95,1	94,2
Activités immobilières	96,3	92,0	81,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	93,6	90,1	88,5
Activités de services administratifs et de soutien	92,9	74,7	94,8
Administration publique	100,0	100,0	100,0
Enseignement	84,5	85,5	88,3
Santé humaine et action sociale	83,4	84,3	83,8
Arts, spectacles et activités récréatives	77,6	77,6	70,8
Autres activités de services	85,8	87,0	86,7
Total services	88,3	84,3	87,1

© aura - Source : Unedic 1993 à 2009

Plus d'hommes et plus d'indépendants

Alors que dans le pôle métropolitain, femmes et hommes se partagent équitablement les emplois, les emplois masculins sont plus présents dans l'espace périurbain (55%). Aujourd'hui, les emplois dans le périurbain sont à 17% des emplois d'indépendants, soit le double de la part des indépendants dans le pôle métropolitain : cette part est liée au poids encore important de l'agriculture ainsi qu'au statut des artisans et commerçants de ces communes. Pour ces deux caractéristiques, le périurbain angevin est tout à fait conforme à la situation du territoire rural départemental. Pour autant des disparités existent au sein même de l'espace périurbain : les communes d'Angers Loire Métropole ou de la communauté

de communes du Loir sont caractérisées par un taux de salariat plus élevé (au-delà de 85%) alors que dans la couronne nord-ouest, le taux de salariat est inférieur à 70%.

Le temps partiel n'est pas caractéristique du périurbain : 20% des emplois sont concernés, tout comme dans le pôle métropolitain. La part de la construction est la plus importante dans l'espace périurbain (12% contre à peine 10% dans l'espace rural et 6% dans le pôle métropolitain). Le commerce et les transports, les services publics y sont plus développés que dans l'espace rural mais moins que dans le pôle urbain. La part de l'agriculture est encore forte (21,5%) contre 32% dans l'espace rural.

Deux tiers des établissements du périurbain angevin n'ont pas de salarié

La répartition des établissements par taille est identique à celle de l'espace rural.

Etablissements actifs au 31 décembre 2008	Total	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Périurbain angevin	8 129	64%	29%	6%	1%
Espace rural Maine-et-Loire	25 909	65%	28%	6%	1%
Pôle métropolitain	13 839	53%	35%	9%	3%
UU Cholet+Saumur	6 323	52%	37%	9%	2%
Maine-et-Loire	54 200	60%	31%	7%	2%

© aura - Source : Insee CLAP - ensemble des activités

Les principales activités privées, hors secteur agricole, sont liées à la présence d'établissements de grande taille

L'espace périurbain angevin accueille 2 243 établissements privés (non agricoles) avec 20 000 postes de travail. **Le poids du périurbain dans les établissements privés non agricoles est donc légèrement plus faible que dans l'emploi total.**

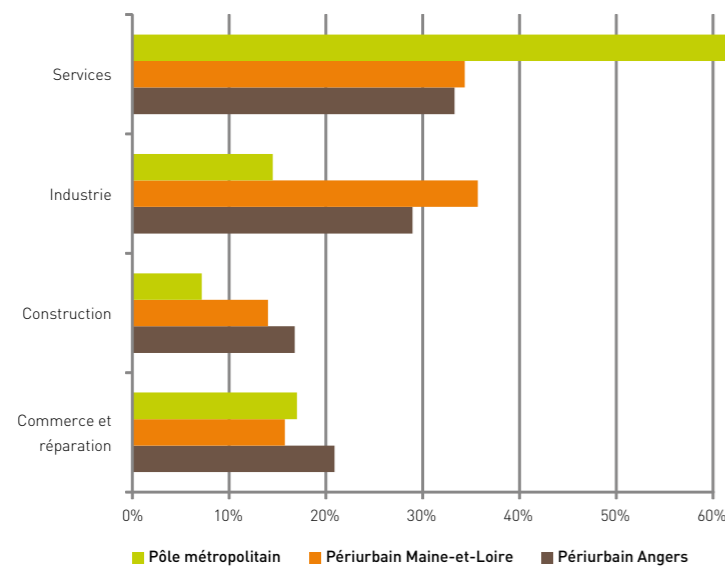
Les dix premières activités qui apparaissent (dans la nomenclature détaillée en 732 postes) regroupent 11% des établissements et 23% des emplois totaux, une concentration légèrement plus élevée que dans le pôle métropolitain ou le reste du territoire rural départemental.

Rang	Périurbain angevin	Pôle métropolitain
1	Transf. & conserv. viande de boucherie	Activ. des agences de travail temporaire
2	Supermarchés	Autres org. fonctionnant par adhésion volontaire
3	Trav. maçonnerie générale & gros œuvre bâtiment	Activités hospitalières
4	Fab. éléments mat. plastique pour construction	Nettoyage courant des bâtiments
5	Travaux de menuiserie bois et PVC	Enseignement supérieur
6	Hypermarchés	Autres intermédiations monétaires
7	Autres org. fonctionnant par adhésion volontaire	Hypermarchés
8	Aide à domicile	Restauration traditionnelle
9	Transports routiers de fret de proximité	Autres assurances
10	Messagerie, fret express	Action sociale sans hébergement

© aura - Source : Unistatis 2010

En effet, certaines de ces activités sont en lien direct avec des établissements de grande taille : la transformation de la viande (un établissement à Saint-Sylvain-d'Anjou), la fabrication d'éléments en matière plastique pour la construction (entreprise Bouvet à La Membrolle-sur-Longuenée). Ensuite les supermarchés (et un hypermarché à Mûrs-Erigné) procurent de nombreux emplois même si ceux-ci sont couramment à temps partiel. On trouve ensuite des activités de bâtiment et de travaux publics, ou de transport. Enfin, les associations et notamment celles d'aide à domicile sont également très pourvoyeuses d'emploi, là encore avec un fort taux de temps partiel.

Construction et commerce en plus forte proportion



© aura - Source : Unistat 2010

Des établissements privés de petite taille

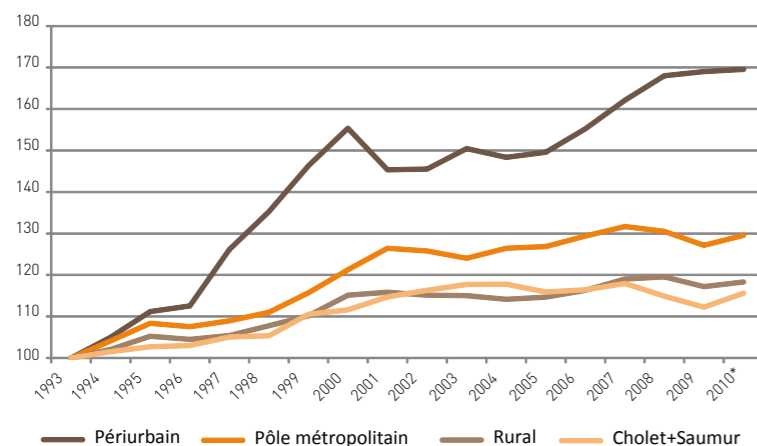
Les établissements privés sont, avec 8,7 salariés en moyenne fin 2010, de plus petite taille que dans l'espace rural (9,5) ou dans le pôle métropolitain (13). Mais cette taille moyenne est en plus forte progression que sur les autres territoires, en lien avec l'arrivée d'établissements de grande taille.

La structure de l'emploi privé est caractérisée par une plus faible part de l'industrie que dans l'espace rural départemental (incluant le Choletais) et par des parts plus élevées de la construction et du commerce, en lien avec l'arrivée de population et la construction ou l'amélioration de nombreuses résidences.

Progression plus rapide des emplois dans le secteur privé

Depuis 1993, le nombre d'emplois dans les établissements privés est passé de 11 800 à 20 000 : l'accroissement est donc important, même s'il faut le relativiser compte tenu de la faiblesse de l'effectif de départ.

Ce sont d'abord **les activités commerciales** de détail ou de gros qui se sont implantées ou développées : + 1 700 emplois depuis 1993. Ensuite, les établissements **du bâtiment et des travaux publics** se sont développés avec +1 375 emplois créés depuis 1993. Cette tendance est la même dans l'espace rural départemental.



© aura - Source : Unistat 2010, * données provisoires

Evolution de l'emploi des établissements privés (non agricoles)

	Emplois 1993	Emplois 2010	Variation	En %
Périurbain angevin	11 822	20 043	+ 8 221	+70%
Espace rural	58 032	68 666	+ 10 634	+18%
Pôle métropolitain	58 805	76 174	+ 17 369	+30%
UU Cholet + Saumur	30 672	35 458	+ 4 786	+16%
Total	159 331	200 341	+ 41 010	+26%

© aura - Source : Unistat, données provisoires en 2010

Les activités industrielles se sont développées, grâce aux industries alimentaires qui ont créé plus de 1000 emplois depuis 1993 (boulangerie industrielle, laiterie-fromagerie et industrie de viandes). L'impact des pertes d'emplois ou de fermetures d'établissements dans les domaines traditionnels de l'habillement, de la chaussure ou de la menuiserie a été très limité en périurbain, contrairement à l'espace rural départemental (plus de 9 000 emplois perdus dans l'habillement et la chaussure).

D'autres activités industrielles sont en croissance, comme le plastique ou la métallurgie et l'automobile. De ce fait, **seul l'espace périurbain angevin voit les effectifs industriels augmenter et la part de l'industrie se maintenir autour de 30%**, alors que cette dernière est en recul dans l'espace rural (elle passe de 52 à 36%), dans le pôle métropolitain (de 26 à 15% de l'emploi total) et dans les unités urbaines de Cholet et de Saumur (de 41 à 28% en 2010 avec des différences notables entre Cholet et Saumur).

Dans les activités de services, l'emploi dans **les transports** progresse fortement (près de +1000). Les activités **d'action sociale ou d'hébergement** médico-social ont aussi créé 650 emplois sur la période.

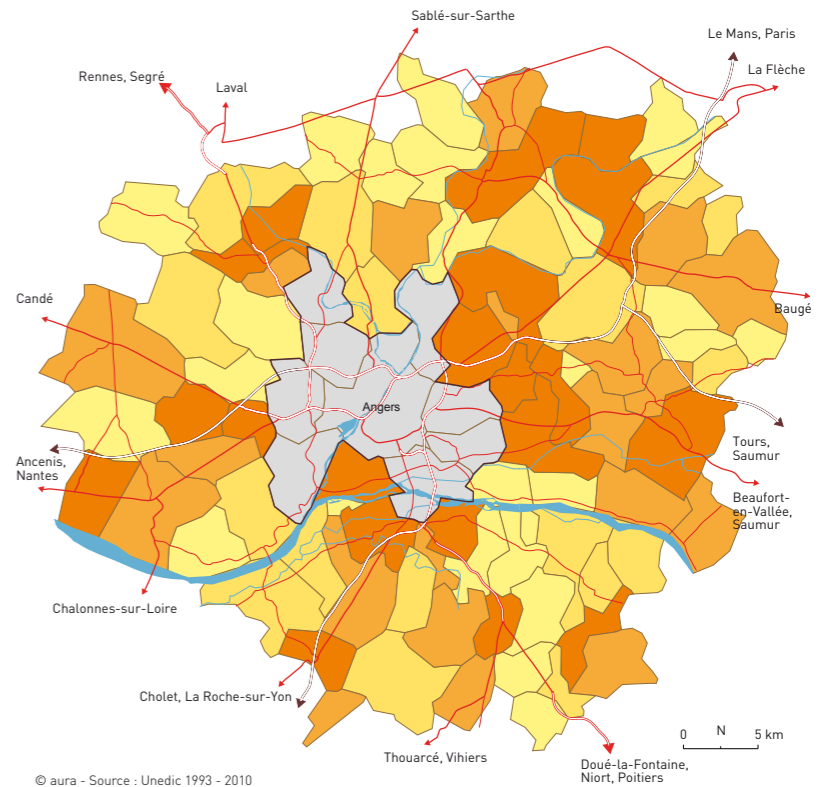
Cette forte croissance est portée principalement par quelques pôles d'emploi, au premier rang desquels Saint-Sylvain d'Anjou et Sainte-Gemmes-sur-Loire, communes très proches du pôle métropolitain. 2 500 emplois se sont créés dans ces deux communes en vingt ans.

Ensuite on trouve les polarités définies dans le SCoT Pays Loire Angers ou hors territoire telles que Seiches, Tiercé, Brissac-Quincé, Mûrs-Erigné et Saint-Jean-de-Linières avec au total plus de 2 000 emplois supplémentaires.

Les autres communes des polarités telles que Villévêque, La Membrolle-sur-Longuenée, Juigné-sur-Loire, Mazé et Brain-sur-l'Authion sont également dans des dynamiques d'emploi positives.

Des communes plus rurales font des très bons scores, liés pour la plupart à la présence d'un établissement dynamique, comme Pruillé ou Cornillé-les-caves. En revanche, 27 communes voient leur niveau d'emploi diminuer.

Densification de l'emploi salarié privé entre 1999 et 2010



Les pôles d'emploi périurbains ont des profils différenciés

A l'intérieur de l'espace périurbain angevin, des pôles d'emploi se distinguent. Plusieurs communes offrent ainsi plus de 1 000 emplois, avec une dynamique très positive (évolution supérieure à 20% du nombre d'emplois entre 1999 et 2008). C'est le cas de **Seiches-sur-le-Loir, Tiercé, Brissac-Quincé, Mazé, Saint-Georges-sur-Loire** et aussi, beaucoup plus près du pôle métropolitain, **Saint-Sylvain-d'Anjou et Mûrs-Erigné.**

Tous les pôles d'emploi périurbains n'offrent pas le même type d'emploi : en témoigne le profil des actifs venant y travailler. **Brissac-Quincé et Saint-Georges-sur-Loire** se distinguent par la surreprésentation des emplois **administratifs**, d'enseignement et de santé, **Saint-Sylvain,**

Seiches et Tiercé par la surreprésentation des emplois **industriels**, **Mûrs-Erigné** par la surreprésentation des emplois de commerce, transports et services et enfin **Mazé** par la surreprésentation des **emplois agricoles et construction.**

Des distorsions s'observent entre les catégories socioprofessionnelles des actifs résidents et celles des emplois. Ainsi, à Mazé, les agriculteurs sont en plus forte part dans les emplois que parmi les actifs. A Saint-Sylvain, Seiches et Tiercé, la catégorie ouvriers est plus importante dans les emplois que parmi les actifs résidents. A Mûrs-Erigné, cela concerne plutôt les employés.

Profil des navetteurs vers les pôles d'emploi périurbains en fonction du secteur d'activité

	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, transports, services		Adm. publique, ens., santé	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Brissac-Quincé	69	5,6	83	6,8	121	9,9	474	38,5	483	39,3
Mazé	167	17,3	101	10,4	149	15,4	299	30,9	251	26,0
Mûrs-Erigné	25	1,7	107	7,4	53	3,6	923	63,8	339	23,5
St-Georges/L.	59	4,4	254	18,8	128	9,5	420	31,0	491	36,3
St-Sylvain d'A.	152	4,2	784	21,8	351	9,8	1 691	47,1	612	17,0
Seiches/le Loir	50	3,5	349	24,3	96	6,7	583	40,6	357	24,9
Tiercé	125	9,4	367	27,5	124	9,3	430	32,2	287	21,5
Total	647	5,7	2 045	18,0	1 023	9,0	4 821	42,4	2 821	24,8

© aura - Source : Insee RP 2007

Répartition des actifs résidents de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	Agric. exploitants	Artisans, comm., chefs entr.	Cadres, prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
Brissac-Quincé	2,2	6,2	9,9	24,5	33,8	23,5
Mazé	3,4	3,3	10,0	26,6	27,9	28,4
Mûrs-Erigné	0,8	4,3	17,8	27,9	31,4	17,6
St-Georges/L.	2,9	7,0	8,6	27,4	28,2	25,8
St-Sylvain d'A.	0,7	6,8	12,4	24,7	32,3	22,9
Seiches/le Loir	2,1	6,9	9,7	25,7	28,7	26,3
Tiercé	2,2	4,8	11,8	27,1	30,3	23,7

© aura - Source : Insee RP 2008

Répartition des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle

	Agric. exploitants	Artisans, comm., chefs entr.	Cadres, prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
Brissac-Quincé	1,9	7,0	9,2	25,4	32,3	24,3
Mazé	8,9	8,9	2,8	17,2	33,7	28,6
Mûrs-Erigné	1,1	7,7	9,5	20,4	47,0	14,3
St-Georges/L.	3,4	6,8	10,0	22,3	33,0	24,4
St-Sylvain d'A.	0,8	3,6	11,6	22,7	27,6	33,8
Seiches/le Loir	2,0	5,3	10,9	21,3	24,2	36,3
Tiercé	2,3	8,9	8,8	20,6	22,6	36,8

© aura - Source : Insee RP 2008

L'aire d'attraction des pôles d'emploi périurbains est assez resserrée

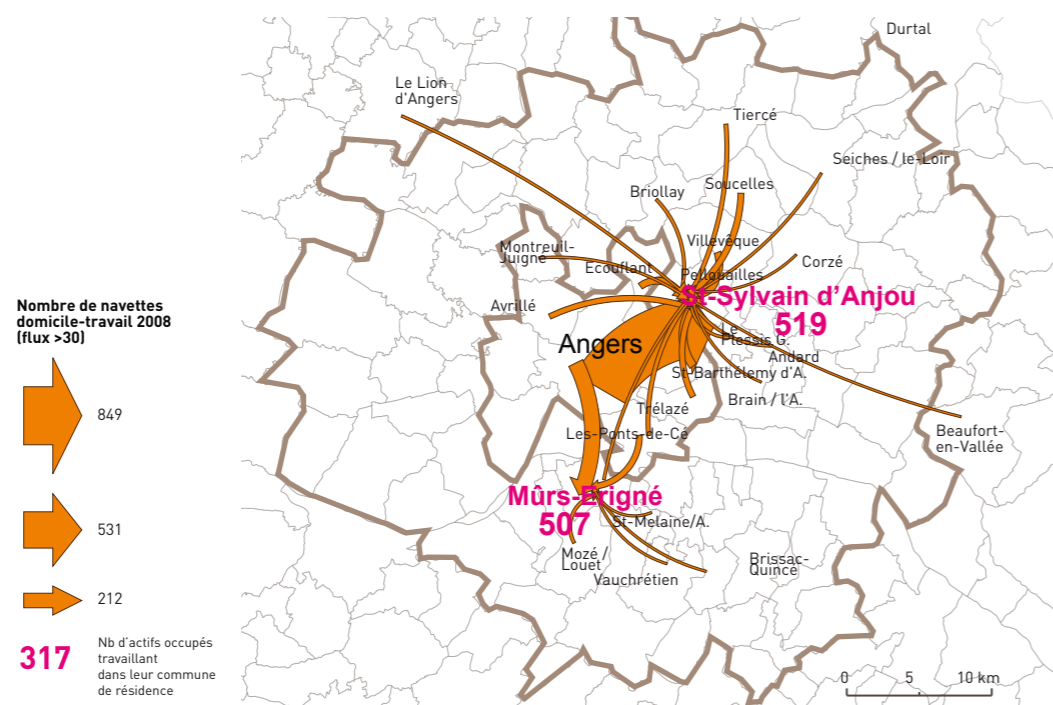
Ces emplois sont principalement pourvus par des actifs résidents sur la commune sauf dans le cas de Saint-Sylvain d'Anjou où les actifs travaillant sur la commune proviennent d'abord d'Angers puis de Saint-Sylvain. Mis à part à Saint-Sylvain et à Mazé, Angers est la deuxième

origine des navetteurs. Ensuite, l'origine des navetteurs vers ces pôles d'emploi se répartit dans des communes relativement proches. Aucun des flux supérieurs à 20 % (ou supérieurs à 30 % pour Saint-Sylvain et Mûrs-Erigné) ne traverse Angers.

Part des navetteurs provenant de...	St-Sylvain-d'Anjou	Seiches/le Loir	Mûrs-Erigné	St-Georges/Loire	Tiercé	Brissac-Quincé	Mazé
La même commune que celle du travail	15	22	36	32	37	35	48
Angers	24	16	16	10	7	11	7
Autre commune	61	62	48	58	56	54	45

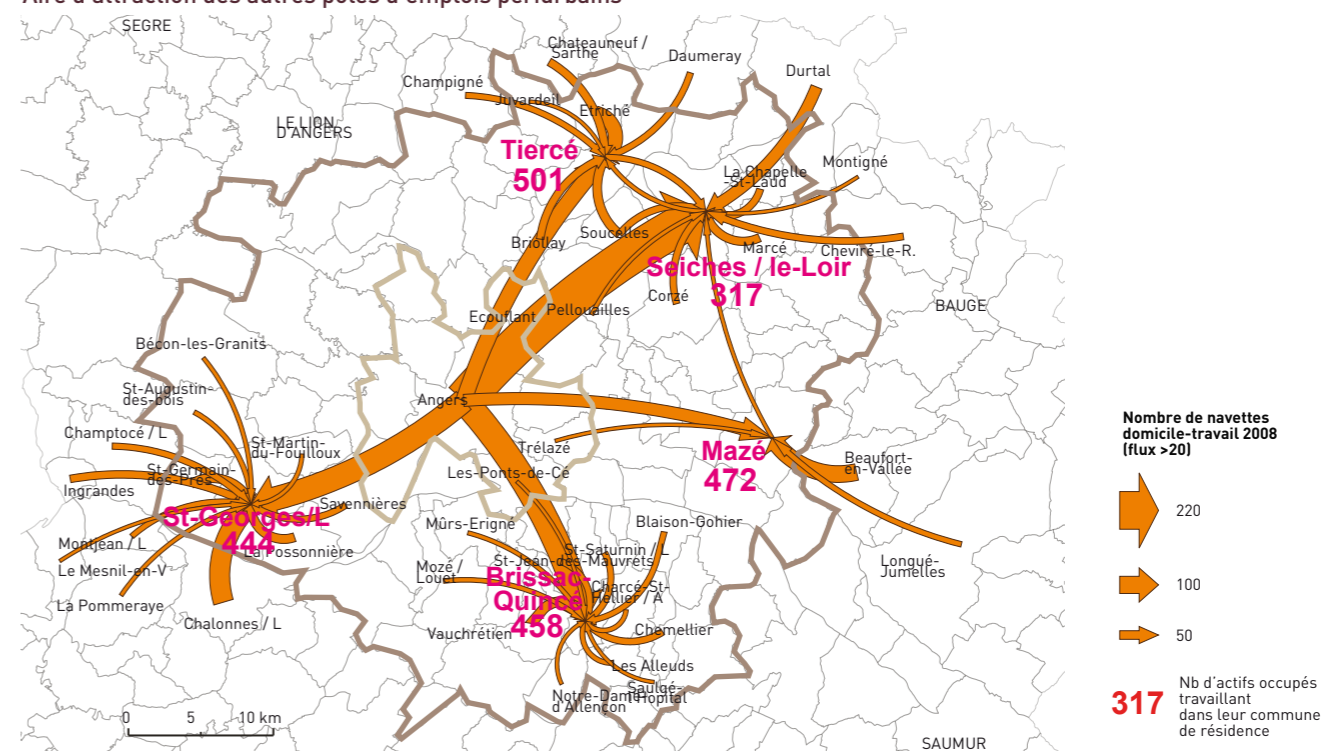
© aura - Source : Insee RP 2008

Aire d'attraction des pôles d'emplois de Mûrs-Erigné et Saint-Sylvain-d'Anjou



© aura - Source : Insee RP 2008

Aire d'attraction des autres pôles d'emplois périurbains



© aura - Source : Insee RP 2008

L'espace périurbain est caractérisé par un déséquilibre entre le nombre d'actifs résidents et les emplois implantés. Pour autant, l'emploi s'est développé avec les entreprises de construction et de services résidentiels qui

ont accompagné les nouveaux habitants, alors que l'économie agricole a reculé. Des pôles émergent cependant dans l'espace périurbain, offrant plus de diversité.

Les espaces d'activités dans le périurbain angevin

Les espaces accueillant les entreprises sont étudiés sur le périmètre de l'aire urbaine et non sur l'ensemble du département.

Développement des zones d'activités dans les années 1980

Des espaces d'activités qui se développent de plus en plus en dehors du pôle métropolitain

Les premiers espaces d'activités créés avant 1970 se situent principalement à Angers, à l'exception d'importants sites historiques tels que les Ardoisières à Trélazé, Cezus-Péchiney à Montreuil-Juigné, les Pétroles de l'Ouest à Bouchemaine et les grandes zones industrielles de Saint-Barthélemy et d'Ecouflant.

Entre 1970 et 1980, de nouveaux sites d'activités apparaissent à Angers (Orgemont, MIN, Montrejeau) et dans quelques communes de première couronne (Beaucouzé, Saint-Barthélemy, Trélazé et Ecouflant) développent leur parc d'activités.

A partir de 1980, ce sont les communes périurbaines qui se dotent de zones d'activités, généralement de petites zones artisanales. Les surfaces d'activités créées dans le pôle métropolitain sur la période

1980-1990 sont comparables à celles du reste du Pays Loire Angers.

Sur la période 1990-2000, on constate un ralentissement au-delà du pôle métropolitain alors que les pôles d'activités de première couronne se renforcent à Beaucouzé autour de la ZI, Avrillé (Les Landes), Ecouflant (Beuzon), Saint-Barthélemy, Trélazé et aux Ponts-de-Cé. A la fin des années 2000, de nouveaux espaces se créent, plus éloignés du pôle métropolitain. Il s'agit de nouveaux pôles d'activités portés par les intercommunalités qui œuvrent au développement économique de leur territoire : l'Atlantique à Saint-Léger/Saint-Jean, Angers-Marcé, Les Fontenelles à Brissac, Pôle 49 à Saint-Sylvain. Ainsi, à partir des années 2000, 90% des zones d'activités sont créées par les intercommunalités.

Aujourd'hui, un tiers des surfaces consacrées à l'activité se situent en dehors du pôle métropolitain. Commence ainsi à se dessiner un maillage de pôles d'activités dans les communes polarités du SCoT (Seiches, Andard/Brain/Corné, Brissac, Saint-Léger/Saint-Jean, La Membrolle). Cependant la création de ces pôles étant très récente, il reste beaucoup de surfaces cessibles.

Période de création des zones d'activités

Surface en ha	Avant 1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	Après 2000	Total
Angers	326,0	169,3	44,8	10,0	4,1	554,2
Pôle métropolitain hors Angers	337,0	250,6	372,3	253,5	186,9	1 400,3
Reste du Pays Loire Angers	20,1	30,7	372,8	143,9	358,0	925,5
Total	683,2	450,6	789,8	407,3	549,0	2 880,0

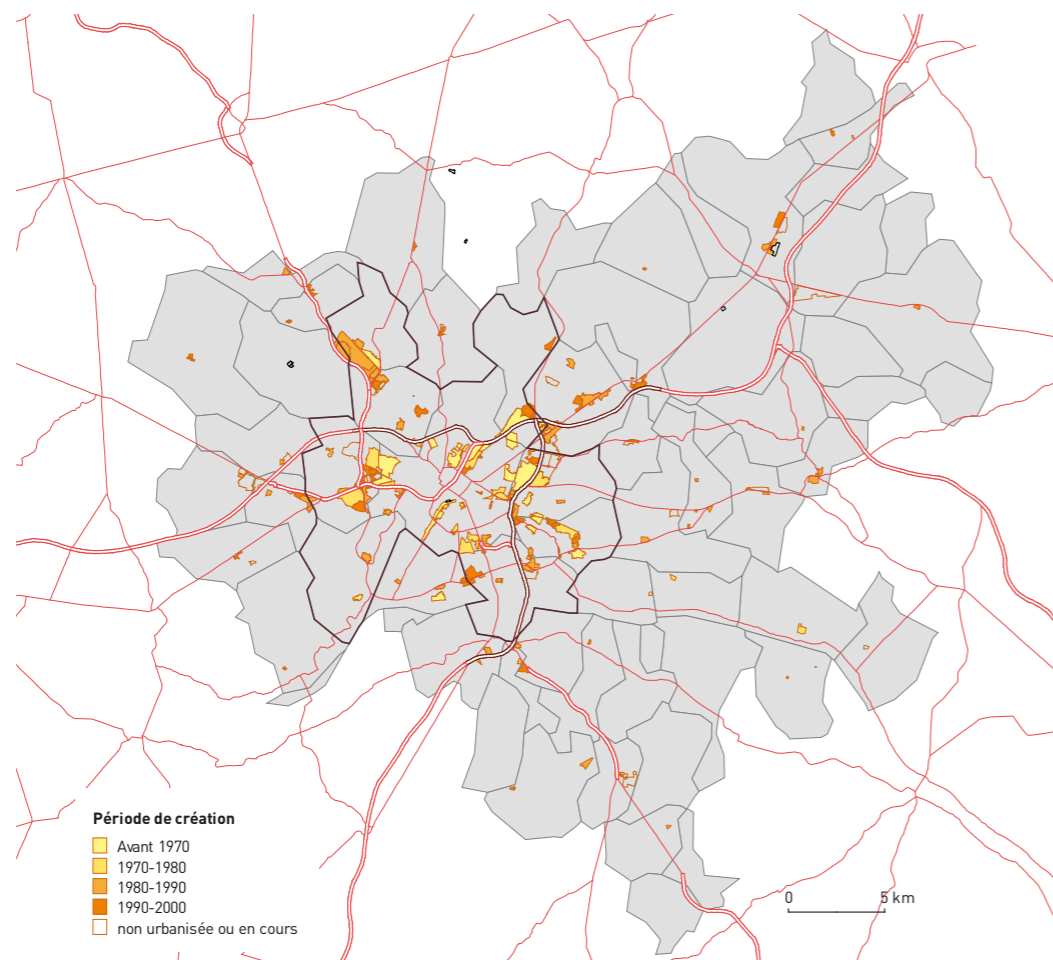
© aura - Source : aura, zones d'activités au 01/01/2011

Mode de gestion des zones d'activités selon la période de création

Surface en ha	Avant 1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	Après 2000	Total
Zone d'activités communale	69,1	152,5	159,1	83,1	29,7	493,4
Parc communautaire	252,8	135,0	292,7	265,8	490,5	1 436,8
Autre espace d'activités	361,3	163,2	338,0	58,5	28,8	949,9
Total	683,2	450,6	789,8	407,3	549,0	2 880,0

© aura - Source : aura, zones d'activités au 01/01/2011

Les zones d'activités du Pays Loire Angers



© aura - Source : zones d'activités au 01/01/2011

Des espaces d'activités plus petits en surface, avec moins d'établissements et moins d'emplois

Les espaces d'activités du périurbain angevin sont de taille plus réduite (11 ha en moyenne contre 18 ha pour le pôle métropolitain), ils comptent moins d'établissements de plus de 10

salariés (2,3 en moyenne) et moins d'emplois, 85 emplois (6,3 établissements et 316 emplois en moyenne pour le pôle métropolitain).

Caractéristiques des espaces d'activités

	Nb d'étab.	Nb d'emplois	Surface (ha)	Nb de zones d'activités	Nb moyen d'étab.	Nb moyen d'emplois	Surface moyenne (ha)
Pôle métropolitain	676	33 810	1 954,5	107	6,3	316,0	18,3
Reste du Pays Loire Angers	197	7 358	925,5	86	2,3	85,6	10,8
Total	873	41 168	2 880,0	193	4,5	213,3	14,9

© aura - Source : zones d'activités au 01/01/2011, établissements privés de plus de 10 salariés au 01/01/2011 CCI de Maine-et-Loire

Trois grands types de vocation caractérisent les espaces d'activités du périurbain angevin : 36% des surfaces sont à vocation mixte (artisanat, logistique et industrie), 25% artisanale et 17% industrielle. Par rapport au pôle métropolitain, les surfaces en zones artisanales et mixtes sont plus représentées en proportion alors que les surfaces industrielles sont moins présentes (17% contre 30%). Les espaces d'activités liés à l'administration, les pôles tertiaire et technologique se situent exclusivement dans le pôle métropolitain.

Plus de la moitié des zones d'activités du périurbain angevin sont artisanales. Elles

comptent peu d'établissements et peu d'emplois pour une surface moyenne de 4,8 ha. Les établissements de moins de 10 salariés n'étant pas comptabilisés ici, on peut estimer que le nombre moyen d'établissements est plus élevé en réalité puisque les zones artisanales comptent une majorité de petites entreprises. Les zones industrielles, essentiellement situées dans les pôles, regroupent plus d'emplois, 105 en moyenne sur 15,4 ha. Dans les zones mixtes, on dénombre en moyenne 7 établissements pour 281 emplois sur 25,6 ha.

Vocation des espaces d'activités (ha)

Vocation	Pôle métropolitain	Reste du Pays Loire Angers	Surface totale
Administrative	10,1	0,0	10,1
Artisanale	67,3	225,2	292,5
Commerciale et services	257,5	51,5	309,0
Industrielle	577,4	154,1	731,4
Logistique	134,9	60,6	195,5
Logistique agricole	44,3	28,9	73,2
Militaire	173,0	52,0	225,0
Mixte	412,6	333,2	745,8
Parc technologique	164,1	0,0	164,1
Pôle tertiaire	46,4	0,0	46,4
Santé	67,0	20,1	87,1
Total	1 954,5	925,5	2 880,0

© aura - Source : zones d'activités au 01/01/2011

Les zones artisanales du pôle métropolitain sont comparables à celles du périurbain angevin. En revanche, les zones industrielles du périurbain angevin comptent six fois moins d'établissements et d'emplois et sont deux fois plus petites en surface que celles du pôle

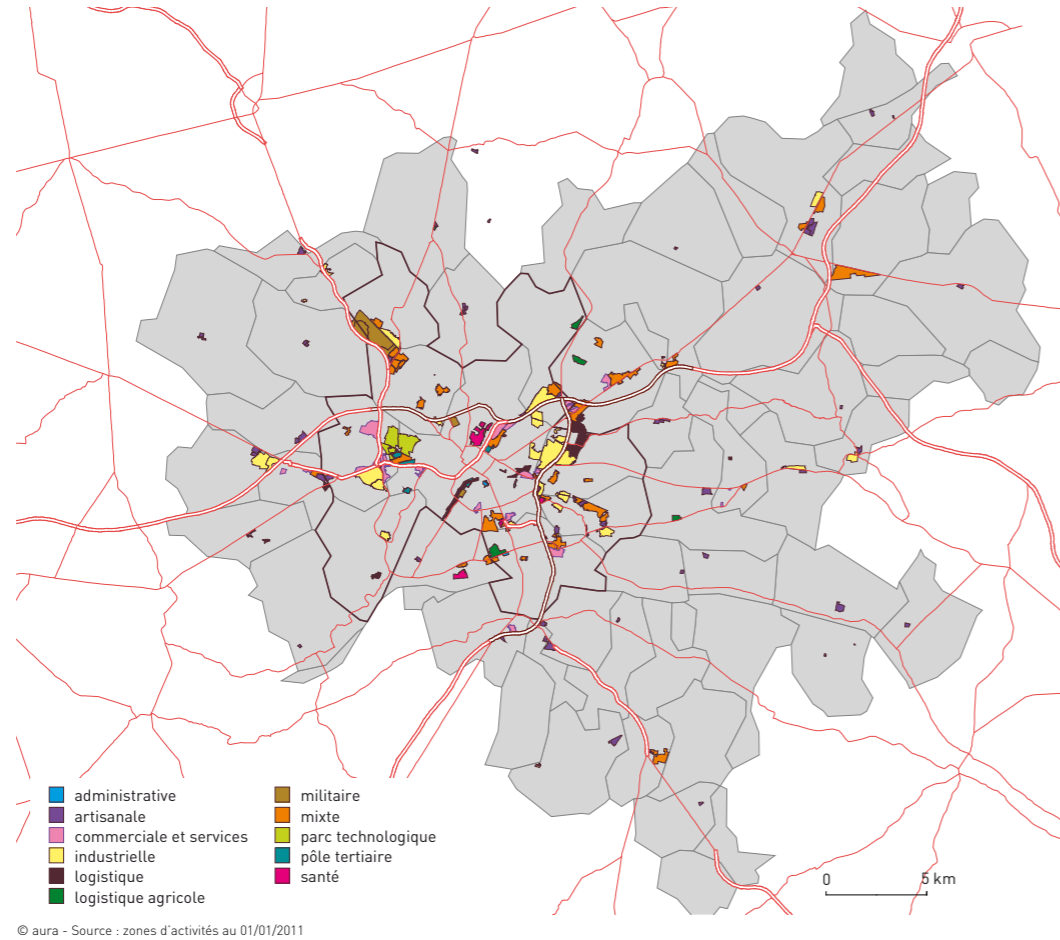
métropolitain. Les zones d'activités mixtes du périurbain comptent autant d'établissements mais génèrent moins d'emplois (281 contre 446) et s'étendent sur une surface moyenne plus grande (25,6 ha contre 17,2 ha).

Caractéristiques des espaces d'activités du périurbain angevin

Vocation	Nb d'étab.	Nb d'emplois	Surface (ha)	Nb de zones d'activités	Nb moyen d'étab.	Nb moyen d'emplois	Surface moyenne (ha)
Artisanale	64	1 648	225,2	47	1,4	35,1	4,8
Commerciale et services	13	785	51,5	7	1,9	112,1	7,4
Industrielle	18	1 049	154,1	10	1,8	104,9	15,4
Logistique	8	221	60,6	4	2,0	55,3	15,1
Logistique agricole	0	0	28,9	3	0,0	0,0	9,6
Militaire	0	0	52,0	1	0,0	0,0	52,0
Mixte	94	3 655	333,2	13	7,2	281,2	25,6
Santé	0	0	20,1	1	0,0	0,0	20,1
Total	197	7 358	925,5	86	2,3	85,6	10,8

© aura - Source : zones d'activités au 01/01/2011, établissements privés de plus de 10 salariés au 01/01/2011 CCI de Maine-et-Loire

Les zones d'activités du Pays Loire Angers selon leur vocation



© aura - Source : zones d'activités au 01/01/2011

Les équipements et services dans le périurbain angevin

Nombre d'équipements et de services pour 1000 habitants

Nombre d'équipements pour 1000 habitants	Action sociale	Autres commerces	Commerces alimentaires	Education	Professionnels de santé	Services marchands	Services publics et généraux	Sport	Structures de soin	Tourisme
Périurbain angevin	0,7	1,3	1,2	1,1	3,0	11,3	0,1	5,0	0,1	0,2
Espace rural	0,9	2,1	1,6	1,3	3,0	12,5	0,2	4,6	0,2	0,4
Pôle métropolitain	1,0	3,7	1,2	1,4	5,8	10,3	0,1	2,7	0,4	0,4
Cholet+Saumur	1,0	5,3	1,8	1,5	6,1	12,6	0,2	2,6	0,5	0,7
Maine-et-Loire	0,9	2,8	1,4	1,3	4,1	11,7	0,1	3,9	0,3	0,4

© aura - Source : Base permanente des équipements, Insee 2010

Un taux d'équipements et de services différencié, en lien avec le rayonnement des territoires

Un niveau d'équipements et de services globalement plus important dans le pôle métropolitain

Le nombre d'équipements et de services rapporté à 1000 habitants montre une offre quasiment semblable entre les différents territoires du département.

Mais, alors que le périurbain concentre des petits équipements tels que des terrains de

football et des équipements génériques, le pôle métropolitain quant à lui concentre des équipements d'attractivité large et rares tels que des grands stades, patinoire ou piscines pour ce qui est des équipements sportifs.

Un niveau de commerces fortement implanté dans les communes du pôle métropolitain, une répartition des services marchands plus uniforme dans le territoire

Le niveau d'équipements commerciaux est plus fort dans le pôle métropolitain avec 5 commerces pour 1000 habitants. Il est moitié moindre pour le périurbain angevin, qui présente le niveau de commerces le plus faible.

Cette première approche du niveau commercial peut être complétée par un second ratio rapportant le nombre de m² de surfaces commerciales au nombre d'habitants. Le pôle métropolitain renforce son poids, les superficies commerciales étant trois fois supérieures à celles du périurbain. Le périurbain accueille des petits commerces de proximité, tandis que le pôle métropolitain cumule ce type d'offre avec d'autres commerces à rayonnement très large tels que les hypermarchés et magasins spécialisés.

	Superficies commerciales pour 1000 habitants
Périurbain Angers	609,2
Pôle métropolitain	1 818,7

© aura - Source : CCI 2010

Nombre de commerces et de services marchands pour 1000 habitants

Nombre d'équipements pour 1000 habitants	Autres commerces	Commerces alimentaires	Services marchands
Périurbain angevin	1,3	1,2	11,3
Espace rural	2,1	1,6	12,5
Pôle métropolitain	3,7	1,2	10,3
Cholet+Saumur	5,7	1,8	12,6
Maine-et-Loire	2,8	1,4	11,7

© aura - Source : base permanente des équipements, Insee 2010.

Un niveau d'équipements concentré sur la ville centre et sur les communes du pôle métropolitain

Le niveau de présence des équipements illustre l'offre sur chacune des communes en rapport à l'ensemble de la gamme d'équipements génériques recensés. La base Insee retient 157 équipements, qu'ils soient sportifs, liés à l'action sociale, liés au soin, au tourisme ou à l'éducation. Le taux de présence illustré par la carte ci-contre montre le niveau d'équipement dont dispose une commune.

A titre d'exemple, la commune d'Angers possède la quasi-totalité des équipements recensés dans la base et possède donc un taux de présence proche de 100%.

Les communes du pôle métropolitain présentent aussi une gamme d'équipements et de services complète et structurée avec un taux de présence compris entre 30 et 55%.

Certaines communes du périurbain angevin constituent, en termes d'équipements, de véritables pôles secondaires : Brissac, Saint-Georges-sur-Loire ou encore Tiercé.

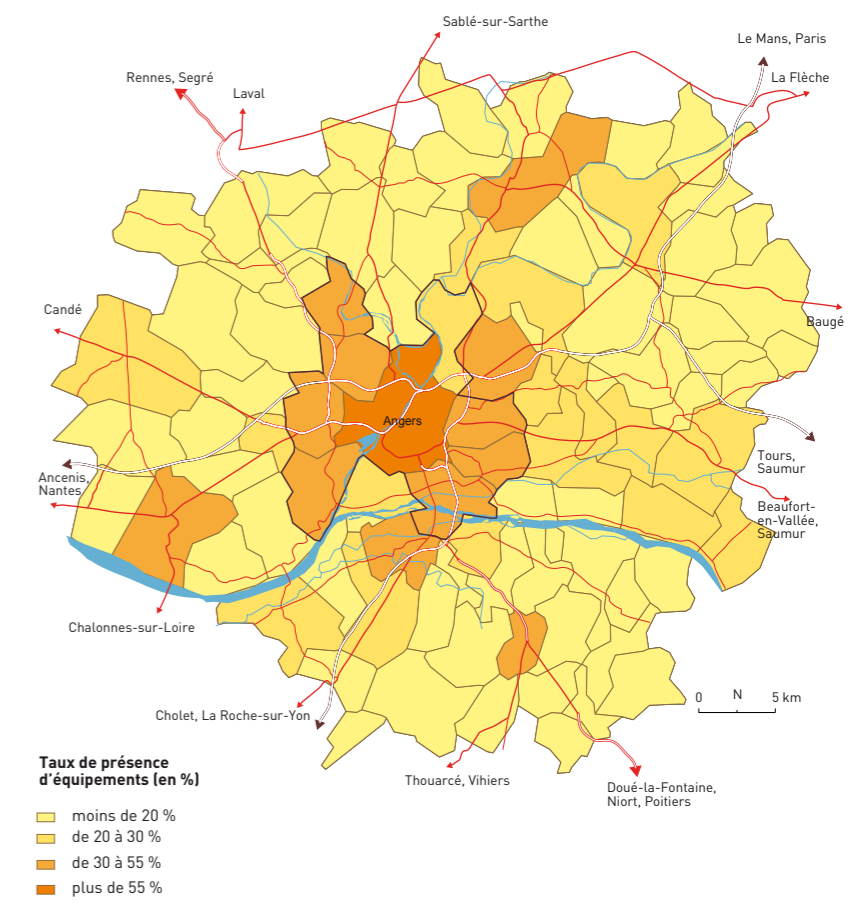
La plupart des autres communes du périurbain bénéficient d'un niveau d'équipements en adéquation avec les besoins de leur propre population. **Il s'agit pour la plupart de petits équipements sportifs ou liés à l'enfance.**

Enfin, certains pôles intermédiaires se dégagent, dans lesquels le niveau d'équipements est supérieur à la moyenne du périurbain. Il s'agit des communes de Seiches-sur-le-Loir, Villevêque ou encore Andard qui possèdent une gamme d'équipements, notamment sportifs, plus importante que la moyenne.

Il faut cependant préciser que le taux de présence donne une indication sur le niveau d'équipements présent dans la dite commune. Il n'est cependant pas le reflet des

stratégies intercommunales de mutualisation d'équipements qui existent aujourd'hui entre certaines communes pour le sport, par exemple entre les communes de Brain-sur-l'Autioin et Andard, ou pour l'offre culturelle souvent mutualisée elle aussi à l'échelle de plusieurs communes.

Niveau de rareté des équipements en 2010



© aura - Source : Insee RP 2008

La voiture particulière : seule solution pour les périurbains

Un niveau de motorisation des ménages extrêmement élevé et qui a continué à croître ces dernières années

Part des ménages disposant de 0,1 ou plusieurs véhicules en 1999 et 2008 par territoire

	Taille moyenne des ménages de 18 ans et plus		Part des ménages ne disposant d'aucun véhicule		Part des ménages disposant d'un seul véhicule		Part des ménages disposant de 2 véhicules ou plus		Part des ménages disposant de 3 véh. ou plus
	2008	Evolution 99-08	2008	Evolution 99-08	2008	Evolution 99-08	2008	Evolution 99-08	2008
Pôle métropolitain	1,87	3,0%	21,4%	-7,9%	53,1%	0,4%	25,5%	6,8%	2,6%
Périurbain angevin	2,29	9,0%	6,8%	-25,8%	37,4%	-7,7%	55,8%	10,9%	7,0%
Espace rural Maine-et-Loire	2,20	6,8%	9,2%	-24,0%	43,6%	-6,5%	47,2%	14,4%	5,9%
UU Cholet + Saumur	1,93	4,3%	17,4%	-3,9%	51,9%	-1,9%	30,8%	5,8%	3,6%
Ensemble Maine-et-Loire	2,08	6,1%	13,6%	-15,5%	46,6%	-4,1%	39,8%	12,7%	4,8%

© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

Un niveau de motorisation record

En 2008, le taux de motorisation moyen des ménages sur le périurbain angevin est extrêmement élevé, tout comme sur l'espace rural (respectivement 93 et 90%).

Le périurbain angevin présente donc la plus faible part des ménages ne disposant d'aucun véhicule, entre deux et trois fois inférieure à celle du pôle métropolitain et des unités urbaines de Cholet et Saumur.

Des ménages multi-motorisés

Plus de 55% des ménages du périurbain angevin sont multi-motorisés et plus de 7% disposent d'au moins 3 véhicules particuliers, soit le taux de multi-motorisation le plus élevé.

La multi-motorisation des ménages s'explique notamment par la taille moyenne des ménages (de 18 ans et plus), qui est plus élevée, la faible couverture par les transports collectifs, le déséquilibre habitat/emploi...

Une tendance à la hausse ces dernières années

L'analyse de l'évolution des niveaux de motorisation fait apparaître 2 types de territoire sur le département :

- La zone périurbaine et rurale a connu une forte baisse de la non motorisation, une baisse légère de la mono-motorisation au profit de la multi-motorisation. Cette évolution s'explique particulièrement par le phénomène de migration résidentielle et l'accueil massif de familles bi-actives et donc souvent bi-motorisées.

- Les zones urbaines ont enregistré les mêmes évolutions mais avec une ampleur nettement plus faible.

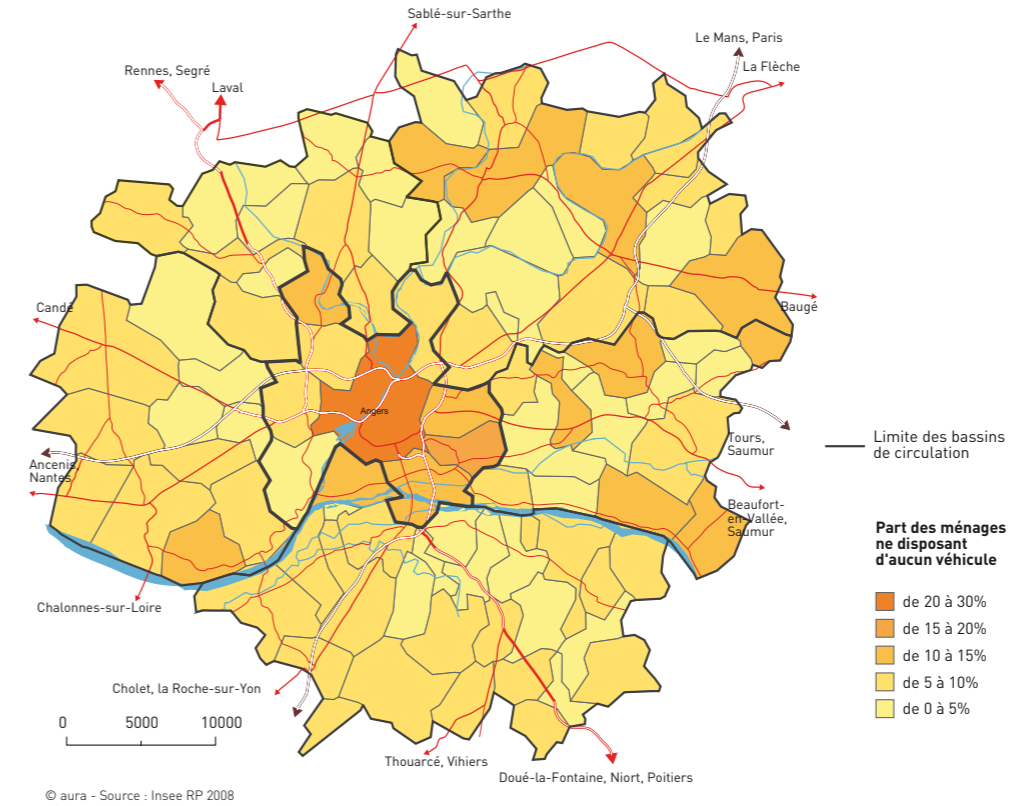
Un niveau d'équipement en véhicules particuliers relativement homogène entre les communes périurbaines angevines

En 2008, les ménages non équipés en voiture particulière sont peu nombreux dans l'ensemble des communes du périurbain angevin. Cette observation est également valable pour les communes du pôle métropolitain hors Angers. Les bassins de circulation est et nord-est se distinguent légèrement du reste du territoire périurbain puisqu'ils sont les seuls à disposer de plusieurs communes où le taux de motorisation des ménages est inférieur à 90%.

De manière générale, par un effet de miroir, les communes qui connaissent un niveau de motorisation le plus important sont aussi celles où le taux de multi-motorisation est le plus fort. A l'image de ce que l'on observe sur le pôle métropolitain, c'est dans la moitié est que l'on trouve les communes les moins multi-motorisées du territoire périurbain.

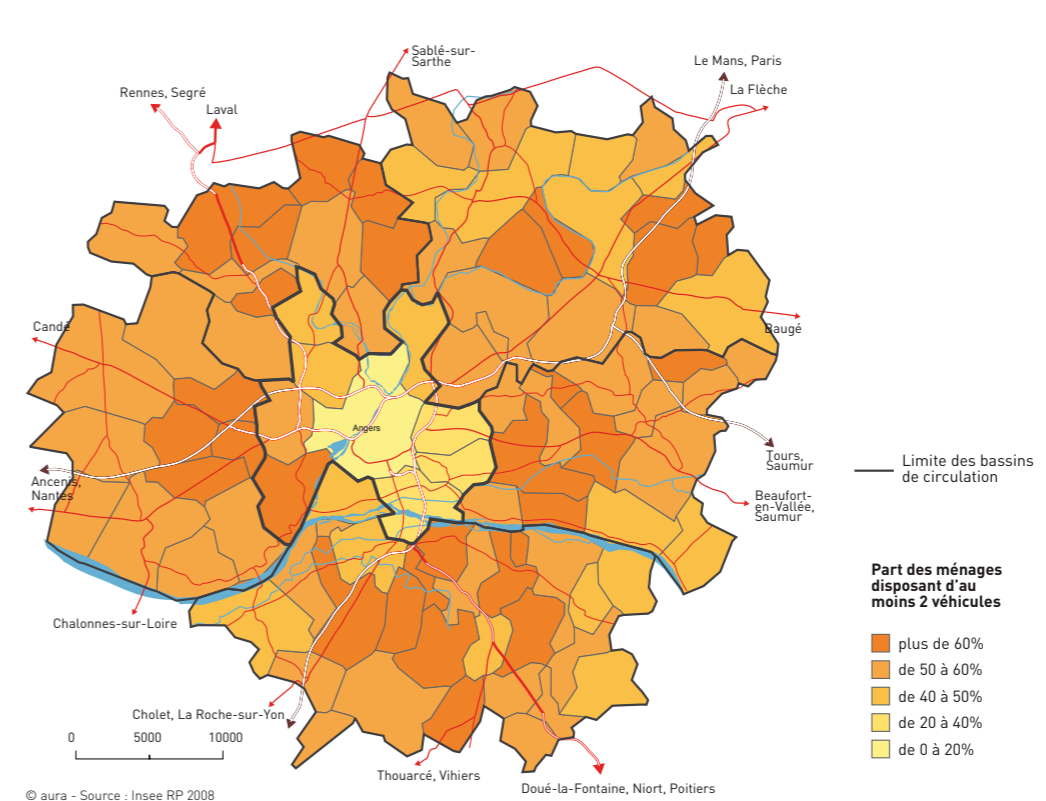
Enfin, au sein du pôle métropolitain, le niveau de motorisation des communes situées à l'ouest est proche de celui rencontré sur le périurbain angevin.

Ménages non motorisés



© aura - Source : Insee RP 2008

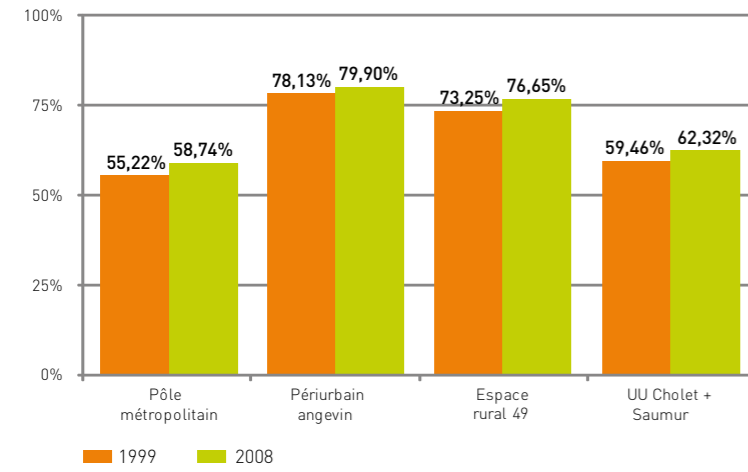
Multimotorisation des ménages



© aura - Source : Insee RP 2008

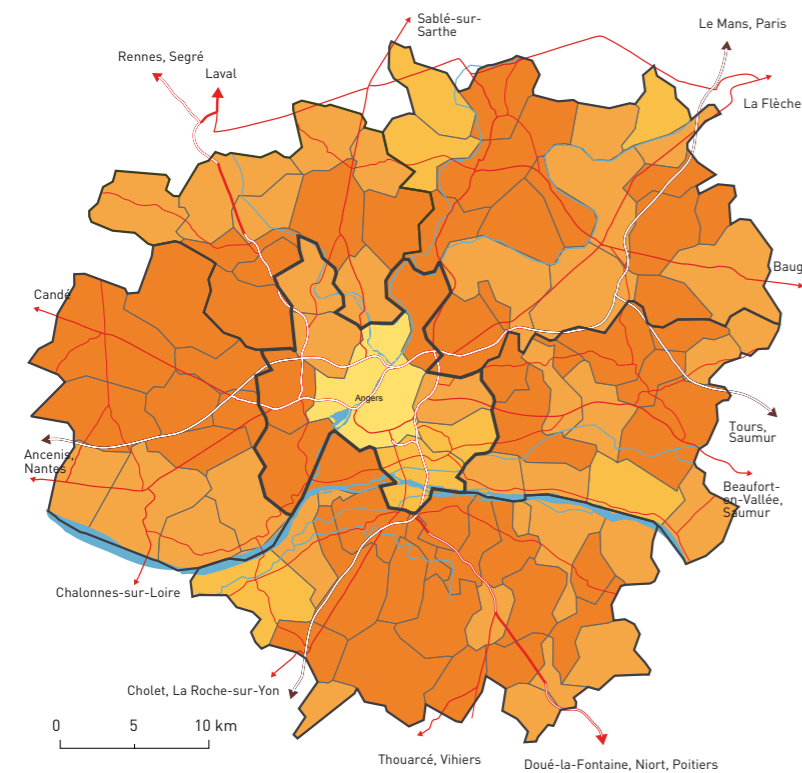
Une offre de stationnement et un réseau favorables à l'usage de l'automobile

Part des ménages disposant au moins d'un emplacement réservé au stationnement



© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

Part des ménages disposant au moins d'un emplacement réservé au stationnement



Part des ménages disposant au moins d'un emplacement réservé au stationnement



© aura - Source : Insee RP 2008

Une disponibilité des places pour stationner son véhicule qui facilite cette forte motorisation

En 2008, près de 4 ménages sur 5 disposent d'au moins d'un emplacement réservé au stationnement dans le périurbain angevin et 3 sur 4 dans l'espace rural départemental.

Aucune tendance ou spécificité par secteur géographique ne se dégage au sein même du périurbain angevin.

Sur ce territoire, l'espace public est, en règle générale, suffisamment dimensionné pour que les résidents trouvent une place sans attendre à proximité de leur logement.

De plus, les normes de stationnement dans les règlements des PLU/POS prescrivent souvent 2 places par logement.

Ces dispositions facilitent l'acquisition de plusieurs véhicules par ménage.

En conséquence, bien que l'on ne puisse parler aujourd'hui de pression du stationnement sur l'espace public, on observe de plus en plus un niveau d'occupation préoccupant (suroccupation des places dédiées sur voirie, stationnement anarchique sur des axes dédiés aux piétons...).

Un maillage du territoire par le réseau viaire structurant dimensionné pour accueillir toujours plus d'automobiles

Le réseau principal d'infrastructures routières offre un maillage dense du territoire. Ce réseau, notamment constitué de radiales, assure une bonne accessibilité entre la périphérie et le pôle métropolitain.

Historiquement, les problèmes de congestion observés ont souvent été résorbés par la création de nouvelles voiries, dimensionnées pour accueillir toujours plus de trafic.

Ainsi, à partir des années 1970 et jusqu'au début des années 2000, un réseau de voies rapides s'est constitué grâce à la mise en service successive de plusieurs tronçons.

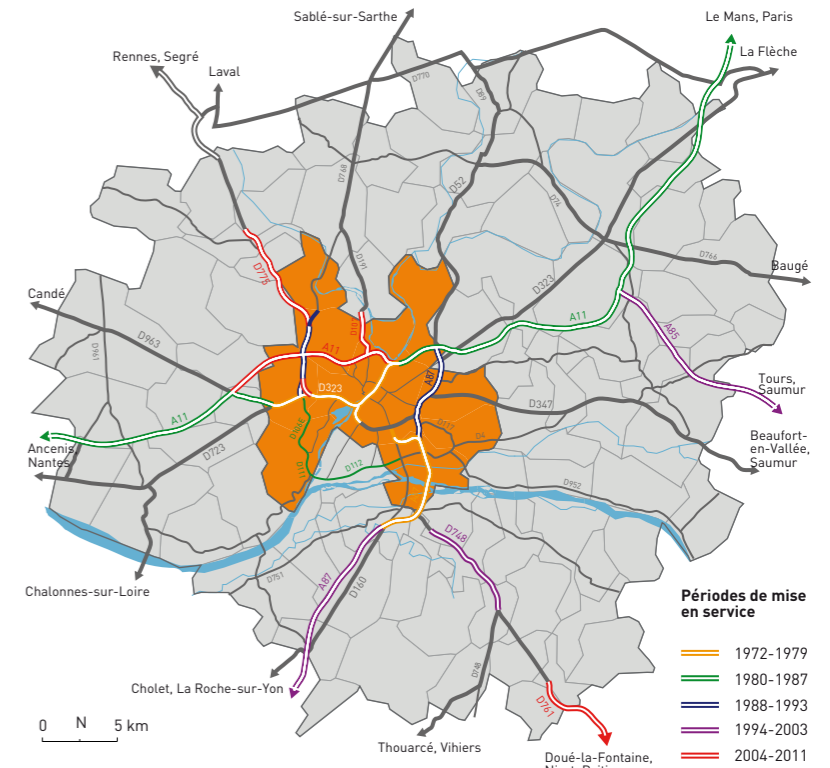
On peut citer notamment :

- La voie des berges dans les années 1970 ;
- Les sections est et ouest de l'A11 dans les années 1980 ;
- La rocade est et la RD106 au début des années 1990 ;
- L'A87 au début des années 2000.

Depuis la fin des années 2000, le réseau structurant connaît de fortes mutations. De grands projets routiers (mise en service du contournement nord d'Angers, mise aux normes autoroutières de la rocade est, passage de 2 à 3 voies sur les sections les plus congestionnées de l'A11 et l'A87...) et de nombreux aménagements lourds (doublement du viaduc sur la Loire, création ou modification de carrefours dénivelés...) se sont achevés ou sont en cours de réalisation.

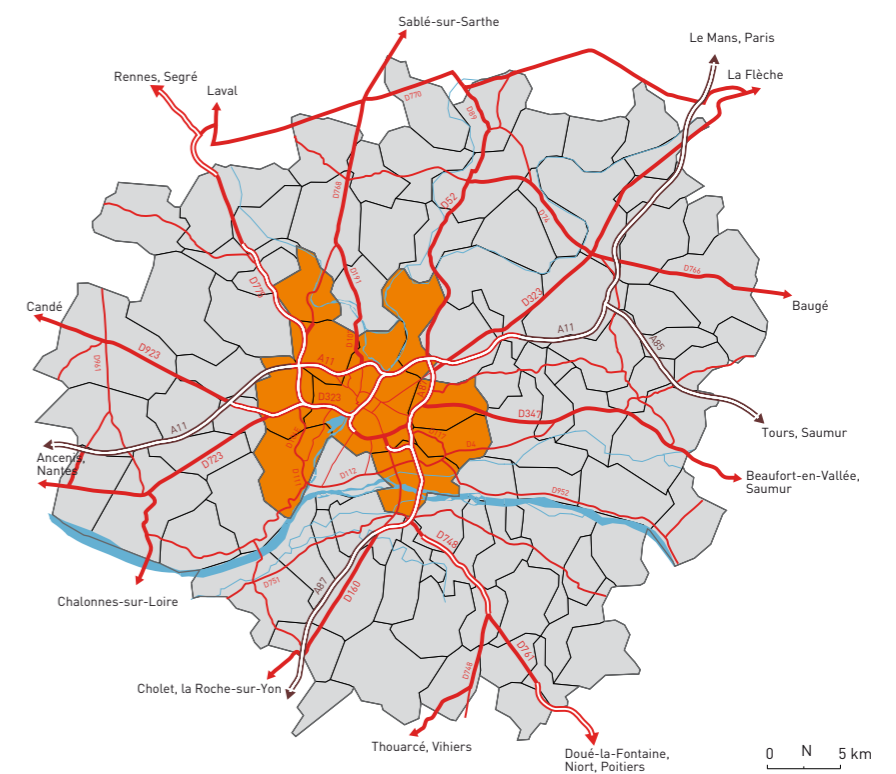
Cette mise en service progressive de tronçons de voies express améliore sensiblement les conditions de circulation sur l'aire urbaine angevine (trafic fluidifié, accessibilité renforcée, temps de parcours réduits).

Historique de la création du réseau structurant de voiries



© aura - Source : Insee RP 2008

Réseau des infrastructures routières structurantes en 2011



Liaisons nationale, régionale et interdépartementale

- Section autoroutière payante
- Section autoroutière gratuite, axe départemental 2x2 voies
- Axe 2+1 voies, 2x1 voie

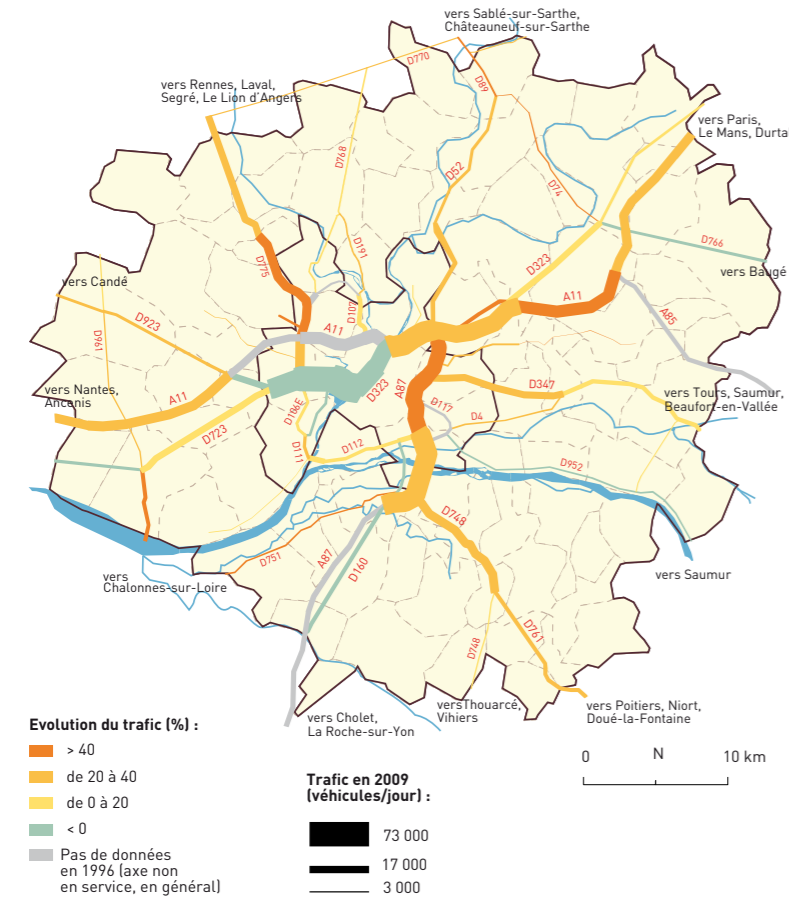
Liaison intercommunale

- Axe 2x1 voie

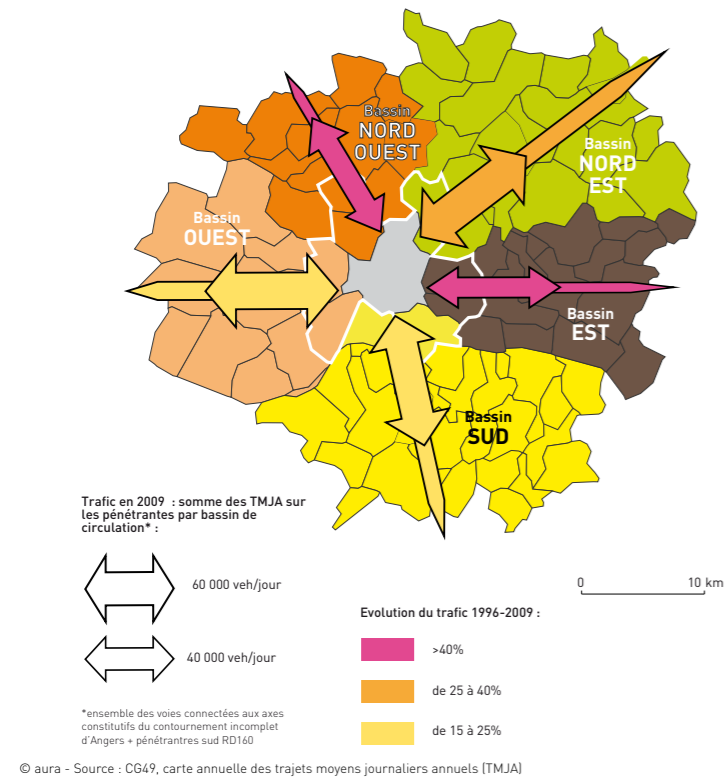
© aura - Source : Insee RP 2008

Hausse du trafic des véhicules particuliers

Trafic routier en 2009 et évolution 1996-2009



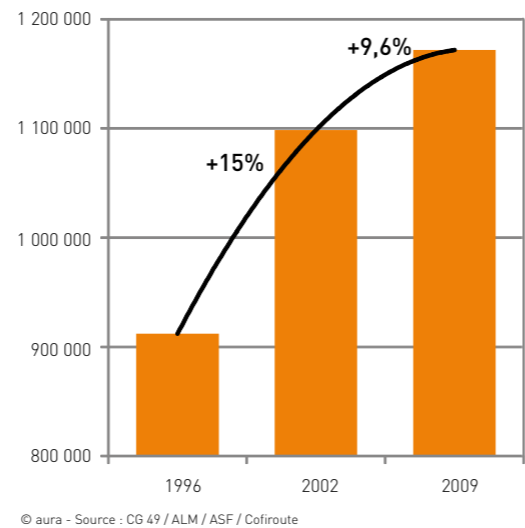
Niveau et évolution du trafic par bassin de circulation 1996-2009



Une hausse continue des trafics sur les principaux axes de circulation

Globalement, sur les axes structurants de l'aire urbaine angevine, le trafic a connu une augmentation conséquente entre 1996 et 2009 (environ 26%). Cette évolution positive a été plus forte sur la période 1996-2002.

Evolutions des niveaux de trafics sur les axes structurants de l'aire urbaine angevine en 1996, 2002 et 2009



L'ensemble des axes du réseau principal a connu une hausse continue des trafics depuis 1996 et ce jusqu'à 2009, à l'exception du tronçon Angers-Beaucouzé de la RD323. Cette section a vu son trafic diminuer à la suite de la mise en service du contournement nord d'Angers en 2008. Les niveaux de trafic sur l'itinéraire reliant les échangeurs Saint-Serge et Troussebouc ont en réalité continué à augmenter entre 2007 et 2009 (addition des deux tronçons). Les volumes de trafic les plus importants sont regroupés sur les sections autoroutières gratuites.

Les flux estimés¹ de circulation à l'origine du périurbain angevin sont assez équilibrés entre les différents bassins de circulation.

La carte des bassins de circulation présente les volumes de trafic d'échanges entre le pôle métropolitain et chaque bassin ainsi que les trafics de transit traversant l'un des bassins de circulation et passant nécessairement par le pôle métropolitain. Les volumes de trafic

1- Méthodologie = somme des volumes de trafic sur les voies directement connectées aux axes constituant le contournement d'Angers par bassin de circulation (+ RD 160 pour le bassin sud) - volume de trafic sur les 1^{ers} tronçons autoroutiers payants sur l'A11 et l'A87.

les plus importants observés se situent sur les bassins de circulation qui accueillent le réseau autoroutier (bassins sud, ouest et nord-est) et donc des flux importants ayant pour origine ou destination l'extérieur de l'aire urbaine. Néanmoins, ces dernières années, on assiste à un effet de rattrapage. En effet, les niveaux de trafic ayant le plus progressé se situent sur les bassins nord-ouest et est. Ce dernier est le seul à ne pas disposer de voies rapides connectées directement aux axes de contournement d'Angers.

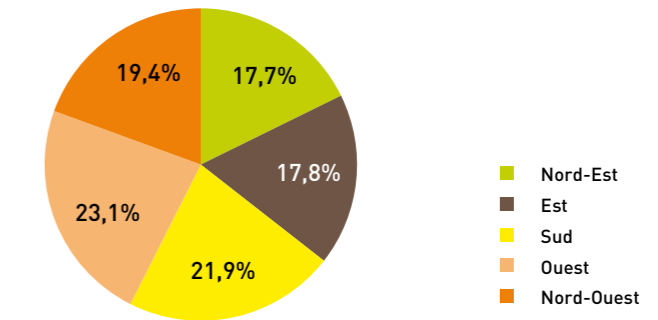
Plus de 4 déplacements domicile-travail sur 5 sont réalisés en véhicule particulier

Le périurbain angevin est le territoire où, en proportion, les résidents utilisent le plus leur voiture pour se rendre à leur travail. En 2008, la part modale de l'automobile est supérieure à 85%. Elle atteint même la barre des 90% si l'on ne prend pas en compte les actifs travaillant sur leur lieu de résidence. Concernant les modes utilisés dans les déplacements domicile-travail, ce territoire se singularise par la faiblesse de l'usage de la marche à pied et, en comparaison avec les secteurs urbains, des transports collectifs.

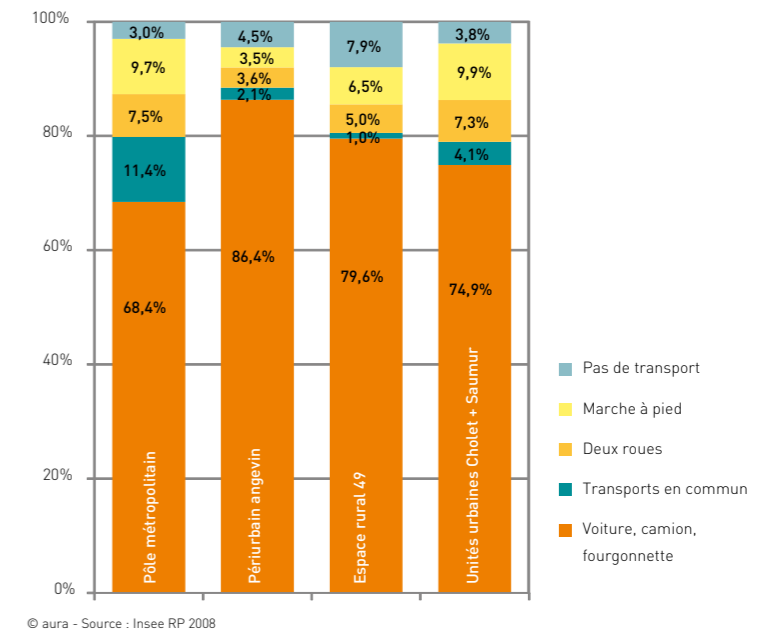
Globalement, sur l'ensemble du département du Maine-et-Loire, les flux domicile-travail ont légèrement augmenté entre 1999 et 2008 (hausse de 1,5%). Le périurbain angevin se distingue particulièrement sur cette thématique puisque c'est le seul territoire du département à avoir connu une hausse conséquente des migrations quotidiennes en volume (plus de 16,5%). Les périurbains angevins se déplaçant quasi exclusivement en voiture, les flux spécifiques à ce mode ont fortement augmenté sur ce territoire (plus 25% entre 1999 et 2008).

Ainsi, à l'échelle du département de Maine-et-Loire, le poids du périurbain angevin dans les déplacements domicile-travail a fortement augmenté (passant de 17 à 19,6%). De plus, la part modale de l'automobile est passée de 72 à près de 77,5% entre 1999 et 2008. Cette évolution positive est uniquement le fait des territoires périurbains et ruraux.

Répartition du trafic estimé ayant majoritairement pour origine ou destination la couronne périurbaine angevine



Part modale dans les migrations alternantes



Migrations alternantes en 1999 et 2008

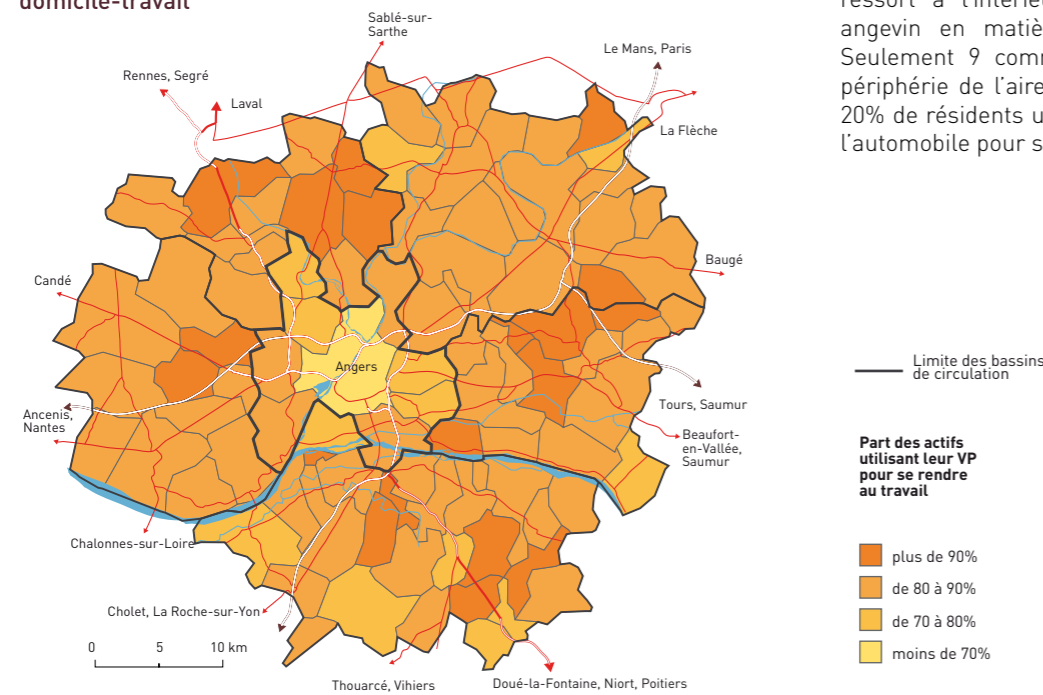
Tous modes	Flux domicile-travail (en volume)		Evolution 1999-2008		Poids des territoires	
	1999	2008	en %	en vol.	1999	2008
Pôle métropolitain	82 296	80 774	-1,8%	-1 522	28,1%	27,1%
Périurbain angevin	49 961	58 232	16,6%	8 271	17,0%	19,6%
Espace rural M-&-L	127 068	128 872	1,4%	1 804	43,3%	43,3%
UU Cholet + Saumur	33 897	29 644	-12,5%	-4 253	11,6%	10,0%
Ensemble M-&-L	293 222	297 523	1,5%	4 301	100,0%	100,0%

© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

Véhicule particulier	Flux domicile-travail (en volume)		Evolution 1999-2008		Poids des territoires	
	1999	2008	en %	en vol.	1999	2008
Pôle métropolitain	55 520	55 289	-0,4%	-231	26,3%	24,0%
Périurbain angevin	40 229	50 287	25,0%	10 058	19,0%	21,8%
Espace rural M-&-L	91 022	102 522	12,6%	11 500	43,1%	44,5%
UU Cholet + Saumur	24 408	22 210	-9,0%	-2 198	11,6%	9,6%
Ensemble M-&-L	211 179	230 308	9,1%	19 129	100,0%	100,0%

© aura - Source : Insee RP 1999 et 2008

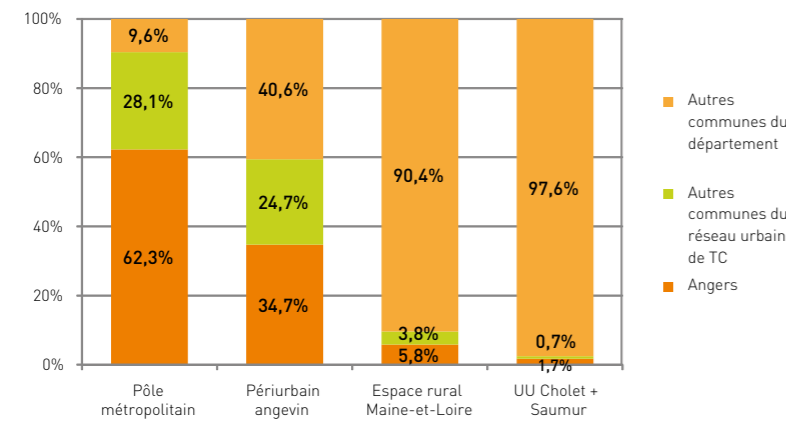
Part modale de la voiture particulière (VP) dans les déplacements domicile-travail



© aura - Source : Insee RP 2008

Pratique limitée des modes alternatifs dans les déplacements spécifiques à certaines destinations

Répartition des lieux de travail des résidents travaillant dans le département du Maine-et-Loire en 2008



© aura - Source : Insee RP 2008, fichiers détails

Usage des TC selon le lieu de destination en 2008

	Angers	Autres communes du réseau urbain	Ensemble du réseau urbain
Pôle métropolitain	13,5%	8,1%	11,8%
Périurbain angevin	3,9%	1,5%	2,9%
Espace rural 49	7,2%	1,8%	5,1%
UU Cholet + Saumur	33,0%	16,7%	28,4%
Ensemble Maine-et-Loire	10,6%	5,2%	8,7%

© aura - Source : Insee RP 2008, fichiers détails

Enfin, en 2008, aucun secteur spécifique ne ressort à l'intérieur du territoire périurbain angevin en matière d'usage de la voiture. Seulement 9 communes (majoritairement en périphérie de l'aire urbaine) comptent plus de 20% de résidents utilisant un mode alternatif à l'automobile pour se rendre à leur travail.

Les transports collectifs dans les déplacements journaliers à destination d'Angers et du pôle métropolitain élargi¹

En considérant les déplacements au sein du département, environ 3 périurbains angevins sur 5 travaillent dans l'une des 12 communes desservies par le réseau urbain de transports collectifs IRIGO. 35% travaillent dans la commune centre, Angers, point de connexion de l'ensemble des lignes.

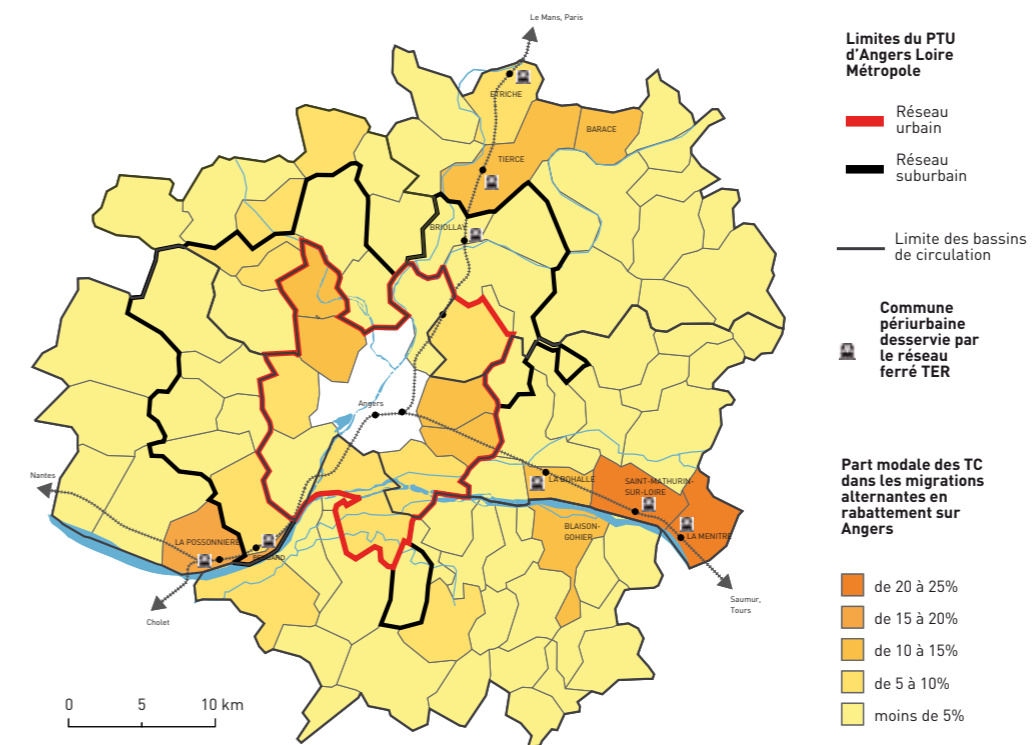
Seulement 2,9% des périurbains angevins réalisent ce déplacement vers le pôle métropolitain élargi en transports collectifs, contre 28,4% des actifs résidant dans les unités urbaines de Cholet et Saumur.

L'usage des transports collectifs est néanmoins un peu plus attractif quand le point final du déplacement se situe sur Angers que sur l'une des 11 autres communes du réseau urbain. Ceci s'explique notamment par un différentiel de temps de parcours voiture/TC plus limité à destination d'Angers qu'à destination de la première couronne angevine (congestion/fluidité du trafic, trajet direct/rupture(s) de charge en TC...).

1- Intégration au pôle métropolitain des communes de Saint-Sylvain-d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Mûrs-Erigné. Les 12 communes formant le « pôle métropolitain élargi » correspondent alors au périmètre desservi par le réseau urbain de transports collectifs IRIGO.

L'usage des transports collectifs à destination d'Angers par les actifs du périurbain angevin est très variable selon la commune de résidence. Les communes qui disposent d'une halte ferroviaire connaissent un taux d'usage des TC beaucoup plus important, comparable aux habitants de Cholet et Saumur. Ainsi, l'offre structurante de TC ferré semble se positionner en véritable alternative à la voiture.

Usage des transports collectifs dans les déplacements domicile-travail à destination d'Angers



© aura - Source : Insee RP 2008

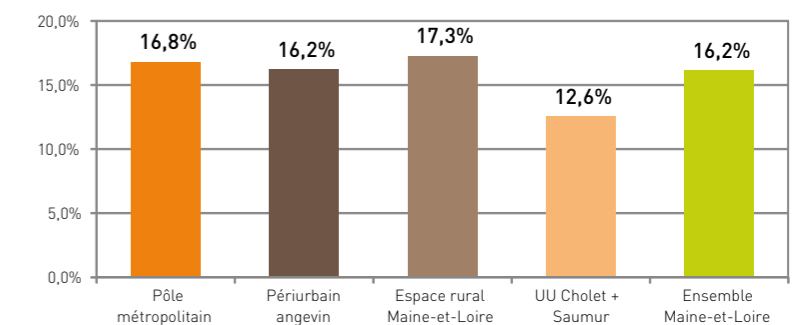
La marche à pied dans les migrations alternantes internes à la commune de résidence

3,5% des actifs résidant dans le périurbain se déplacent exclusivement à pied pour se rendre à leur travail, contre 7,1% en moyenne sur le département. (Rappel : réduction régulière de la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence qui se situe en dessous du seuil des 20% en 2008).

Concernant les déplacements internes, la marche à pied est un mode pratiqué par 16,2% des actifs du périurbain, soit un taux identique à celui observé sur l'ensemble du département. Ce chiffre est relativement faible compte tenu des courtes distances à parcourir a priori.

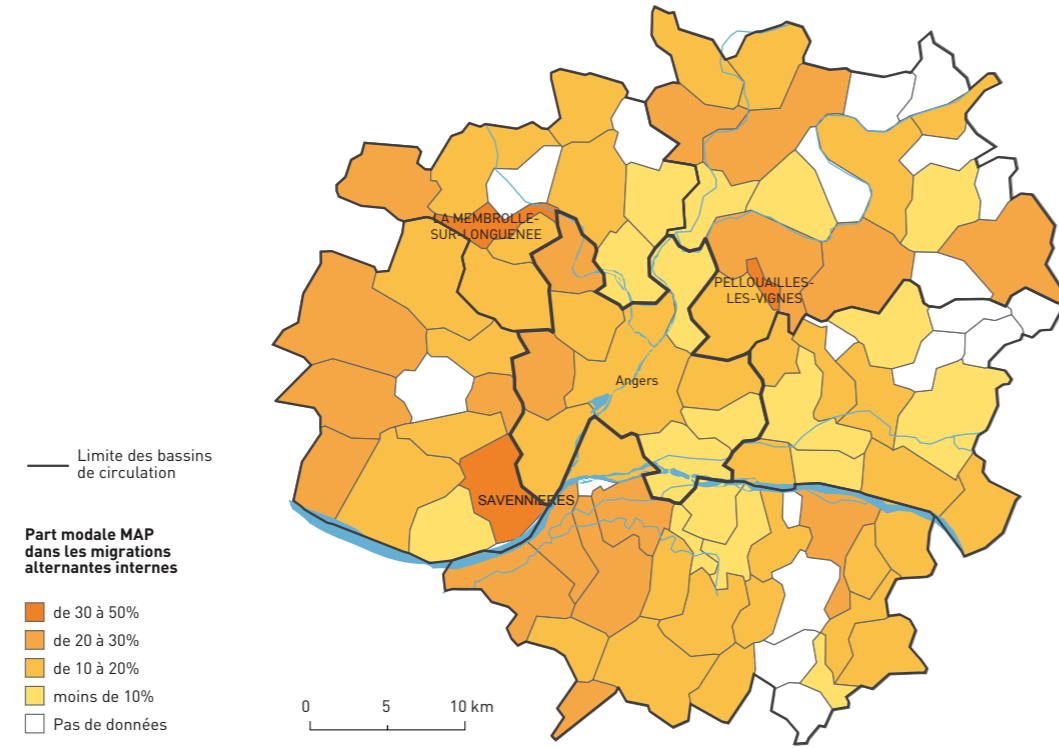
Dans plusieurs communes des aménagements ont été réalisés ou sont en cours pour sécuriser la pratique des modes doux.

Répartition des lieux de travail des résidents travaillant dans le département du Maine-et-Loire en 2008



© aura - Source : Insee RP 2008

Usage de la marche à pied (MAP) dans les déplacements domicile-travail internes à la commune de résidence



© aura - Source : Insee RP 2008

Les modes de déplacements utilisés dans les pôles d'emploi périurbains

On distingue 2 catégories parmi les 7 pôles d'emploi recensés dans le périurbain angevin. La première regroupe les 5 pôles d'emploi éloignés du pôle métropolitain (Tiercé, Seiches-sur-le-Loir, Mazé, Brissac-Quincé et Saint-Georges-

sur-Loire). La deuxième est constituée des 2 pôles contigus au pôle métropolitain (Saint-Sylvain-d'Anjou et Mûrs-Erigné), desservis par le réseau des lignes urbaines de transports collectifs IRIGO.

Pôles d'emploi périurbains éloignés* du pôle métropolitain et modes de transports

Communes en rabattement sur les polarités éloignées	Flux (en vol.)	% VP	% TC	% 2 roues	% MAP	% Pas de transport
Interne	2 193	56,3%	0,4%	7,8%	16,7%	18,8%
1 ^{re} couronne	1 015	91,4%	0,8%	7,0%	0,8%	0,0%
Angers	676	94,1%	3,5%	1,7%	0,2%	0,5%
Autres communes	706	93,9%	0,0%	5,6%	0,5%	0,0%
Ensemble communes extérieures	2 397	92,9%	1,3%	5,1%	0,5%	0,1%

© aura - Source : Insee RP 2008, fichiers détails ; *données sur les communes où 20 résidents minimum travaillent dans l'un des 5 pôles d'emploi éloignés du pôle métropolitain, soit Tiercé, Seiches-sur-le-Loir, Mazé, Brissac-Quincé, Saint-Georges-sur-Loire

Globalement, les navetteurs utilisent en grande majorité la voiture pour se rendre sur ces lieux d'emploi (autour de 90% des déplacements). La proximité immédiate entre le lieu de résidence

et le lieu de destination n'a pas d'influence sur les pratiques de déplacements (cf. communes de 1^{re} couronne).

Pôle d'emploi périurbain de Saint-Sylvain-d'Anjou (commune contiguë* au pôle métropolitain) et modes de transports

Communes en rabattement sur St-Sylvain	Flux (en vol.)	% VP	% TC	% 2 roues	% MAP	% Pas de transport
Interne	519	59,9%	1,5%	13,1%	11,7%	13,8%
1 ^{re} couronne	232	92,9%	3,4%	3,7%	0,0%	0,0%
Angers	849	84,2%	10,5%	4,3%	0,9%	0,1%
Communes PTU (lignes urbaines)	558	88,6%	4,3%	6,4%	0,0%	0,7%
Autres communes	558	97,1%	0,0%	2,9%	0,0%	0,0%
Ensemble communes extérieures	1 966	89,1%	5,8%	4,5%	0,4%	0,3%

© aura - Source : Insee RP 2008, fichiers détails ; *données sur les communes où 20 résidents minimum travaillent sur Saint-Sylvain-d'Anjou

En revanche, l'existence d'une offre structurante de TC (lignes urbaines à fréquence soutenue) à l'origine (cf. Angers), mais également sur l'ensemble du déplacement (cf. communes PTU

à destination de Saint-Sylvain et Mûrs-Erigné), a un impact, certes limité, sur le mode choisi pour se rendre sur ces pôles d'emploi périurbains.

Pôles d'emploi périurbains éloignés* du pôle métropolitain et modes de transports

Communes en rabattement sur Mûrs-Erigné	Flux (en vol.)	% VP	% TC	% 2 roues	% MAP	% Pas de transport
Interne	507	58,6%	2,4%	6,3%	22,5%	10,2%
1 ^{re} couronne	102	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Angers	226	91,4%	4,6%	4,0%	0,0%	0,0%
Communes PTU (lignes urbaines)	131	92,2%	3,3%	4,5%	0,0%	0,0%
Autres communes	114	89,3%	0,0%	10,7%	0,0%	0,0%
Ensemble communes extérieures	573	92,7%	2,6%	4,7%	0,0%	0,0%

© aura - Source : Insee RP 2008, fichiers détails ; *données sur les communes où 20 résidents minimum travaillent sur Mûrs-Erigné

L'impact de la périurbanisation sur la nature

Imperméabilisation des sols et fractionnement

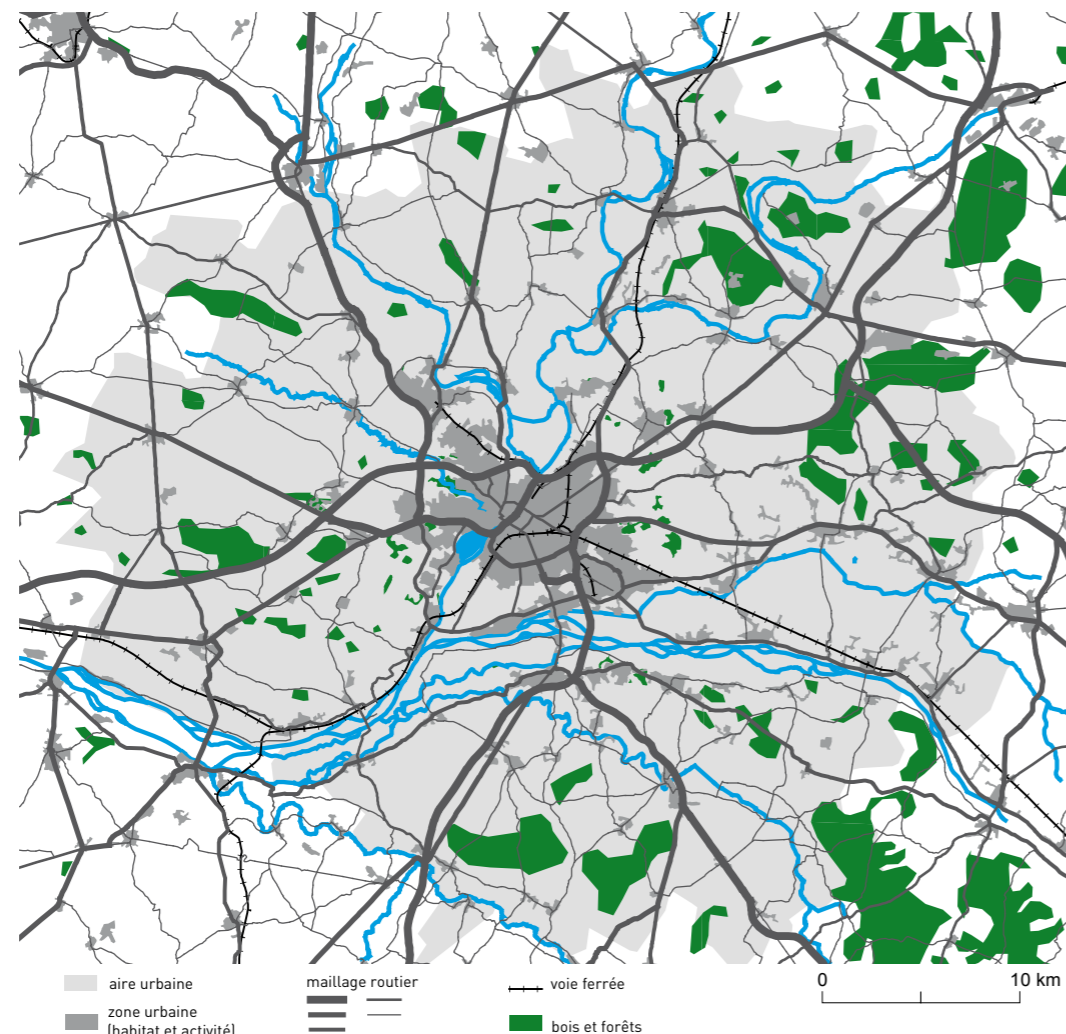
Le développement urbain produit deux types de risques sur la biodiversité et sur les capacités de production agricole et la pérennité des exploitations.

Le premier se traduit par une destruction directe sous la forme d'affouillement et d'imperméabilisation des sols (urbanisation compacte, mitage) dont les effets sont en général irréversibles. Cette imperméabilisation a aussi des conséquences en matière de pollution et de vitesse de ruissellement des eaux (risque inondation).

Le second risque tient en une destruction indirecte de la biodiversité par fractionnement des espaces agro-naturels.

Dans l'aire urbaine angevine, et entre 1996 et 2005, 1 557 ha de terres agricoles et d'espaces agro-naturels sont devenus des espaces urbains au sens large du terme : nouvelles infrastructures routières ou élargissement de celles-ci, zones d'activités, zones commerciales, zones pavillonnaires. A eux seuls, les lotissements ont contribué à l'imperméabilisation de 506 ha, soit l'équivalent de plus de 1000 terrains de football. Le fractionnement des espaces, moins facilement mesurable, s'est également accentué. Routes, échangeurs, zones de mitage empêchent les espèces de circuler, de trouver des zones de nourrissage ou de reproduction, de se mélanger (cloisonnement dans des isolats).

Fractionnement des espaces agro-naturels par l'urbanisation et les routes



© aura - Source : DDT 49 2010 et Occupation du sol 2005

Les espaces exceptionnels du territoire peu touchés

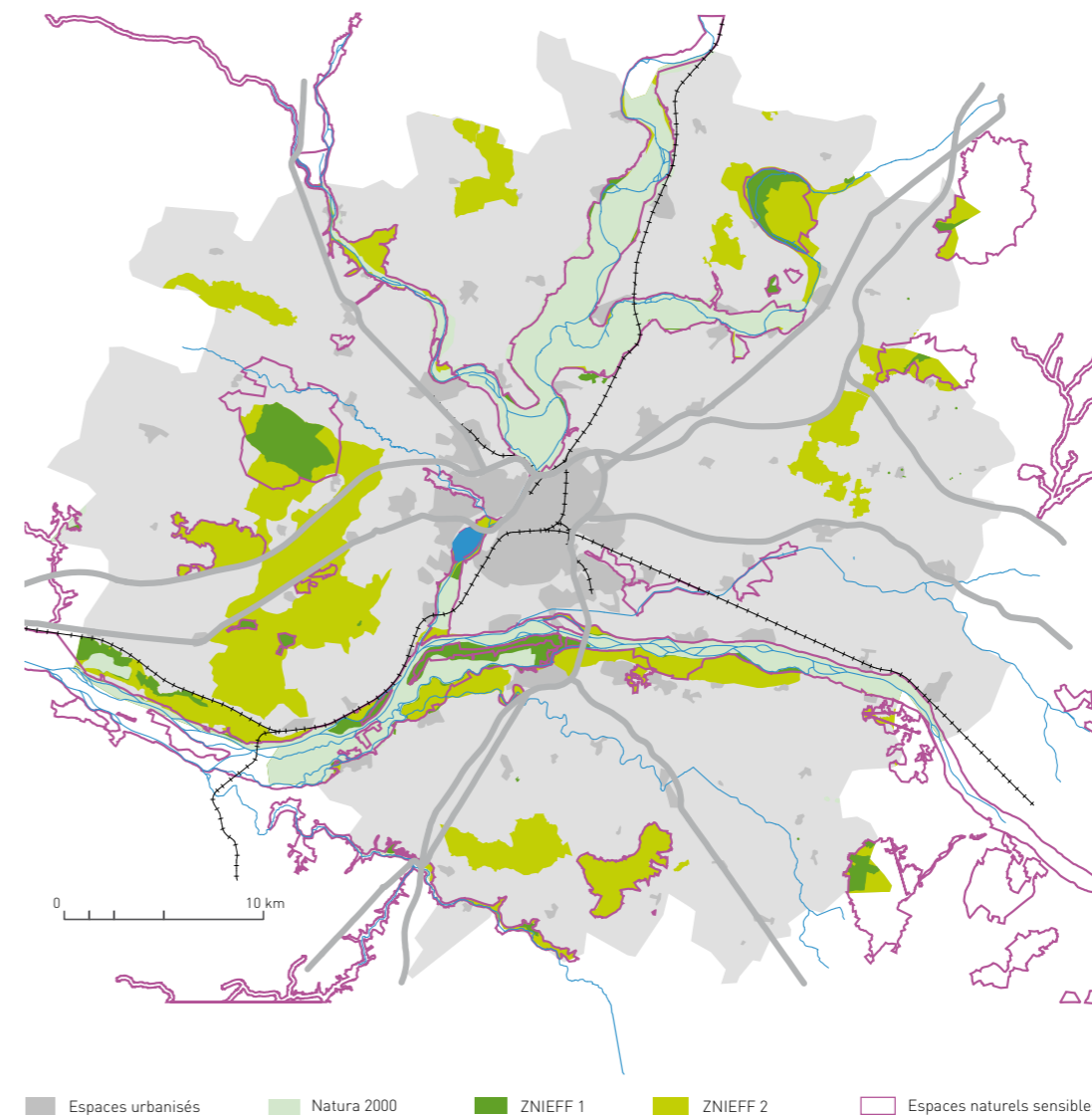
Du fait de sa position d'interface entre le Massif armoricain et le Bassin parisien et de son site de confluence, la région angevine dispose d'une variété de milieux et donc de richesses écologiques exceptionnelles, notamment liées à l'eau.

Les grandes zones inondables du territoire concentrent la majorité des espaces de grande valeur. Ainsi la vallée de la Loire et les basses vallées angevines, qui participent au réseau écologique européen Natura 2000, présentent des espèces, en particulier une avifaune, d'intérêt international (zones de reposoir durant les migrations, zones de nidification et de nourrissage). Leur inondabilité les préserve du développement urbain au nord et au sud du pôle

métropolitain. Cependant, la périurbanisation peut entraver l'accès aux agriculteurs et à leurs engins qui valorisent ces espaces et leur permettent de conserver leur équilibre écologique.

Sur les plateaux, les zones de bocage remarquable, et plus globalement les complexes « haies-prairies naturelles-mares », ont été plus affectées par les phénomènes urbains compacts ou diffus. A ceux-ci, se sont additionnées les incidences de la mécanisation et de l'industrialisation de l'agriculture (arrachage de haies, drainage, agrandissement des parcelles, pollution des intrants et phytosanitaires). Des secteurs bocagers écologiquement intéressants restent toutefois bien identifiés.

Les espaces de nature remarquables



© aura - Source : Dreal Pays de la Loire

Prairies naturelles et bocages en régression

Evolution des zones bocagères à l'ouest d'Angers
1967



Les bocages jouent un rôle très important pour la biodiversité végétale et animale mais aussi l'agronomie, l'hydraulique, le paysage. Ils constituent en effet des écosystèmes et des corridors biologiques efficaces pour retenir et épurer l'eau, fournir un abri pour les animaux, lutter contre l'érosion des sols. Ils sont aussi un lieu de stockage du carbone et des milieux de vie des auxiliaires autour des cultures (vergers par exemple).

Éléments essentiels de l'écologie de l'aire urbaine, ils représentent le second type d'espace identifié dans les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) après les zones humides et avant les forêts. C'est sur ces milieux, dont la valeur va de « l'ordinaire » au « remarquable », que la périurbanisation a eu le plus d'impact, en particulier sous la forme de mitage urbain.

2000



Desserrement du bocage (1), diminution ou disparition des petites mares (2), création de réserves collinaires pour l'irrigation (3), plantation de résineux (4), urbanisation par mitage le long des voies (5)

Indissociables du bocage, les prairies naturelles et les mares ont non seulement reculé devant les pratiques agricoles, mais ont été largement consommées par le développement autour des bourgs ou de manière isolée (hameau, écart, le long des voies). Entre 1996 et 2005, 1053 ha de surface en herbe, dont un grand nombre de ces prairies permanentes riches sur le plan de la biodiversité, ont disparu au profit de lotissements, zones artisanales... ou équipements. Ces surfaces en herbe représentent 68 % des pertes vis-à-vis des surfaces urbanisées.

© aura - Source : Ecole supérieure d'agriculture d'Angers - aura - 2007

Principaux constats

Depuis la fin des années 1960, l'utilisation banalisée de la voiture a permis aux urbains l'accès au rêve de la maison individuelle. Dans le même temps, le développement industriel et commercial conduisait au développement des zones d'activités en dehors de la ville et à proximité des échangeurs. Ces phénomènes sont observés depuis plus de trente ans dans l'aire urbaine angevine. Outre la modification des paysages, l'étalement urbain a eu un impact sur la biodiversité remarquable et ordinaire sans que les conséquences ne soient à imputer uniquement à la périurbanisation : l'industrialisation de l'agriculture joue aussi un rôle.

Les périurbains et le rapport à la nature

L'accès à la maison individuelle semble primer sur le rapprochement de la nature

La périurbanisation est en grande partie liée à la recherche d'accès à la propriété des classes moyennes qui ne peuvent trouver à proximité du pôle métropolitain des terrains à construire à des prix abordables. Parallèlement à cette contingence économique, « habiter à la campagne », « vivre en pleine nature » constitue-t-il la motivation forte partagée par les périurbains ? Il s'agit là d'une question complexe à laquelle seules des enquêtes sociologiques apportent des éléments de réponse. Pour un bon nombre de périurbains, la principale motivation pour la maison individuelle en propriété est l'accès à un espace à soi, une façon de « marquer son chez-soi ». Dans cet espace, le jardin prend une place importante. C'est « l'espace extérieur à soi qui rapproche d'une nature idéalisée et permet de se réunir en famille, d'étendre son linge et de jardiner ; c'est aussi un moyen d'assurer la sécurité des enfants qui peuvent jouer dans un périmètre

fermé et contrôlé, et un lieu isolé au milieu de sa parcelle qui donne calme et tranquillité et protège l'intimité de la famille¹ ». Finalement, les périurbains, et particulièrement ceux des couronnes les plus éloignées dont les temps de transport sont importants, semblent peu nombreux à rechercher la nature hors de leur jardin. La recherche de nature, qui n'est pas la celle de « biodiversité », peut également motiver le souhait d'habiter à la campagne. Au-delà des espaces naturels ou agro-naturels, c'est la quête de lieux d'aménité mêlant nature et patrimoine, paysages intimistes ou grands paysages qui motive ces nouveaux habitants. Ces lieux sont synonymes de calme, de stabilité et de beauté. Dans l'aire urbaine angevine, le sud Loire et la rive sud de la Loire sont particulièrement recherchés, malgré la difficulté du franchissement du fleuve, pour ces valeurs d'aménité.

Les espaces exceptionnels du territoire peu touchés

Dans l'aire urbaine angevine, la nature est indissociable de l'agriculture, localement dynamique et productive. C'est cette dernière qui valorise, crée, maintient, modifie plus de 80 % des espaces du bassin de vie et donc des paysages. Dans un contexte de grande variété d'espaces agraires et de types de productions, l'offre et l'accès aux espaces agro-naturels sont nécessairement différenciés.

Au sud du territoire, on peut accéder facilement aux coteaux viticoles et profiter de l'abondant patrimoine architectural. A l'est, les espaces présentent a priori moins d'intérêt pour la nature et les paysages (paysages plats, grandes cultures, patrimoine plus discret). Au nord-est, les forêts sont privées mais offrent malgré tout des possibilités d'accès. Dans les basses vallées angevines, les opportunités d'activités sont

multipliées avec l'accès à l'eau, tout comme sur les bords du fleuve, où le patrimoine riche et la qualité des paysages ligériens rendent ces lieux très attractifs. A l'ouest, bois et bocages peuvent constituer des espaces récréatifs intéressants mais ne sont pas toujours accessibles.

Difficulté d'accès et conflits d'usage existent pour profiter ou tout simplement voir, contempler, observer ces espaces. Les lieux de tranquillité et d'intimité rêvés par les périurbains peuvent se confronter aux nécessités de la production agricole mécanisée et industrielle. Derrière la haie du jardin, l'agriculture (avec souvent un seul agriculteur par exploitation) répond à la demande alimentaire avec des moyens dont le périurbain ne se satisfait pas toujours.

1- WWF, Urbanisme, pour une ville désirable, 2010.

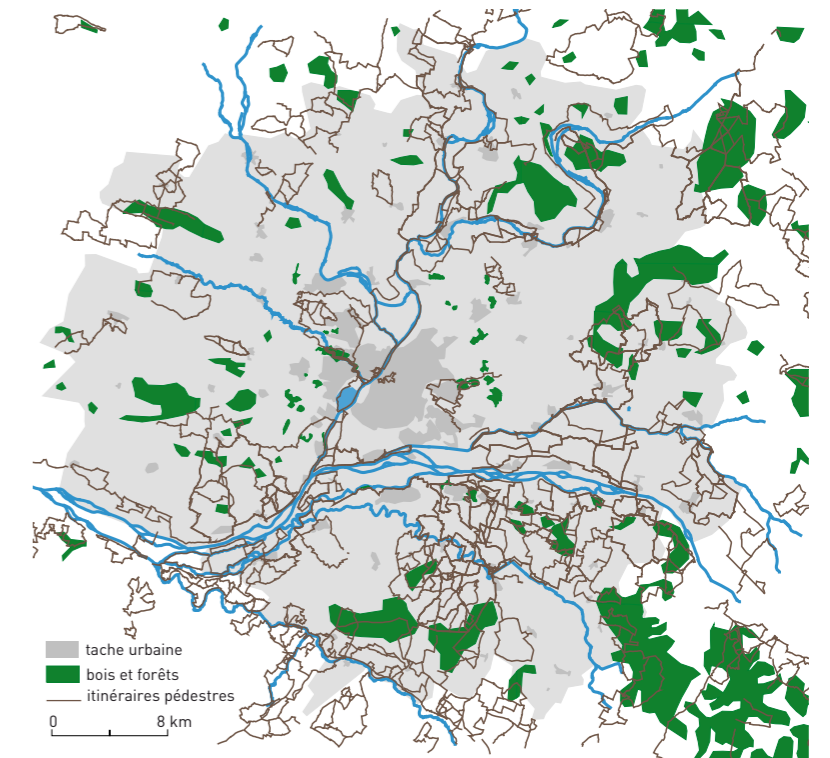
Une offre de nature abondante via les itinéraires pédestres et cyclistes

Les caractéristiques géographiques et l'histoire du territoire permettent aux habitants de l'aire urbaine d'Angers de profiter de sites et de paysages d'une très grande variété en disposant d'espaces de grande valeur patrimoniale internationalement reconnus (Val de Loire UNESCO). Une hypothèse reste à vérifier. Ces sites profitent-ils plus aux urbains ou aux habitants du périurbain ?

L'accès à la nature et aux paysages se fait principalement par les itinéraires pédestres, cyclistes et plus rarement équestres.

Près de 600 km d'itinéraires pédestres et VTT balisés se sont développés sur l'aire angevine avec aujourd'hui un enjeu de connexion de ces cheminements entre eux et de diversité d'usages. Des différenciations existent dans le maillage territorial et traduisent finalement l'intérêt des espaces en termes de nature et de paysage.

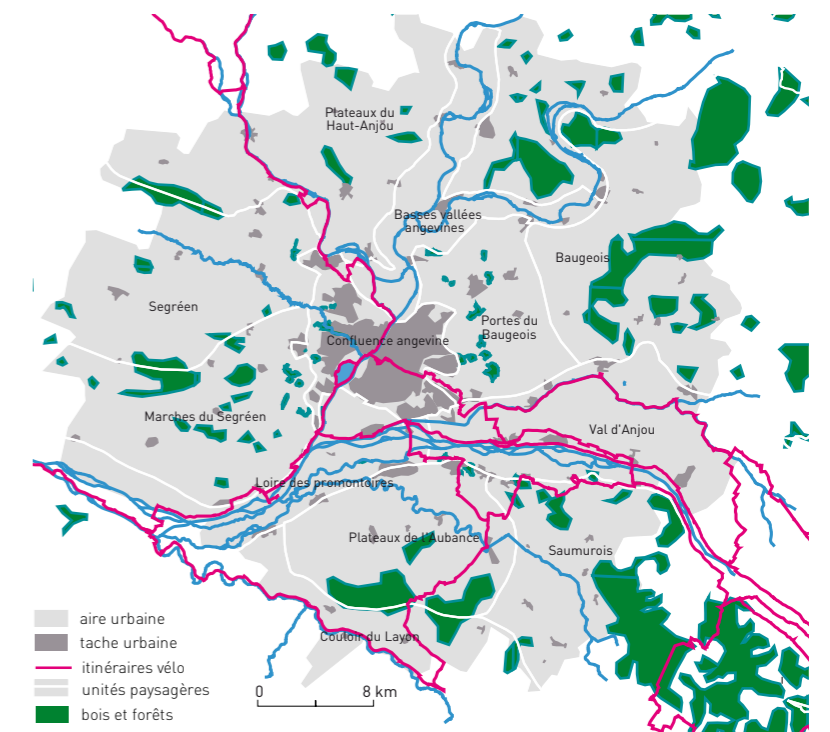
Les itinéraires de petite et grande randonnée



© aura - Source : aura et Conseil général du Maine-et-Loire 2010

L'aménagement d'itinéraires cyclistes permet aujourd'hui un accès à des sites remarquables, en particulier des sites de rivières ou de fleuve (Loire à vélo et boucles vélo Angers, itinéraires vélo le long de la Mayenne, de l'Authion, du Layon...). Profiter de la nature pour les périurbains angevins, c'est aussi accéder à tous ces lieux pour d'autres activités (pêche, canotage...), lieux qu'ils partagent avec les urbains le temps des week-ends ou des vacances.

Les itinéraires vélo et la diversité des paysages



© aura - Source : DDT 49 et Conseil général du Maine-et-Loire

La ville toujours plus loin? Portrait(s) du périurbain
est édité par l'agence d'urbanisme de la région angevine.

29, rue Thiers
49100 Angers
Tél : +33 (0)2 41 18 23 80
Fax : +33 (0)2 41 18 23 90
www.aurangevine.org

©aura, mars 2012

Directrice de la publication : Emmanuelle Quiniou, directrice générale

Équipe projet :

François Bedouet, Anthony Boudant, Sébastien Boireau, Valérie Brunet,
Christian Deschère, Myriam Drapeau, Cécile Gazengel, Stéphanie Hervieu,
Nathalie Montot, Isabelle Leulier-Ledoux, Jean-Michel Reumeau, Stéphane
Rondeau, Dominique Robin, Fabienne Trouillet.

Tous droits réservés.
Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme
que ce soit, est interdite sans autorisation écrite du détenteur des droits.

ISBN : 978-2-35106-026-1
Dépôt légal : avril 2012

Imprimé en France par l'imprimerie Setig-Palussière, Angers



aura

.....
**agence d'urbanisme
de la région angevine**
29, rue Thiers
49100 Angers
Tél. : 02 41 18 23 80
Fax : 02 41 18 23 90
aura@aurangevine.org
.....
www.aurangevine.org
.....